



Vilmorin

Rapport ANNUEL 2011-2012



Vos rendez-vous

• 6 novembre 2012

Chiffre d'affaires à la fin
du 1^{er} trimestre 2012-2013

• 5 février 2013

Chiffre d'affaires semestriel 2012-2013

• 19 février 2013

Résultats semestriels 2012-2013

• 29 avril 2013

Chiffre d'affaires à la fin
du 3^e trimestre 2012-2013

• 31 juillet 2013

Chiffre d'affaires annuel 2012-2013

• 8 octobre 2013

Résultats annuels 2012-2013

Vos contacts

VILMORIN & CIE

BP 1 - 63720 CHAPPES (France)

Tél. + 33(0)4 73 63 44 85

Fax + 33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

Daniel JACQUEMOND

Directeur financier

daniel.jacquemond@vilmorin.info

Claire PLANCHE

Responsable de la Communication Financière
et des Relations Investisseurs

claire.planche@vilmorin.info

Sommaire

Profil	3
Message du Conseil d'Administration	4
Gouvernance	6
Chiffres clés	14
Activités	18
● Un métier unique : semencier	
● Semences potagères	
● Semences de grandes cultures en Europe	
● Semences de maïs en Amérique du Nord	
● Nouvelles zones de développement en semences de grandes cultures	
● Produits de jardin	
Stratégie	36
● Des opportunités majeures de croissance	
● Conquérir des parts de marché pour pérenniser la croissance	
Développement et Responsabilité	48
● Favoriser l'engagement des Hommes	
● Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances	
● Se développer en limitant son impact sur l'environnement	
● Contribuer au développement de son environnement social et économique	
● Anticiper en évaluant et en limitant les risques	
Être Actionnaire de Vilmorin	66
● Vilmorin en Bourse	
● Informer et dialoguer	
● Participer aux Assemblées Générales	
Information financières et légales	78
● Informations juridiques	
● Informations sur les filiales	
● Comptes consolidés	
● Comptes sociaux	
● Résolutions proposées à l'Assemblée Générale	
Table de concordance	203
Glossaire	206

*Les mots définis dans le glossaire sont indiqués par une **



n°1
européen
des semences
de blé



n°2
mondial
des semences
potagères



n°3
européen
et américain
des semences
de maïs

4^e acteur mondial, Vilmorin crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires. Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin s'appuie sur sa capacité d'innovation et une croissance soutenue à l'international pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés internationaux en progression régulière.



1338 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2011-2012.



5640 collaborateurs permanents dans le monde.

Des positions de leadership sur son cœur d'activités

Semences potagères : un leader mondial

Plus de trente espèces parmi les plus consommées au monde (tomate, melon, carotte, poivron, haricot, etc.) à destination des professionnels de l'agroalimentaire (maraîchers et industriels).

Semences de grandes cultures : un acteur de premier plan sur des espèces stratégiques

Quatre espèces stratégiques (maïs, blé, colza, tournesol) destinées aux agriculteurs principalement sur les marchés européen, américains et asiatique.

Produits de jardin : une activité historique

Des semences potagères et florales, des bulbes et des produits de protection et de santé des plantes à destination des jardiniers amateurs, sur les principaux marchés européens du jardinage.

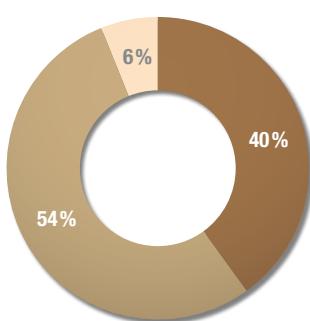
Une stratégie de conquête de parts de marché

- ➊ Une démarche constante d'innovation (14 % du chiffre d'affaires semences investis en recherche en 2011-2012) contribuant au lancement de près de 600 nouvelles variétés de semences par an.
- ➋ Une politique raisonnée de croissance externe et de partenariats.
- ➌ Une internationalisation grandissante des activités (46 % du chiffre d'affaires 2011-2012 réalisés hors d'Europe) sur des zones en croissance et à fort potentiel : Chine, Inde, Brésil et États-Unis.

La solidité d'un modèle de développement spécifique

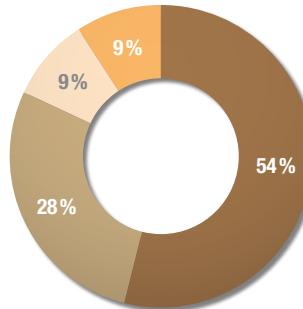
- ➍ Un métier unique de semencier construit autour d'une expertise historique en botanique et sur la base d'une forte proximité avec le monde agricole.
- ➎ Une vision long terme de son développement, renforcée par l'accompagnement régulier de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international.
- ➏ Des valeurs fondatrices liées à la culture de l'innovation, au partage des connaissances et à l'écoute des Hommes et de leur environnement.

Chiffre d'affaires 2011-2012 par branche d'activité



■ Semences potagères
■ Semences de grandes cultures
■ Produits de jardin

Chiffre d'affaires 2011-2012 par zone géographique



■ Europe
■ Amériques
■ Asie / Océanie
■ Afrique / Moyen-Orient



De gauche à droite :

Joël ARNAUD, Didier MIRATON, Philippe AYMARD, Daniel CHÉRON, Pascal VIGUIER, Jean-Yves FOUCault, Gérard RENARD et François HEYRAUD.

“ La croissance dynamique de l’activité témoigne de la pertinence de notre modèle de développement et de nos orientations stratégiques. ”

UNE NOUVELLE ANNÉE DE FORTE PROGRESSION DES PERFORMANCES

Vilmorin signe à nouveau une très belle année, réalisant une solide croissance aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultats et de marge opérationnelle.

En dépit de performances apparemment hétérogènes, Vilmorin confirme toutefois sa vocation à développer de manière rentable ses différentes branches d'activité.

Au terme de l'exercice 2011-2012, les Semences de grandes cultures affichent ainsi une progression record d'activité de 20 %. Favorisée par un environnement de marché porteur, marqué par un accroissement des surfaces cultivées et la bonne tenue des cours céréaliers, cette performance est exceptionnelle et vient conforter nos choix stratégiques passés.

Les Semences potagères réalisent pour leur part une croissance de 3 %, supérieure à celle de nos grands concurrents, traduisant un renforcement des positions concurrentielles dans un environnement de marché encore sous tension, mais dont le rebond semble se confirmer au début de l'exercice 2012-2013.

Forts de ces résultats, nous proposerons à l'Assemblée Générale un dividende de 1,65 euro par action, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.

LE DÉPLOIEMENT DES AXES STRATÉGIQUES SUR DE NOUVEAUX TERRITOIRES

Cette forte dynamique de croissance témoigne de l'efficacité de notre modèle d'organisation et de développement et de la pertinence de nos orientations stratégiques, dont nous avons poursuivi, avec conviction, la mise en œuvre au cours de cet exercice.

En maïs, notre présence sur les marchés s'internationalise, notamment sur les nouvelles zones de développement porteuses de croissance que sont le Brésil, l'Inde et la Chine. Temps fort de l'exercice, la création de la co-entreprise Genective, fruit de l'accord de recherche conclu avec KWS, illustre notre capacité à renforcer et à élargir nos partenariats et devrait aboutir prochainement à la commercialisation de semences de maïs génétiquement modifiées issues de technologies propriétaires, indispensables à notre déploiement international sur cette espèce.

En blé, nous poursuivons la mise en œuvre de nos programmes de recherche amont selon le calendrier initial, avec l'ambition de devenir la référence du marché mondial.

Enfin, grâce à une stratégie segmentée selon les marchés géographiques appréciés comme stratégiques, tels que l'Asie, et selon un nombre limité d'espèces clés, nous continuons à conforter avec persévérance nos positions déjà extrêmement solides sur le marché des semences potagères.

DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE SOUTENUE POUR 2012-2013

Une nouvelle année de croissance s'ouvre devant nous, portée par des perspectives positives sur les marchés agricoles et une meilleure visibilité des marchés de productions potagères.

Si nous abordons cet exercice avec sérénité et confiance, c'est également grâce à l'engagement et la compétence de nos équipes, ainsi qu'à l'accompagnement de nos Actionnaires, dont la fidélité ne se dément pas, en dépit d'un environnement financier toujours volatil et encore porteur de lourdes incertitudes. Dans ce contexte fragile, proximité des relations et communication régulière et transparente nous paraissent plus nécessaires que jamais. La récompense de notre engagement en la matière, couronné par l'obtention du Grand Prix de la Relation Actionnaires 2011, nous a honorés ; nous poursuivons dans cette voie.





Gouvernance

Une gouvernance stable
garante d'une stratégie
de long terme

PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin attache la plus grande importance à la qualité de sa gouvernance, laquelle est fortement empreinte du double particularisme lié au métier de semencier et sa nécessaire vision de long terme, et à son actionnaire de référence, Limagrain. Le Groupe s'est engagé depuis 1993, année de cotation de Vilmorin, à favoriser sa stratégie de développement dans le respect des intérêts des actionnaires minoritaires, autre soutien fondamental du développement de la société.

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Le Conseil d'Administration de Vilmorin est composé de 8 membres, dont un Administrateur indépendant. Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante : c/o Vilmorin - BP1 - 63720 Chappes. Les mandats détaillés des Administrateurs figurent en annexe du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (cf. page 108).

Nom (âge au 30.06.12)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
 Gérard RENARD (64 ans)	● Président Directeur Général	● Agriculteur ● Vice-Président du Groupe Limagrain	► 1998 ● 2011 ✖ 2014	De formation spécialisée en agronomie et économie agricole, Gérard RENARD exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin, les fonctions de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et de membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne.
 Joël ARNAUD (53 ans)	● Administrateur	● Agriculteur ● Vice-Président du Groupe Limagrain	► 2006 ● 2011 ✖ 2014	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1990 puis Vice-Président en 1992, Joël ARNAUD occupe la présidence de la branche Semences de grandes cultures. En France, il est, par ailleurs, Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).
 Philippe AYMARD (52 ans)	● Administrateur ● Membre du Comité Consultatif des Actionnaires	● Agriculteur	► 2006 ● 2011 ✖ 2014	Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, Philippe AYMARD préside la branche Produits de jardin. Acteur important du monde céréalier, il intervient au niveau des instances professionnelles céréales de sa région pour défendre les intérêts des agriculteurs.
 Daniel CHÉRON (61 ans)	● Administrateur ● Membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques	● Directeur Général du Groupe Limagrain	► 2004 ● 2011 ✖ 2014	De formation supérieure en sciences économiques, Daniel CHÉRON a intégré le Groupe Limagrain en 1976. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ses filiales, tant dans les branches Semences potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général Adjoint en 1996 puis le Directeur Général en 2006.

► Début ● Renouvellement ✖ Expiration

Nom (âge au 30.06.12)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
 Jean-Yves FOUCault (57 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur ● Membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Agriculteur ● Président du Groupe Limagrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2006 ● 2010 ✖ 2013 	Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCALT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe le poste de Président du Groupe depuis décembre 2011. Il est également Administrateur d'une caisse locale du Crédit Agricole.
 François HEYRAUD (55 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur ● Membre du Comité Consultatif des Actionnaires 	● Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2000 ● 2011 ✖ 2014 	Élu Administrateur du Groupe Limagrain en 1984, après avoir exercé plusieurs mandats au sein de différentes sociétés du groupe, François HEYRAUD supervise plus spécifiquement la branche Boulangerie Pâtisserie du Groupe Limagrain.
 Didier MIRATON (54 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur indépendant ● Président du Comité d'Audit et de Gestion des Risques 	● Directeur Général du Groupe Fabre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2007 ● 2010 ✖ 2013 	Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON a exercé, à partir de 1982, différentes fonctions de direction au sein du groupe Michelin et en a été gérant de 2007 à 2011. Il a été nommé le 24 octobre 2012 Directeur Général du Groupe Pierre Fabre.
 Pascal VIGUIER (48 ans)	● Administrateur	● Agriculteur	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2007 ● 2010 ✖ 2013 	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1999, Pascal VIGUIER a notamment exercé des mandats au sein des branches Semences potagères, grandes cultures et ingrédients céréaliers. Aujourd'hui, il assure le suivi des activités de Limagrain Cereal Seeds et Limagrain South America.

Formations des Administrateurs

Outre les formations individuelles et personnalisées suivies régulièrement par les Administrateurs de Vilmorin, le Conseil d'Administration se consacre chaque année à un séminaire d'une semaine au cours duquel sont abordées différentes thématiques propres à la stratégie de développement du groupe.

Au cours de l'exercice 2011-2012, les échanges ont porté sur la gestion globale des risques, les politiques monétaires internationales, la stratégie financière et les techniques d'opérations financières ainsi que sur les biotechnologies*.

Limagrain, actionnaire de référence

Le Conseil d'Administration est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements.

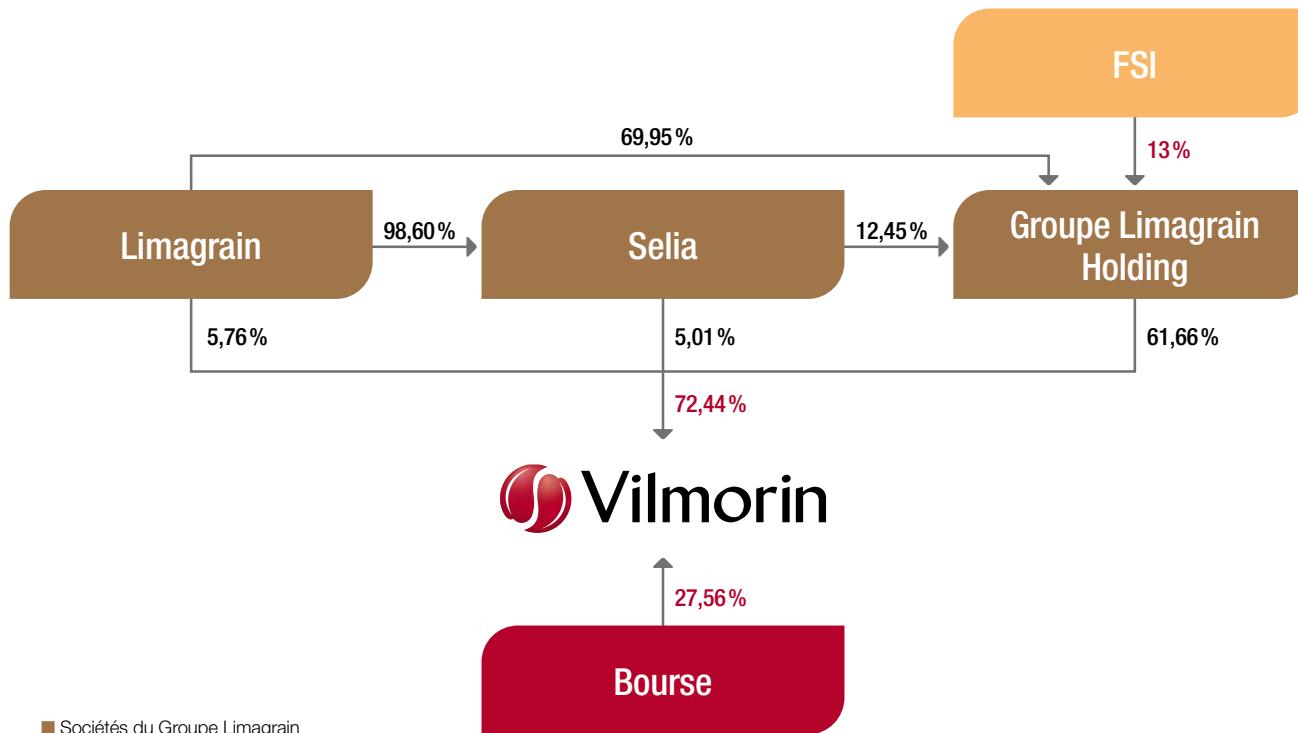
Groupe coopératif agricole international, spécialiste des semences et des produits céréaliers, il inscrit son métier dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, basée sur l'innovation et la régulation des marchés agricoles. Il est garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Limagrain, comptant au 30 juin 2012 environ 4 500 exploitations adhérentes associées. Reflet d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, le Groupe Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) afin de contribuer à son développement.

Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin était de 72,44 % au 30 juin 2012. Le Groupe est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Structure actionnariale au 30 juin 2012



Code de gouvernance

En référence à la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, Vilmorin a ouvert, en décembre 2007, son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence. Certaines des recommandations AFEP/MEDEF sont directement appliquées telles la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la mise en place d'un Comité d'Audit et de Gestion des Risques, et d'un Comité Stratégique en 2010-2011. Ce dernier a pour missions de désigner les nouveaux Administrateurs, et de définir et contrôler les politiques de rémunération.

La mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs un sujet en cours d'analyse.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration se donne pour objectif, à moyen terme, de mener l'analyse de l'intérêt et de la mise en pratique progressive de l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2011-2012, le Conseil d'Administration de Vilmorin s'est réuni à 5 reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 82,5 %. Les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'évocation, d'orientation et de surveillance. Ainsi, il définit les orientations stratégiques, vérifie la cohérence des politiques mises en œuvre et s'assure que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- ❶ l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- ❷ la confirmation de la stratégie et des orientations des branches Semences potagères et de grandes cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche,
- ❸ la mise en œuvre du plan de développement du groupe notamment sur les marchés sud-américain et asiatique,
- ❹ le développement des partenariats, dont Genective,
- ❺ l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2011-2012,
- ❻ l'approbation du budget pour l'exercice 2012-2013,
- ❾ la prise en compte des dimensions de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Début 2010, le Conseil d'Administration a conforté ses travaux par la mise en place d'un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par Didier MIRATON, Administrateur indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Philippe AYMAR, Daniel CHÉRON et Jean-Yves FOUCault.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est chargé en particulier de :

- ❶ contrôler le processus d'élaboration de l'information financière,
- ❷ s'assurer de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques,
- ❸ suivre le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes,
- ❹ proposer la désignation des Commissaires aux Comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leurs missions.

Au cours de l'exercice 2011-2012, ses travaux ont notamment porté sur la revue des comptes semestriels, le risque de dépendance technologique, l'analyse des risques financiers, des risques juridiques, la politique de sécurité des systèmes d'information, les prix de transfert et les politiques d'achat.

Les travaux du Comité d'Audit et de Gestion des Risques sont présentés en page 93.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Gérard RENARD. Il est assisté dans sa mission par Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué.

Directeur Général Opérationnel de Vilmorin depuis 2009 et doté d'une expérience de plus de 15 ans dans les principaux métiers du groupe, Emmanuel ROUGIER, 60 ans, a occupé notamment les fonctions opérationnelles de Directeur de branches et Directeur de la Stratégie et du Développement.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de Vilmorin est animé par Emmanuel ROUGIER, et est composé de :



Emmanuel ROUGIER,
Directeur Général Délégué,
en charge de la branche Produits de jardin



Bruno CARETTE,
Directeur de la branche
Semences de grandes cultures



Jean-Christophe GOUACHE,
Directeur de la branche
Semences potagères



Daniel JACQUEMOND,
Directeur Financier

Bruno CARETTE a rejoint le Comité Exécutif de Vilmorin au cours de l'exercice 2011-2012 en tant que Directeur de la branche Semences de grandes cultures. Il a intégré le groupe il y a plus de 20 ans et y a précédemment occupé des postes de Direction Générale Opérationnelle dans les branches Semences potagères et Semences de grandes cultures tant en France qu'aux États-Unis.

Le Comité Exécutif se réunit 2 fois par mois et a pour vocation :

- ❶ de proposer les orientations stratégiques au Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre,
- ❷ d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- ❸ d'analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer la finalisation,
- ❹ de définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin,
- ❺ d'établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.

CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX ET INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL, DROITS DE VOTE, CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du Conseil d'Administration détiennent chacun trois actions de Vilmorin. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par les banques du groupe.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs provenant du Groupe Limagrain ne détiennent pas de jeton de présence.

Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence (20 600 euros) à Didier MIRATON, Administrateur indépendant. Il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2012 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011-2012 à la somme de 21 200 euros.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2011-2012 est de 159,2 milliers d'euros, dont une partie variable de 48,4 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs à ses indemnités de fin de carrière s'élèvent au 30 juin 2012 à 214,2 milliers d'euros.

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

En 2011-2012, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, s'est élevé à 1,8 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,1 million d'euros au 30 juin 2012.

Conflits d'intérêt

À la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou l'un des autres membres de la Direction serait parti.

De même, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la Direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels.

À la connaissance de la société, il n'existe en outre aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les autres membres de la Direction concernant la cession de leur éventuelle participation au capital de la société.

Enfin, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui ne pourrait avoir ou n'a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

ORGANES DE CONTRÔLE

Commissaires aux Comptes titulaires

• KPMG AUDIT, Département de KPMG SA

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par M. Laurent GENIN

Date de renouvellement : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

• VISAS 4 Commissariat

56, boulevard Gustave Flaubert – 63010 Clermont-Ferrand
Représenté par M. Claude AUBERT

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

Commissaires aux Comptes suppléants

• M. Denis MARANGE

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex
Date de nomination : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

• M. Olivier DELARUE

56, boulevard Gustave Flaubert – 63010 Clermont-Ferrand
Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)



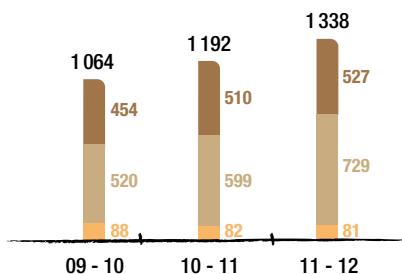


Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros) (Revenu des activités ordinaires)

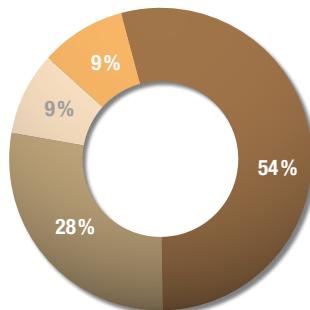


- Semences potagères
- Semences de grandes cultures
- Produits de jardin

Dans un environnement agricole favorable, Vilmorin poursuit sa croissance grâce aux bonnes performances des semences de grandes cultures et à la bonne résistance des semences potagères. Elle réalise une progression de chiffre d'affaires de 11 % à données comparables par rapport à 2010-2011.

Répartition des ventes 2011-2012 par zone géographique

(en %)

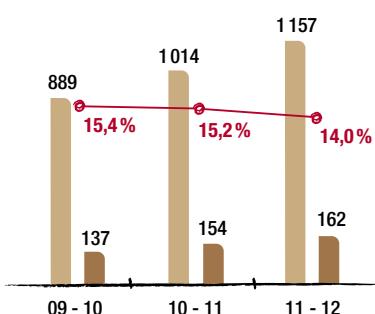


- Europe
- Amériques
- Afrique / Moyen-Orient
- Asie / Océanie

Vilmorin enregistre sur 2011-2012 une part croissante de son chiffre d'affaires sur des marchés hors d'Europe, positionnant l'Amérique du Sud et l'Asie comme des zones prioritaires de développement.

Évolution de l'effort de recherche

(en millions d'euros)

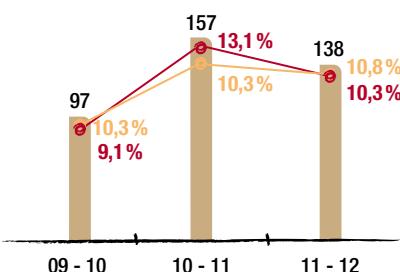


- Chiffre d'affaires semences
- Effort de recherche
- Effort de recherche / chiffre d'affaires semences

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin a continué, en 2011-2012, à intensifier son investissement global en programmes de recherche tant en matière de sélection* végétale classique qu'en biotechnologies*.

Évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle

(en % du chiffre d'affaires)

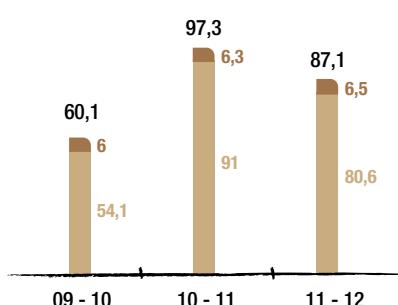


- Résultat opérationnel
- Marge opérationnelle
- Marge opérationnelle courante

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 138 millions d'euros en retrait de 19 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 10,3 %. Retraité de la plus-value de cession de la participation minoritaire dans LPHT en 2010-2011, la marge opérationnelle courante de Vilmorin s'élève au 30 juin 2012 à 10,8 % du chiffre d'affaires en progression de 0,5 point.

Évolution du résultat net

(en millions d'euros)

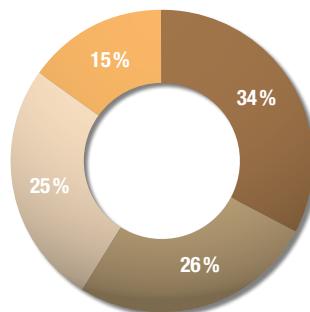


- Résultat net hors groupe
- Résultat net part du groupe

Le résultat net s'élève à 87,1 millions d'euros au 30 juin 2012, en progression sensible par rapport à l'exercice précédent, après retraitement de la plus-value nette de cession de la participation minoritaire dans LPHT (29,3 millions d'euros).

Répartition de l'effectif permanent 2011-2012 par fonction

(en %)

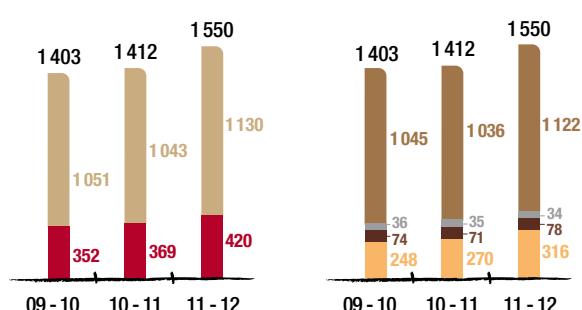


- Commerce et marketing
- Recherche
- Production agronomique et fabrication
- Administration

Vilmorin comptait au 30 juin 2012 un effectif permanent de 5640 personnes, principalement dédié à la recherche et la fonction commerciale.

Structure bilancielle au 30 juin

(en millions d'euros)

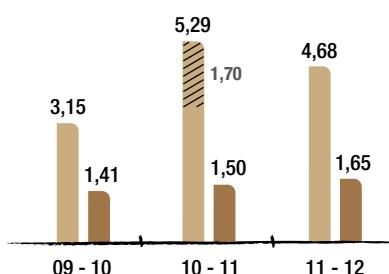


- Actif immobilisé net
- Besoin en fonds de roulement net
- Fonds propres
- Provisions
- Impôts différés nets
- Endettement net

Par rapport au 30 juin 2011, la structure bilancielle au 30 juin 2012 reste globalement stable et solide, réservant le potentiel à la poursuite d'opérations de croissance externe ciblées.

Évolution du bénéfice par action part du groupe (BPA), et du dividende par action

(en euros)



- BPA
- Dividende par action
- Plus-value cession participations minoritaires Chine

Vilmorin attribuera au titre des résultats 2011-2012 un dividende de 1,65 euro par action, en hausse de 10%, correspondant à un taux de distribution de 35 % de son résultat net part du groupe.





Activités

Des positions de leadership
sur son cœur d'activités

UN MÉTIER UNIQUE – SEMENCIER – DÉPLOYÉ SUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEUR ET AU SEIN D'UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE

UNE EXPERTISE HISTORIQUE EN BOTANIQUE

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin maîtrise l'ensemble des étapes de son métier de semencier pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles. Presque tricentenaire, Vilmorin bénéficie d'une expertise et d'un patrimoine génétique parmi les plus larges et diversifiés, véritable référence au sein du secteur semencier.

Processus de mise au point d'une semence

1 an

Analyser et anticiper les besoins

L'analyse et l'anticipation des besoins des clients directs – agriculteurs et maraîchers – et des cibles indirectes – distributeurs et consommateurs – constituent une phase fondamentale de la création d'une semence. Cette étape est d'autant plus complexe qu'elle doit intégrer des spécificités géographiques et des attentes qui peuvent être très diverses pour une même espèce.

Vilmorin s'appuie sur son organisation opérationnelle décentralisée et proche des marchés pour évaluer les exigences de ses clients et en assurer la restitution auprès de ses équipes de marketing et de recherche.

Collecter, enrichir, recenser et entretenir les ressources génétiques*

Le développement de nouvelles semences repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, appelée ressources ou patrimoine génétique*, aussi large et variée que possible. Il convient de les collecter, de les enrichir, de les caractériser et enfin de les entretenir régulièrement pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche. C'est en effet au sein de cette bibliothèque végétale que le sélectionneur puise sa « matière première », indispensable à la création d'une nouvelle plante.

Vilmorin dispose ainsi d'une collection de plus de 10 000 variétés issues de son patrimoine génétique. Constitué au cours de 270 années d'histoire, celui-ci s'est enrichi au fil des acquisitions de sociétés semencières, de programmes de sélection* et des partenariats de recherche.

Créer de nouvelles semences par sélection* classique ou transgénèse*

Après ces phases d'évaluation des besoins et d'accès aux ressources génétiques*, débute la sélection* ou l'art de croiser deux variétés d'une même espèce végétale, aux propriétés distinctes, pour créer une nouvelle plante dont le profil agronomique sera supérieur à celui des parents. Ce travail d'amélioration variétale, clé de création de valeur et de la compétitivité du semencier, est facilité par l'utilisation des biotechnologies* végétales. Ces outils permettent en effet de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement grâce à une connaissance approfondie de leur génome*.

Dans un contexte d'industrialisation croissante de l'innovation, Vilmorin bénéficie d'un dispositif international de compétences internes et externes, avec notamment plus de 100 sites de recherche implantés sur les principaux marchés mondiaux visés.

Vilmorin met au point des variétés offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, aux herbicides, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées.

Homologuer les semences

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant la commercialisation, d'homologuer et d'enregistrer la variété créée, afin notamment d'en démontrer les qualités (caractère* innovant, homogénéité, stabilité, etc.) et d'assurer sa mise à disposition.

Produire les semences aux champs

La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences et la capacité à satisfaire la demande.

Vilmorin confie sa production de semences à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.

Optimiser la qualité des semences en usine

La production de semences comporte également une phase industrielle. Au cours de cette étape, la semence est d'abord préparée - c'est-à-dire triée, nettoyée et séchée - puis traitée (avec des applications de produits phytosanitaires qui protégeront la plante contre certains parasites-maladies ou favoriseront sa germination) ou bien encore enrobée, pour faciliter son semis. Cette étape intègre aussi le conditionnement et le stockage.

Vilmorin s'appuie sur l'expertise irremplaçable de ses équipes, sur des équipements industriels modernes et sur des contrôles normés, pour garantir la haute qualité du produit.

Commercialiser les semences sur les marchés maraîchers et agricoles internationaux

Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire de distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux, réseaux sélectionnés selon les spécificités des zones géographiques.

Vilmorin bénéficie d'un portefeuille de marques à forte notoriété disposant chacune d'un positionnement spécifique. Les équipes commerciales représentent ainsi 34 % des effectifs de l'entreprise.

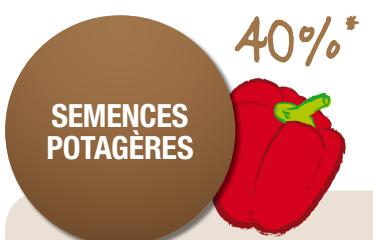
10 ans

7 à 10 années sont nécessaires pour créer une semence

UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ASSURANT UNE EXCELLENTE PROXIMITÉ DES MARCHÉS

L'organisation opérationnelle de Vilmorin est structurée autour de trois branches d'activité dont deux représentent son cœur d'activités : les Semences potagères et de grandes cultures. Chacune d'entre elles est segmentée en différentes Business Units, structures porteuses d'une stratégie de développement spécifique définie selon une architecture espèces – zones géographiques, et bénéficiant d'une organisation dédiée.

Véritable spécificité de Vilmorin, ce management de proximité lui garantit une très bonne connaissance de ses marchés ainsi qu'une grande réactivité. Les fonctions transversales, telles la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.



*Anciennement dénommée Oxadis



* Pourcentage du chiffre d'affaires en 2011-2012.

SEMCENES POTAGÈRES

Vilmorin crée, produit et commercialise des semences potagères innovantes pour les professionnels de l'agro-alimentaire. Les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation sont ses clients cibles.

INDICATEURS CLÉS 2011-2012



n°2 mondial des semences potagères.



527,2 millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (+ 2,9% à données comparables).



91% Chiffre d'affaires obtention*.



26 pays d'implantation
(disposant d'une filiale de commercialisation).



2805 collaborateurs permanents

UNE GAMME PRODUITS TRÈS DIVERSIFIÉE

La gamme produits de Vilmorin se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le melon, la carotte, le poivron, le haricot, le chou-fleur, la courge, l'oignon, le concombre, etc. Vilmorin détient sur certaines d'entre elles des positions de leader mondial : n°1 en melon, carotte et courgette et n°2 en tomate et poivron.

Les variétés commercialisées sont développées dans le respect des exigences de performance des maraîchers et industriels (augmentation de la productivité, résistance aux maladies et insectes, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, etc.). Elles doivent également anticiper et répondre aux attentes des consommateurs (meilleures qualités

organoleptiques* et nutritionnelles notamment) et prendre en compte leur diversité culturelle, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière.

UNE ORGANISATION EN BUSINESS UNITS, POUR COUVRIR EFFICACEMENT DES MARCHÉS TRÈS SEGMENTÉS

La branche Semences potagères est structurée autour de quatre Business Units. Organisé autour d'équipes internationales et multiculturelles, chacun de ces pôles possède sa propre stratégie. Celle-ci est définie selon des lignes directrices fixées par la Direction de la branche Semences potagères, en termes de marketing et de recherche notamment.

Disposant d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à leurs zones d'influence, les Business Units combinent avantageusement leurs portefeuilles de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution. Favorisant une grande proximité avec les marchés, de la recherche à la commercialisation, cette structure permet de couvrir un nombre important de marchés de niche très rémunératifs, d'être très réactive face aux besoins des maraîchers et ainsi de maximiser les parts de marché.

Semences potagères Principales marques



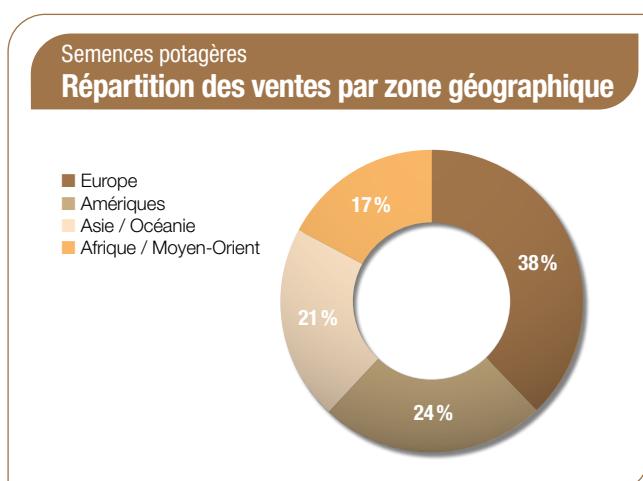
2011-2012 : UNE CROISSANCE SUPÉRIEURE AU MARCHÉ

Une croissance organique satisfaisante, malgré des conditions de marché tendues

Après deux années de très forte croissance du chiffre d'affaires, la branche Semences potagères a évolué au cours de l'exercice 2011-2012 dans un environnement mondial encore sous tension, en raison de plusieurs facteurs conjoncturels. Ainsi après quelques mois de latence, les filières maraîchères ont subi d'une part les conséquences du « Printemps arabe » dont les zones concernées (Égypte, Tunisie, Moyen-Orient, etc.) constituent des marchés significatifs. D'autre part, la crise sanitaire du printemps 2011 a sévèrement perturbé le marché potagères en Europe en particulier l'Espagne, occasionnant des baisses de surfaces cultivées, des décalages de commandes et fragilisant la situation financière des maraîchers. La crise économique qui s'est intensifiée affecte enfin certains marchés et pèse sur l'activité économique des producteurs de légumes.

Dans ce contexte, Vilmorin a démontré la solidité de son modèle d'organisation et de sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés. L'ensemble des Business Units réalise des performances satisfaisantes, marquées par un développement soutenu sur leurs nouvelles zones d'expansion et une très bonne résistance sur leurs marchés de référence.

Ainsi le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2012 à 527,2 millions d'euros, en hausse de 3,3% par rapport à l'exercice précédent. Retraite à données comparables, cette évolution est de + 2,9%, supérieure à la croissance globale du marché estimée ces derniers mois.



Les fruits d'une politique de croissance externe ciblée

Les acquisitions et implantations réalisées ces dernières années sur des territoires clés (Turquie, Algérie, Maroc, Inde, etc.) et des espèces stratégiques (tomate, poivron, oignon, laitue, etc.) se révèlent pertinentes et constituent des relais de croissance actifs. Vilmorin enregistre depuis plusieurs exercices une très forte progression au sein de ces marchés grâce à une plus grande utilisation de semences commerciales, à la pertinence de l'organisation des ventes et à la grande qualité de la gamme produits. Afin d'assurer la poursuite de ces tendances dans les prochaines années, les programmes de recherche sont intensifiés tandis que les ressources affectées au développement commercial et marketing sont accrues parallèlement à la progression du chiffre d'affaires, permettant d'améliorer la couverture des territoires cibles.

Ainsi, en septembre 2012, Vilmorin a acquis l'activité de sélection* et de commercialisation de semences de tomate et de poivron du groupe Campbell Soup, basée à Davis (Californie, États-Unis). Les actifs (ressources génétiques* et infrastructures) et les équipes de recherche reprises permettront à Vilmorin de renforcer notamment ses positions sur les marchés stratégiques de la tomate et du poivron, destinés aux transformateurs nord-américains ainsi que d'autres marchés clés à l'international. L'ensemble des activités acquises devrait réaliser, pour l'année 2012, un chiffre d'affaires de plus de 5 millions de dollars. En 2012-2013, HM.CLAUSE installera une nouvelle filiale au Guatemala, zone à fort potentiel de développement, tandis que Vilmorin SA s'implantera sur le marché russe.

OBJECTIFS 2012-2013

- ➊ Atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires supérieure à la tendance estimée de progression du marché potagères.
- ➋ Accompagner plus spécifiquement les clients sur les marchés fragilisés par les récentes crises politiques et sanitaires.
- ➌ Poursuivre l'innovation variétale afin d'assurer le renouvellement régulier de la gamme produits.
- ➍ Rester attentif à toute opportunité de croissance externe, incluant des opérations ciblées permettant de renforcer les positions, sur des zones (en particulier en Asie) et des espèces stratégiques.
- ➎ Renforcer, grâce à l'organisation en Business Units, les synergies entre sociétés, notamment entre les programmes de recherche.

UN MARCHÉ EN PROGRESSION RÉCURRENTE

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 5,2 milliards de dollars en 2011, correspondant à une croissance moyenne annuelle évaluée à 6 % par an depuis 2007 (Source : *Phillips McDougall 2012*).

La consommation de légumes, en progression régulière, dynamise le développement des marchés visés par Vilmorin. Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, plus sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée. La plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement et la poussée de la technologie semences* dans ceux plus matures contribuent également à la croissance globale du secteur.

De multiples niches à forte valeur ajoutée

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Fortement concentré depuis une dizaine d'années, ce secteur reste cependant très atomisé en termes de produits.

Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- ➊ une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison,
- ➋ des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.,
- ➌ une très grande dispersion géographique des zones de production.

L'innovation au cœur de la croissance du marché

Le marché des semences potagères présente la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence. La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production, alors que le coût de la semence reste modéré par rapport à celui des autres intrants. Il s'agit donc d'un choix stratégique, motivé avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de la consommation.

Ainsi, au-delà des évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des semences potagères dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, incitant les maraîchers à adopter des semences à plus forte valeur ajoutée.

Un environnement concurrentiel concentré

Le niveau d'investissements requis, la détention d'un leadership, la qualité des ressources génétiques* ainsi que l'expertise nécessaire constituent des barrières à l'entrée très lourdes, rendant difficile la pénétration de nouveaux acteurs.

Les années précédentes ont, de plus, été marquées par différents mouvements de concentration, d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux acteurs du marché : les six premiers opérateurs représentent aujourd'hui près de la moitié du marché mondial des semences potagères.

Sociétés	Pays	Chiffre d'affaires Semences potagères (en millions d'euros)
Monsanto	États-Unis	655 ⁽¹⁾
Vilmorin	France	527 ⁽¹⁾
Syngenta	Suisse	468
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	299
Rijk Zwaan	Pays-Bas	229
Sakata	Japon	220

(1) Chiffre d'affaires 2012.
Sources : estimations internes et publications sociétés.

SEMEANCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

Les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe sont regroupées au sein d'une seule Business Unit. Elles ciblent une clientèle d'agriculteurs par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

INDICATEURS CLÉS 2011-2012

n°1

européen en semences de céréales à paille.

n°3

européen en semences de maïs, de tournesol et de colza.

488,2

millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (Limagrain Europe et ses filiales)
(+15,8 % à données comparables).

14

pays d'implantation
(disposant d'une filiale de commercialisation).

1379

collaborateurs permanents

UNE STRATÉGIE PERTINENTE, OPTIMISANT LA COUVERTURE DU MARCHÉ EUROPÉEN

Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin a segmenté ses espèces selon trois catégories principales :

- Les espèces stratégiques pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles : maïs, céréales à paille (blé et orge), colza et tournesol.
- Les espèces supports qui s'inscrivent dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance au travers de partenariats tel celui détenu avec la société leader sur le segment des fourragères, DLF.
- Les autres espèces (gazon, coton, betterave, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché, qui complètent la gamme.

Les quatre espèces stratégiques sont fortement génératrices de valeur, selon des horizons de court, moyen et long termes.

- Les variétés de colza connaissent une durée de vie courte, liée à leur profil agronomique. En outre, leur rentabilité, déjà forte, est amenée à s'améliorer encore grâce à la poursuite du basculement de l'espèce vers la forme hybride*.
- Le maïs bénéficie d'une rentabilité importante, liée à une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du Nord de l'Europe. Elle a vocation à s'accroître notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, premier marché de maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence, à terme, du marché des plantes génétiquement modifiées.
- Le tournesol, très analogue au maïs, est en fort développement, en particulier dans les pays de l'Est. Il bénéficie d'une génétique très performante et d'un réseau de distribution solidement implanté en Europe.
- Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution, disposent d'une durée de vie des variétés plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des matières premières agricoles, leur rentabilité est plus faible que celle des autres espèces stratégiques et peut varier d'une année sur l'autre. Les perspectives de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective de la mise au point de blé OGM*, puis hybride*. Il s'agit d'un développement stratégique, facteur d'amélioration du rendement de l'espèce et de la qualité générale de la plante, pour lequel Vilmorin, dotée de solides atouts, est particulièrement bien positionnée. Cette orientation stratégique est présentée en page 47.

Une approche marketing et commerciale spécifique

La stratégie marketing de Vilmorin sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est affinée selon deux critères :

- Le marché de destination : marché du maïs fourrage et applications industrielles.
- Les qualités recherchées : digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage ; variétés dédiées à la production d'éthanol ou de gaz pour le segment des agrocarburants. Une politique de marques ombrelles au sein de la gamme LG entérine cette segmentation.

Enfin, les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

Semences de grandes cultures en Europe Principales marques



Advanta® : marque enregistrée
par Advanta Netherlands Holdings BV



DES PERFORMANCES 2011-2012 DE TRÈS GRANDE QUALITÉ

En Europe, Vilmorin enregistre une très forte hausse de son chiffre d'affaires annuel, notamment en Europe de l'Est (y compris en Ukraine et en Russie) ainsi qu'en Europe du Nord. Il s'établit à 488,2 millions d'euros, en croissance de près de 16% à données comparables, et dépasse les objectifs fixés. Ces excellents résultats confirment la qualité de l'offre produits, la bonne adaptation de l'organisation commerciale et le dynamisme des réseaux de distribution.

Toutes les espèces stratégiques de la gamme améliorent leurs performances dans un contexte de marché agricole favorable, marqué par la progression des surfaces cultivées en maïs et une tendance haussière des prix des matières premières agricoles, notamment au cours du premier semestre 2012.

Maïs : de très belles performances

La branche Semences de grandes cultures en Europe signe une croissance de près de 15% de son chiffre d'affaires maïs, dans un environnement de marché porteur, caractérisé par une progression des surfaces de 3% (Source : Stratégie grains). La hausse des volumes commercialisés, en particulier en Europe du Nord et de l'Est, s'accompagne de revalorisations tarifaires.

Tournesol : une croissance record

Le chiffre d'affaires en tournesol progresse de nouveau au cours de cette année de près de 30%, conséquence du fort développement dans les pays de l'Est et de la très grande qualité de la gamme produits. La pertinence des réseaux de commercialisation et du programme de sélection* conduit au sein de Soltis (co-entreprise française entre Vilmorin et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol) explique également ces performances renouvelées cette année.

Colza : une campagne dynamique dans la continuité des exercices précédents

Sur cette espèce bien valorisée, Vilmorin poursuit la conquête de parts de marché, avec une nouvelle progression de son chiffre d'affaires de près de 15%. Cette performance, d'autant plus remarquable que les surfaces de colza cultivées en Europe enregistraient une baisse de 10% en 2011 (Source : OilWord), provient notamment de la performance technique des produits sur le segment des variétés hybrides*.

Céréales à paille : une activité en très nette progression

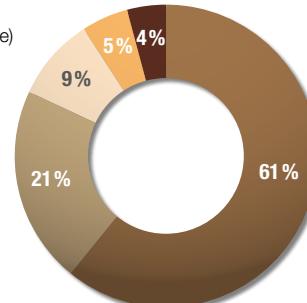
Dans un environnement agricole favorable à une plus grande utilisation de semences commerciales par les agriculteurs, les ventes de semences certifiées de céréales à paille (blé, orge) au sein du circuit long de distribution, du semencier à l'agriculteur, sont en hausse.

Stable en référence à l'année précédente, l'activité de délégation des variétés de céréales à paille auprès des coopératives agricoles (dites circuit court) contribue à générer près de 32 millions d'euros de royalties.

Gage de son développement futur, Vilmorin a poursuivi, tout au long de l'exercice, ses programmes de recherche amont (marquage moléculaire* et transgénèse*) et de sélection* sur ses espèces stratégiques. Le laboratoire de marquage moléculaire* basé en Auvergne a été relocalisé dans de nouveaux locaux afin de favoriser son déploiement et sa modernisation, constituant ainsi le premier site de recherche de la société dans le monde.

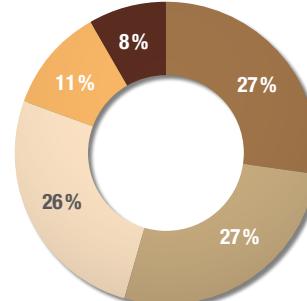
Semences de grandes cultures en Europe **Répartition du chiffre d'affaires (hors royalties) par espèce**

- Céréales (maïs, blé, orge)
- Tournesol
- Fourrageres
- Colza
- Autres



Semences de grandes cultures en Europe **Répartition du chiffre d'affaires (hors royalties) par zone géographique**

- France
- Europe du Sud
- Europe de l'Est
- Autres
- Europe du Nord



OBJECTIFS 2012-2013

- ➊ Poursuivre les gains de parts de marché en colza et tournesol.
- ➋ Poursuivre le déploiement en Europe de l'Est et continuer l'implantation sur cette zone stratégique.
- ➌ Contribuer à la mise en place des nouvelles Business Units grandes cultures à l'international.
- ➍ Finaliser le déploiement de la nouvelle organisation recherche grandes cultures.
- ➎ Renforcer le programme de développement du maïs grain.

UN MARCHÉ EN CROISSANCE RÉGULIÈRE

Dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol, deux espèces oléagineuses en forte progression, le marché européen a connu, ces dernières années, une croissance constante mais modérée, marquée par des tendances contrastées selon les espèces et une remise en culture de surfaces de jachères.

Évolution des surfaces cultivées dans l'Union européenne des 27

(en millions d'hectares)

	Surfaces 11-12	Évolution sur 1 an
Maïs total	15,1	+3%
> Maïs grain	9,2	+3%
> Maïs fourrage	5,9	+4%
Blé	22,8	-2%
Tournesol	4,2	-1%
Colza	6,1	-10%

Sources : OiWord, Stratégie grains

Des surfaces de cultures OGM* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, seuls trois OGM* (maïs MON810 et T25 et pomme de terre Amflora) sont autorisés à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne, tandis que près d'une quarantaine de types de maïs, soja, coton et canola transgéniques, incluant les combinaisons, sont autorisés à l'importation.

Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture en faisant jouer la clause de sauvegarde prévue dans la réglementation.

C'est notamment le cas de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, la Grèce et du Luxembourg. Une procédure permettant aux États membres d'opter pour la culture sur leur terri-

toire a été proposée par la Commission européenne mais jusqu'à présent n'a pu trouver de majorité pour son application. En conséquence, la culture des OGM* en Europe reste marginale, avec près de 115 000 hectares en 2011 (principalement en Espagne, au Portugal, en République Tchèque, en Pologne et en Slovaquie), en progression de 24 % cette année mais représentant moins de 1 % des surfaces mondiales (Source : ISAAA 2012). À l'instar de ses principaux compétiteurs, ce contexte n'impacte pas directement Vilmorin, qui ne réalise pas actuellement de chiffre d'affaires significatif à partir de variétés génétiquement modifiées en Europe. Toutefois, convaincue de l'ouverture de ces marchés à moyen terme, la société conduit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de commercialiser des semences génétiquement modifiées propriétaires, intégrant, dans un premier temps, des caractères* de résistance aux insectes et de tolérance aux herbicides adaptés à ce marché. Le programme de recherche est détaillé en page 47.

Panorama concurrentiel dans l'Union européenne des 27

	Céréales à paille	Maïs	Tournesol	Colza
N°1	Vilmorin	Pioneer	Syngenta	Monsanto
N°2	KWS	KWS	Pioneer	NPZ Lembke
N°3	RAGT	Vilmorin Monsanto	Vilmorin	Vilmorin
N°4	-	-	Euralis	DSV

Sources : estimations internes

Une fluctuation persistante des prix des matières premières agricoles

Les prix des matières premières agricoles ont, cette année encore, connu de fortes variations.

Cette tendance s'explique par le décalage systémique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, des conditions climatologiques fluctuantes selon les zones géographiques entraînant surplus ou pénuries, ainsi que par une spéculation sur les matières premières agricoles.

Évolution des prix du maïs et du blé en Europe

(en euros / tonne)



Sources : Marché des céréales, France Agrimer. Août 2012

SEMCENCES DE MAÏS EN AMÉRIQUE DU NORD

Joint-venture 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada.

La mutualisation des efforts de recherche et des investissements marketing des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tout premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société, qui a depuis toujours connu une dynamique de croissance récurrente. Aujourd'hui, recherche, production, commercialisation et administration sont intégralement mises en commun.

INDICATEURS CLÉS 2011-2012



n°3 sur le marché du maïs aux États-Unis.



425,8 millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (à 100%)
(+22,1 % à données comparables).



772 collaborateurs permanents
en apport au consolidé (à 100%).

UN POSITIONNEMENT SPÉCIFIQUE

Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options technologiques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques.

Ces options sont de deux types :

- ➊ Les traits*, qui confèrent à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance, intégrés dans le génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) et à des herbicides. Les variétés génétiquement modifiées combinent désormais plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du stacking*, qui est aujourd'hui considérée comme un standard de référence par les agriculteurs.
- ➋ Les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

Une politique de commercialisation différenciante, autre facteur clé de succès

Grâce à une force de vente de premier ordre qui constitue plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis : la vente directe auprès de l'agriculteur, les réseaux d'agriculteurs-dealers et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte-tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, les marques, véritables liens entre l'agriculteur et le semencier, sont un atout essentiel dans la stratégie de commercialisation.

Les équipes commerciales d'AgReliant peuvent s'appuyer sur un portefeuille de six marques à forte notoriété, dédiées par secteur géographique et couvrant très largement le Corn Belt, cœur du marché nord-américain.

Semences de grandes cultures en Amérique du Nord Principales marques

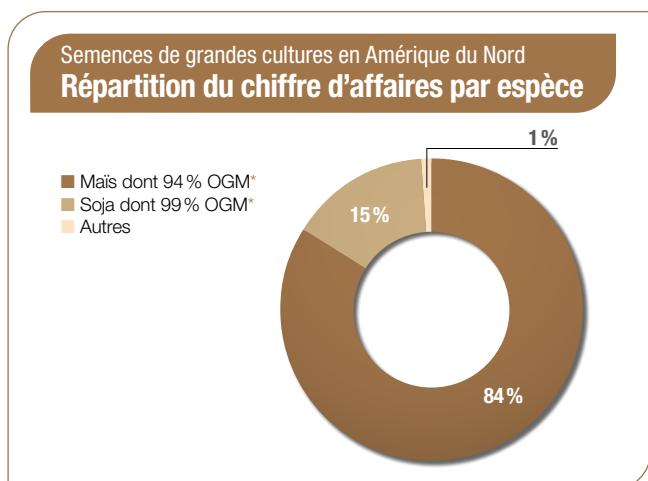


UNE ACTIVITÉ TRÈS VIGOUREUSE EN 2011-2012

L'année 2011-2012 a été à nouveau marquée par des conditions climatiques très difficiles et contrastées (sécheresse, inondations, etc.) entraînant une insuffisance des volumes de production de semences commerciales. La production effectuée en contre-saison au Chili et en Argentine a toutefois permis de compenser en très grande partie les volumes manquants. La gestion et la bonne maîtrise des approvisionnements et de la logistique ont été ainsi de véritables facteurs clés du succès de cette campagne commerciale.

Malgré ce contexte contraignant, AgReliant réalise des performances remarquables, affichant cet exercice une hausse de son chiffre d'affaires de plus de 20% à données comparables par rapport à l'année précédente.

Cette progression s'appuie tant sur la croissance de la part des produits OGM* dans le chiffre d'affaires que sur le dynamisme du modèle commercial, qui ont permis de gagner des parts de marché, positionnant désormais AgReliant comme le troisième semencier américain sur le marché du maïs.



OBJECTIFS 2012-2013

- ➊ Accroître les ventes de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée.
- ➋ Poursuivre le développement en intensifiant les efforts de recherche amont, notamment sur le marquage moléculaire*.
- ➌ Accompagner le déplacement des zones de culture de maïs aux États-Unis, avec la construction d'une nouvelle usine de semences dans l'état de l'Iowa.
- ➍ Adapter la demande à une offre en approvisionnement de semences de maïs inférieure aux objectifs des plans de production.

UN MARCHÉ EN PROGRESSION SENSIBLE

Au cours du premier semestre 2012, le marché nord-américain des semences a été marqué par une hausse des surfaces cultivées en maïs (39 millions d'hectares) estimée à 5% et par une progression des surfaces de soja (30,8 millions d'hectares) de 1% (Source : USDA 2012).

Cette croissance devrait se poursuivre, grâce aux perspectives de développement offertes par les semences génétiquement modifiées et par l'expansion du marché des agrocarburants.

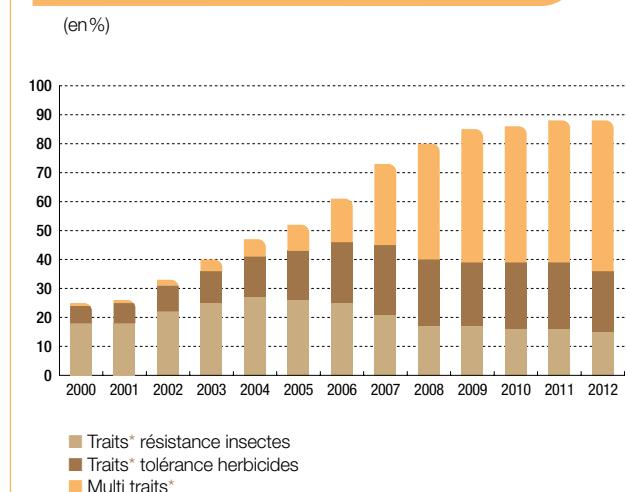
Les plantes génétiquement modifiées : le cercle vertueux de la croissance

Avec 69 millions d'hectares cultivés en 2011, soit près de la moitié des surfaces mondiales toute espèce confondue, les États-Unis sont de loin le premier pays producteur de plantes génétiquement modifiées. En progression régulière, elles couvrent désormais 88 % des surfaces cultivées en maïs, 94 % des surfaces de soja et 95 % des surfaces de betteraves à sucre aux États-Unis.

Les variétés intégrant plusieurs traits* de résistance, en forte hausse, représentent aujourd'hui une part substantielle du marché estimée à 52 % des surfaces de maïs OGM* (Sources : ISAAA et USDA 2012).

Commercialisées à un prix significativement supérieur aux semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent cependant aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, en particulier ceux liés aux traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure.

Évolution des surfaces de maïs génétiquement modifié aux États-Unis



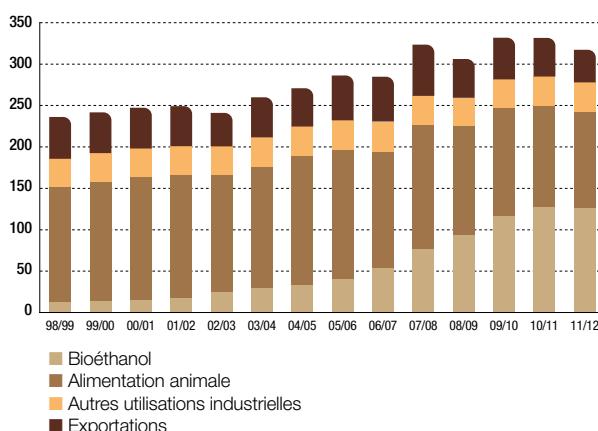
Source : USDA 2012

Une production de maïs dynamisée par les agrocarburants

Depuis 2000, les surfaces de maïs aux États-Unis ont fortement progressé en raison notamment de la demande des usines de bioéthanol. En 2011-2012, près de 46 % des utilisations de maïs sont destinés à ce marché.

Évolution des utilisations totales de maïs aux États-Unis

(en millions de tonnes)



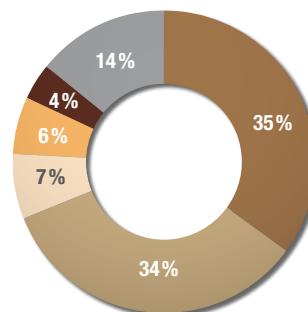
Source : USDA 2012

Un environnement concurrentiel très concentré

Au sein d'un environnement concurrentiel concentré (près de 80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à renforcer sensiblement ses parts de marché principalement sur le Corn Belt, au détriment notamment des acteurs de plus petite taille. La société a franchi un cap significatif en 2012, en se positionnant comme le troisième acteur en maïs aux États-Unis.

Estimation des parts de marché en semences de maïs (Printemps 2011)

- Monsanto
- Dupont
- AgReliant
- Syngenta
- Dow
- Autres



Source : estimations internes

NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT EN SEMENCES DE GRANDES CULTURES

Capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin s'est fixée en 2010 l'objectif d'internationaliser rapidement ses positions en maïs et en blé sur de nouveaux marchés en forte croissance. Ainsi, s'implanter durablement sur les marchés du maïs au Brésil, en Asie, et du blé aux États-Unis constitue, depuis, trois axes de développement prioritaires au sein de la branche Semences de grandes cultures.

Premières étapes d'un plan d'action ambitieux, de nouvelles Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et des partenariats de recherche ont été conduits sur les trois dernières années afin d'établir les conditions et atouts indispensables au déploiement de ces activités. Le chiffre d'affaires, encore modeste, est amené à progresser rapidement sur les prochaines années, conséquence de croissances organique et externe. Il contribuera par ailleurs à rééquilibrer progressivement la forte saisonnalité existante au sein de la branche, en raison d'une activité concentrée jusqu'à présent dans l'hémisphère Nord.

INDICATEURS CLÉS 2011-2012



millions d'euros de chiffre d'affaires



collaborateurs permanents



pays d'implantation

LE MAÏS AU BRÉSIL

Un objectif de développement ambitieux

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison afin d'allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère Nord. En complément de cet atout stratégique, cette zone, et tout particulièrement le Brésil, représente désormais un axe de développement clé pour les semences de grandes cultures. Le maïs y est en effet une céréale largement cultivée et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées est très importante : 4^e marché mondial de semences, le Brésil est le 2^e marché mondial en surfaces de maïs OGM*, avec un taux d'adoption de 65%.

Pour Vilmorin, l'enjeu est majeur : il s'agit de viser une part de marché de 10% en maïs à horizon 2015, à partir d'une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires. Limagrain South America, nouvelle Business Unit grandes cultures, est la structure en charge du déploiement de ces activités.

Des avancées significatives en 2011-2012

Vilmorin avait déjà procédé, en cours d'exercice 2010-2011, à l'acquisition des actifs maïs de la société Sementes Guerra, regroupés au sein de Limagrain Guerra do Brasil, dont Vilmorin détient 70% du capital. Groupe familial créé en 1979 et basé à Pato Branco (état du Paraná), Sementes Guerra réalisait en 2010 un chiffre d'affaires maïs d'environ 10 millions d'euros.

Programmes de sélection*, ressources génétiques*, outils de production et réseau de commercialisation constituent les principaux atouts de la société.

Vilmorin a complété son dispositif en acquérant, sur l'exercice 2011-2012, les actifs dédiés aux semences de maïs et de sorgho de la société Brasmilho. Basée à Goianesia (état du Goias), Brasmilho dispose de ressources génétiques* de qualité, d'une usine de production et de traitement de semences et d'un réseau commercial couvrant la zone centrale du pays. Ces activités ont représenté en 2010 un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros. Vilmorin détient la majorité du capital de la société, à hauteur de 85% et prévoit, selon les accords, de compléter intégralement cette participation avant fin 2012.

Afin d'enrichir son portefeuille de ressources génétiques*, Vilmorin a enfin repris les activités de recherche de la société Genetica Agricola, située dans l'état du Mato Grosso, deuxième état producteur de maïs au Brésil, dont les superficies progressent régulièrement. Ce programme de sélection* bénéficie d'un matériel génétique de qualité très bien adapté aux conditions de culture spécifiques de ces nouveaux territoires.

Ces différentes opérations, conjuguées à l'intégration réussie des équipes et structures, ont permis de réaliser au 30 juin 2012 un chiffre d'affaires de 20,4 millions d'euros, au-delà des objectifs initiaux.

Privilégiant une approche cadencée de son développement en Amérique du Sud, Vilmorin a pour ambition de renforcer son organisation existante au Brésil avant d'envisager son développement sur les pays voisins. Le déploiement préliminaire conduit à partir de 2010 au travers de la coopération avec Don Mario en Argentine n'a pas été à hauteur des ambitions initiales. La joint-venture a ainsi été dissoute en 2012 dans l'attente de mettre en place les conditions adaptées au développement de Vilmorin dans ce pays.

Objectif 2012-2013

- Compléter l'accès aux ressources génétiques* locales ainsi que l'implantation de sites de recherche et d'équipements industriels au travers de partenariats ou d'acquisitions.

LE MAÏS EN INDE ET EN CHINE

Marqué par l'augmentation continue de la population et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique, 4^e marché de semences au monde en valeur, enregistre une forte progression. Vilmorin a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires que sont la Chine et l'Inde. Le développement des activités est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrain Asia, basée à Hyderabad (Inde) et à Pékin (Chine).

La croissance à long terme de Vilmorin sur cette zone nécessite de compléter les implantations actuelles par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques* locales constitue en effet, à l'image des autres régions de développement, une étape indispensable.

La progression de l'activité grandes cultures en Chine et en Inde proviendra de la commercialisation de semences de maïs à forte valeur ajoutée dans un premier temps, relayée à terme par l'introduction de variétés OGM* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements.

L'Inde

Un marché dynamique

En Inde, où l'autosuffisance alimentaire représente un défi majeur, le marché des semences évolue très rapidement. Il se caractérise par une croissance annuelle moyenne estimée à un peu plus de 10% sur les 5 dernières années, une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très nombreux, et un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui s'améliore progressivement. Sur ce marché, évalué à près de 2 milliards de dollars, Vilmorin identifie ainsi une part accessible estimée à 100 millions de dollars.

De fortes ambitions stratégiques

Au cours de l'année 2012, Vilmorin a conclu un accord stratégique pour l'acquisition d'une participation majoritaire avec les actionnaires familiaux de Bisco Bio Sciences. Basée à Hyderabad (état d'Andhra Pradesh), Bisco Bio Sciences constitue un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs. Son portefeuille de produits couvre également des espèces importantes localement telles que le millet, le sorgho et le riz.

Atash Seeds, plateforme initiale de recherche et de développement de Vilmorin en grandes cultures pour le marché indien, a été intégrée dans cette nouvelle organisation.

Le nouvel ensemble bénéficie des conditions indispensables à la réalisation des ambitions stratégiques de Vilmorin : ressources génétiques* adaptées, centre de sélection* et unités de production locales, confortées par un réseau de commercialisation étendu. Forte de ces atouts et d'un chiffre d'affaires de près de 15 millions d'euros sur une base annuelle, Vilmorin ambitionne de doubler ses parts de marché à horizon 2020 pour atteindre le seuil des 20% sur le segment du maïs.

La Chine

Un territoire clé

Producteur majeur de céréales, la Chine se positionne comme le n°2 mondial en surfaces pour le riz et le maïs. Son marché de semences est en forte croissance, tant en volume qu'en valeur, liée à la modernisation de l'agriculture, à la concentration progressive des acteurs locaux et à l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique.

Une politique de développement spécifique et volontariste

Au sein de cette zone, le développement de Vilmorin doit s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation. De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant actuellement limitée à 49%, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques* doivent être évalués très précisément avant tout investissement.

Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin sur cette zone.

Quatre sites de recherche maïs permettent de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales. Une première variété a été inscrite récemment au plan national, constituant un signe tangible de l'efficacité des programmes de recherche locaux.

Souhaitant repositionner plus opérationnellement sa coopération avec la société Longping High-Tech et adapter son dispositif aux évolutions du secteur agricole chinois, Vilmorin a cédé en 2010-2011 la participation indirecte qu'elle détenait au sein de cette société. Un nouvel accord visant à créer une joint-venture de recherche, de production et de commercialisation de semences de maïs en Chine a parallèlement été conclu avec la société Anhui Hengji Seeds. Aux termes de celui-ci, Vilmorin détiendrait, via sa filiale Vilmorin Hong-Kong, 45 % des parts de la nouvelle co-entreprise, Gansu Hengji Seeds. En date d'octobre 2012, cette participation reste toutefois encore sujette à autorisation des autorités chinoises.

Objectifs 2012-2013

- ➊ Poursuivre l'intégration de la structure Bisco Bio Sciences en Inde.
- ➋ Mettre en place la nouvelle joint-venture Gansu Hengji Seeds en Chine.
- ➌ Poursuivre les efforts de recherche maïs engagés au sein du dispositif actuel.

LE BLÉ EN AMÉRIQUE DU NORD

Un solide dispositif, gage de la croissance future

Vilmorin dispose aujourd'hui d'une structure lui permettant de construire son développement prioritairement sur le marché nord-américain du blé, parallèlement et indépendamment de son activité maïs, assurée par AgReliant.

Limagrain Cereal Seeds, basée à Fort Collins (Colorado), constitue la plateforme de développement de ces activités. Il s'agit d'une co-entreprise entre Vilmorin (détenant 65 % du capital) et Arcadia Biosciences (actionnaire à hauteur de 35 %), société américaine de biotechnologies*.

Le dispositif mis en place en 2009-2010 allie une collaboration scientifique avec certaines universités américaines, un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, un accès privilégié à des technologies innovantes propriétés d'Arcadia Biosciences, ainsi qu'un réseau de commercialisation couvrant les principales zones de production américaines. L'équipe locale, composée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce nouveau marché encore peu valorisé, représente un autre facteur clé de succès.

Objectifs 2012-2013

- ➊ Conclure de nouveaux partenariats avec des universités américaines.
- ➋ Développer à court terme la commercialisation de semences de blé conventionnelles.
- ➌ Intensifier les programmes de recherche de variétés de blé OGM* optimisant la consommation d'azote et tolérant à la sécheresse dans un horizon de long terme.

PRODUITS DE JARDIN

Vilmorin propose aux jardiniers amateurs une gamme de produits de jardin composée principalement de semences potagères et florales, de bulbes et de produits de protection et de santé des plantes. Implantés sur les principaux marchés européens du jardinage, ses clients directs sont des jardineries, des magasins de bricolage et des grandes surfaces alimentaires, ainsi que directement des jardiniers amateurs dans le cadre de la vente par correspondance. La branche Produits de jardin se structure autour de deux sociétés : Vilmorin Jardin* en France et Suttons au Royaume-Uni.

*Anciennement dénommée Oxadis

INDICATEURS CLÉS 2011-2012

80,8

millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (-1,3 % à données comparables).

456

collaborateurs permanents.

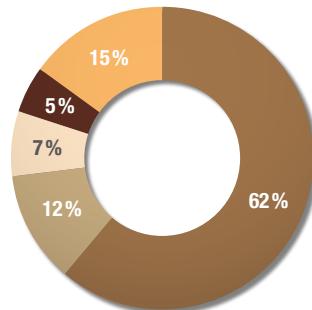
UNE ANNÉE 2011-2012 EN DEMI-TEINTE

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 80,8 millions d'euros au 30 juin 2012, en retrait de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité a été impactée, tant en France qu'au Royaume-Uni, par des conditions climatiques pénalisant les loisirs du jardinage et par un environnement économique extrêmement défavorable.

Produits de jardin

Répartition des ventes par famille de produits

- Semences et gazon
- Bulbes
- Plants
- Produits de beauté et de santé des plantes
- Autres



UN NOUVEL ATOUT POUR FAVORISER LE REDÉPLOIEMENT COMMERCIAL ET MARKETING

Vilmorin a procédé en février 2012, au travers de sa filiale française Vilmorin Jardin, à l'acquisition des activités grand public de la société Cultisol (France). La reprise de ce fonds de commerce complète qualitativement l'offre produits de Vilmorin Jardin avec une gamme d'accessoires pour le jardin (films de paillage biodégradables, produits d'occultation décorative, etc.). Cette opération vient renforcer l'expertise de la société et conforter la légitimité de sa marque emblématique, Vilmorin.

Produits de jardin Principales marques



OBJECTIFS 2012-2013

- ❶ Valoriser prioritairement la marque Vilmorin en s'appuyant sur l'expertise technique de la branche professionnelle ainsi que sur la notoriété de la marque auprès des jardiniers amateurs et du grand public.
- ❷ Renforcer le positionnement sur les marchés actuels par des compléments de gamme et des partenariats.
- ❸ Accompagner le développement du marché du jardin en Europe, à partir des implantations existantes, en coopération avec les groupes de distribution.
- ❹ Étudier les opportunités de consolidation de la branche Produits de jardin.





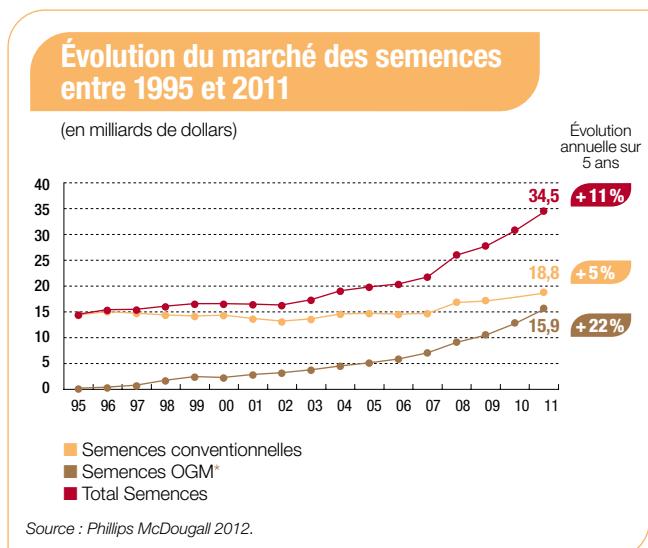
Stratégie

Conquérir des parts de marché
pour pérenniser la croissance

Vilmorin se positionne en tout premier lieu sur le marché de l'agriculture. L'entreprise innove pour mettre au point des semences à haute valeur ajoutée avec l'objectif de contribuer à mieux répondre aux évolutions des besoins alimentaires mondiaux. Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin s'appuie sur sa capacité d'innovation et une croissance soutenue à l'international pour renforcer durablement ses positions concurrentielles.

DES OPPORTUNITÉS MAJEURES DE CROISSANCE

Représentant près de 35 milliards de dollars en 2011, le marché mondial des semences connaît une croissance solide et récurrente, aussi bien en volume qu'en valeur. Évaluée à 11 % par an depuis 2007 (Source : Phillips McDougall 2012), celle-ci s'accélère, alimentée par plusieurs relais de croissance complémentaires.



Or produire plus et mieux en utilisant moins de ressources est plus que jamais un enjeu majeur, dans le contexte caractérisé par :

- une lente érosion des terres arables à l'échelle mondiale, en raison de l'urbanisation, de la désertification et globalement de la perte de qualité des sols,
- une complexification des conditions de culture, liée à la prise en compte des données environnementales, mais aussi des variations climatiques et à un accès aux ressources en eau toujours plus limité.

Les semences commerciales procurent en outre la garantie d'une production parfaitement adaptée aux nouvelles exigences industrielles : résistance aux maladies et aux insectes, cycles de production plus courts, maturité simultanée, homogénéité de la production.

Le potentiel de remplacement des semences de ferme par des semences commerciales demeure significatif dans les pays dont l'agriculture est en voie de modernisation et sur certaines espèces, notamment le blé. À titre d'exemple, 50 % du marché européen du blé est couvert par les semences de ferme tandis que ce taux atteint 76 % aux États-Unis (Source : USDA 2011).

Le développement des besoins non alimentaires

Parallèlement au marché de l'alimentation, la montée en puissance des applications industrielles des productions agricoles se confirme, renforçant le potentiel de croissance du marché des semences.

DE PUISSANTS MOTEURS DE CROISSANCE

L'augmentation des besoins alimentaires

La hausse de la population mondiale ainsi que l'évolution des régimes alimentaires, vers une consommation accrue de légumes et de viande, conduisent à un accroissement significatif des besoins en matières premières agricoles.

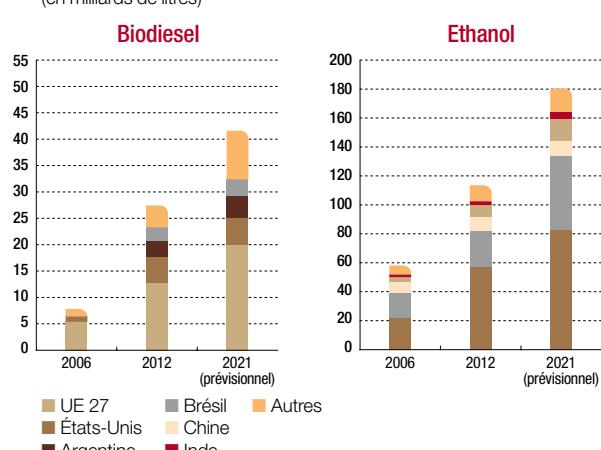
D'ici 2050, la production alimentaire devra en conséquence augmenter de 70%, afin de nourrir plus de 9 milliards d'individus et répondre ainsi à la croissance démographique mondiale (Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / FAO).

Une utilisation croissante des semences commerciales

Les agriculteurs et les maraîchers ont de plus en plus largement recours aux semences commerciales. Plus performantes techniquement que les semences de ferme, elles leur permettent en effet d'accroître significativement les rendements.

Évolution de la production mondiale d'agrocarburants

(en milliards de litres)



Il s'agit en particulier :

- des agrocarburants – dont l'éthanol (produit à partir de maïs, qui représente déjà 46 % des utilisations de maïs aux États-Unis) et le biodiesel (obtenu à partir de colza, principalement en Europe),
- et de la chimie végétale - dite aussi « chimie verte » - dont le marché des plastiques biodégradables.

L'essor de ces marchés, de tailles encore limitées, se traduit par une augmentation des surfaces cultivées, qui influe positivement sur le volume d'activité en semences commerciales.

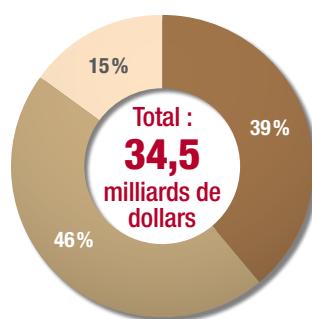
Si Vilmorin n'a pour l'instant pas engagé de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances techniques sont notablement plus élevées afin de répondre spécifiquement aux attentes de ce marché.

Un marché tiré mondialement par la forte croissance des OGM*

Tandis que les semences potagères (5,2 milliards de dollars) et les grandes cultures conventionnelles (13,5 milliards de dollars) connaissent une progression de 5 % par an sur les 5 dernières années, ce sont véritablement les semences OGM* grandes cultures (15,9 milliards de dollars) qui tirent le marché. Leur croissance annuelle s'élève à 22 % au cours de la même période ; elle est ainsi 4 fois plus rapide que celle des semences conventionnelles.

Marché mondial des semences commerciales 2011

■ Grandes cultures conventionnelles
■ Grandes cultures OGM*
■ Potagères

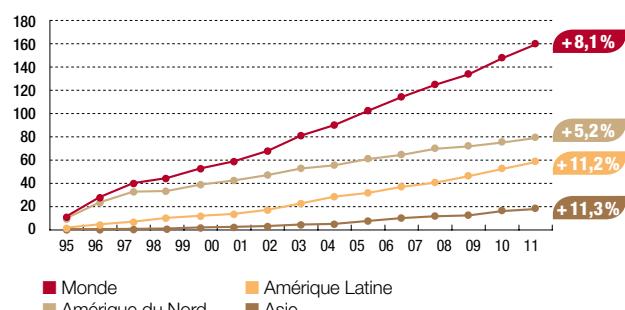


En 2011, les Grandes Cultures OGM* dépassent les Grandes Cultures conventionnelles pour la 1^{re} fois

Sources : ISAAA 2012 et Phillips McDougall 2012

Évolutions des surfaces de plantes génétiquement modifiées

(en millions d'hectares)



Source : ISAAA 2012

En 2011, les semences OGM* représentent 160 millions d'hectares cultivés par 16,7 millions d'agriculteurs, et 15,9 milliards de dollars (+13 % par rapport à 2010).

DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE DU MARCHÉ DES SEMENCES

Même si l'intégration du marché reste inégale selon les zones et les espèces, les dernières années ont été marquées par des mouvements de concentration, et en conséquence par un renforcement de la puissance des principaux acteurs du marché : les 5 premiers semenciers représentent près de 60 % du marché mondial des semences.

Au sein de cet environnement concurrentiel particulièrement concentré, tout nouvel intervenant doit bénéficier de plusieurs atouts complémentaires.

Des ressources génétiques*, de l'expertise et du temps

Créer des semences performantes nécessite en premier lieu de disposer de ressources génétiques* aussi diversifiées que possible, élément fondamental de l'activité du semencier et de sa pérennité.

Maîtriser chacune des étapes du métier est également indispensable : l'expertise du semencier porte aussi bien sur la recherche, avec des technologies de pointe en matière de sélection* végétale, sur la production, sur la transformation

que sur la commercialisation des semences, avec des réseaux qui doivent être au plus près des marchés, pour bien comprendre et anticiper les attentes des maraîchers et agriculteurs. Fort de ces ressources et de cette expertise, 7 à 10 ans sont cependant nécessaires au semencier avant de commercialiser une nouvelle variété.

Des investissements significatifs

Le niveau d'investissements requis rend également difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché.

Ces investissements concernent le financement du cycle de production et du Besoin en Fonds de Roulement, la mise en place des réseaux de distribution et des actions marketing et en premier lieu l'innovation, clé de la création de valeur. Vilmorin consacre ainsi chaque année en moyenne 15 % de son chiffre d'affaires semences à la recherche.

UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE PAR LA VALEUR AJOUTÉE DES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Les OGM*, une réponse aux nouveaux enjeux mondiaux

Apportant de nouvelles solutions pour adapter plus aisément l'offre à la demande, les semences génétiquement modifiées permettent de relever des défis majeurs.

- ➊ Avec un rendement à l'hectare très significativement supérieur, elles confèrent une plus grande efficacité aux productions agricoles, tout en diminuant considérablement les coûts de production.
- ➋ Réduisant les traitements agrochimiques, elles sont plus respectueuses de l'environnement, et demain, elles permettront également de mieux gérer la ressource en eau.

L'adoption rapide des semences génétiquement modifiées

Technologie devenue incontournable au sein de nombreuses zones, le marché des semences génétiquement modifiées connaît une forte expansion en volume mais aussi en valeur. C'est ainsi qu'en 2011, pour la première fois, le marché des semences de grandes cultures OGM* a dépassé, en termes de valeur, celui des semences de grandes cultures conventionnelles. Cette percée est liée à l'augmentation des surfaces cultivées, et à l'intégration de plusieurs traits* au sein d'une même variété.

Reflet de l'intégration de ces technologies, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées à un prix de 50 % à 100 % plus élevé que les semences classiques, selon leur degré de technicité.

Au total, ce marché représente près de 10 % des terres arables, avec des disparités fortes selon les territoires.

Certains pays sont pleinement conquis, tels que les États-Unis, pays précurseur, où 88 % des surfaces de maïs cultivées sont OGM*, ce taux montant jusqu'à 94 % pour le soja et 95 % pour les betteraves à sucre. L'exemple du Brésil est quant à lui édifiant : la technologie OGM* pour le maïs n'a été adoptée qu'en 2007 et aujourd'hui, son taux d'adoption s'élève déjà à 65 %.

D'autres marchés clés restent en revanche à ouvrir, à l'image de l'Europe. Avec environ 114 000 hectares en 2011, la culture des OGM* y reste marginale alors qu'elle constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de son agriculture et sa souveraineté alimentaire.

Il en est de même pour l'Inde, où la culture OGM* concerne uniquement le coton, et pour la Chine, qui représente à ce jour uniquement 2 % des surfaces OGM* cultivées au niveau mondial.

Source : ISAAA 2012

De nouveaux traits* à venir pour optimiser les conditions de culture

Aujourd'hui, les variétés OGM* proposent essentiellement trois caractères*, seuls ou combinés : la résistance aux insectes (pyrale et chrysomèle) et la tolérance aux herbicides.

De nouveaux caractères* seront lancés dans les années à venir, qui participeront à la valorisation du marché mondial : des plantes plus tolérantes à la sécheresse ainsi que des variétés optimisant la consommation d'engrais.

CONQUÉRIR DES PARTS DE MARCHÉ POUR PÉRENNISER LA CROISSANCE

LA SOLIDITÉ D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT CONJUGUANT INNOVATION ET CROISSANCE EXTERNE

Dans un secteur d'activité marqué par une forte concentration des acteurs et porté par l'innovation et l'internationalisation, Vilmorin inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur les atouts suivants :

- ➊ un métier unique de semencier,
- ➋ une vision à long terme de son développement, renforcée par l'accompagnement régulier de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, qui lui offre en outre une grande proximité avec le monde agricole,
- ➌ une stratégie ambitieuse, qui allie une forte capacité d'innovation, une politique de croissance externe ciblée et une internationalisation grandissante.

Grâce à la solidité de ce modèle, Vilmorin est en mesure d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

Une démarche constante d'innovation pour une croissance organique supérieure à celle du marché

Innover pour gagner des parts de marché et renforcer sa profitabilité

Source première de valeur ajoutée, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité.

Elle vise à mettre au point, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés qui répondent aux attentes de chacun des acteurs du secteur, et qui doivent par conséquent :

- ➊ améliorer les qualités agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies et aux insectes, tolérance à la sécheresse, précocité, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers,
- ➋ intégrer les contraintes logistiques et techniques des industriels et des distributeurs (standardisation des calibres, texture des produits alimentaires, conservation, précocité, aspect, etc.),
- ➌ améliorer les caractéristiques organoleptiques* des produits en fonction des spécificités culturelles des consommateurs, en anticipant l'évolution des goûts et des modes de consommation.

En développant de nouvelles semences parfaitement adaptées aux exigences de ses clients et en réduisant au maximum le temps pour mettre ces nouvelles variétés à leur disposition, la recherche de Vilmorin génère des atouts commerciaux décisifs.

INDICATEURS CLÉS 2011-2012



Elle a ainsi créé de nombreuses variétés à succès, parmi lesquelles Apache, au premier rang des blés meuniers en France depuis 2001, le maïs Agridgold Giant A 6533 aux États-Unis avec plus de 600 000 hectares cultivés sur le territoire, la courgette Victoria, très précoce et très productive, commercialisée par Clause principalement en Espagne, etc.

Les moyens de la réussite

Grâce à ses implantations mondiales et à l'expertise de ses équipes de recherche, notamment dans les biotechnologies* végétales, Vilmorin crée de nouvelles variétés aux atouts différenciants et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

Enrichir les ressources génétiques*

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques* est un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier.

Les progrès de la sélection* s'appuient sur l'enrichissement de ce patrimoine et sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de nouveaux sites de recherche à l'international, ainsi que par une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

Accélérer le processus de création en utilisant les biotechnologies* végétales

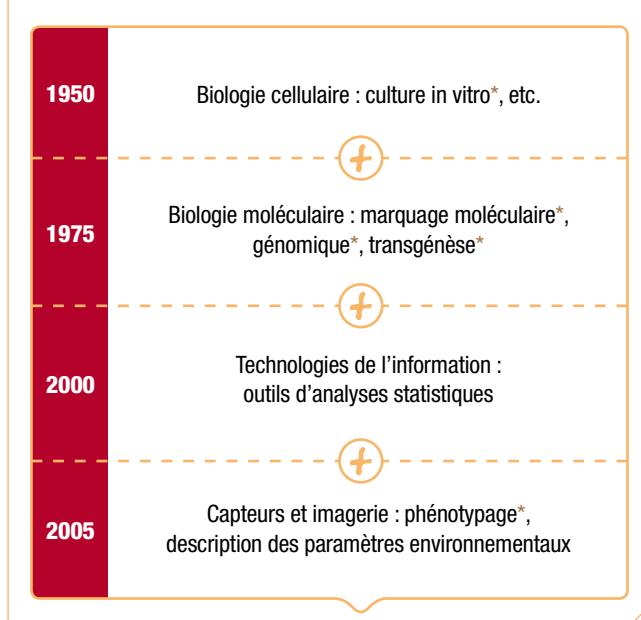
Les progrès futurs de la création variétale dépendent largement de la maîtrise d'une large palette d'outils dont les biotechnologies* végétales.

Permettant de décrire précisément les plantes et de prévoir certaines de leurs caractéristiques, ces outils accélèrent très significativement le processus de création variétale. Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection*.

Deux à trois années de développement sont en moyenne gagnées, ce qui est, de plus, le gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande.

Représentant aujourd'hui près de 20 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies* a poursuivi significativement sa progression au cours de l'exercice 2011-2012 et sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, parallèlement à la consolidation du profil financier de l'entreprise.

La sélection* végétale, un progrès continu



S'appuyer sur un solide dispositif interne

Plus de 100 sites de recherche et plus de 1 400 chercheurs et techniciens répartis dans le monde entier - soit 26 % des effectifs - travaillent sur la recherche amont et la sélection* conventionnelle en semences potagères et grandes cultures.

En termes d'organisation, la recherche de Vilmorin allie transversalité et implantation au plus proche des marchés cibles. Chaque Business Unit pilote ses programmes de création variétale, gage de la prise en compte des attentes clients dans le processus d'innovation produits. Leur action est coordonnée par une Direction Recherche au niveau de chaque branche d'activités ; celle-ci assure la mutualisation de ressources technologiques et la circulation de bases génétiques entre les Business Units ainsi qu'une intégration plus rapide des travaux portant sur le développement des biotechnologies*. Elle est aussi responsable de la gestion de partenariats majeurs.

Au sein de la branche grandes cultures, des Directions de recherche ont également été mises en place pour chacune des espèces stratégiques et pour chacun des principaux domaines de biotechnologies*.

La Direction scientifique groupe se concentre quant à elle sur les projets stratégiques, la prospective scientifique et technologique et la mutualisation d'expertises support. Par exemple, une réflexion approfondie a été menée sur le thème de la chimie végétale et la place d'un semencier au sein de cette filière.

Conclure des partenariats stratégiques pour enrichir la recherche amont

Des partenariats stratégiques, entretenus et renforcés de façon permanente, permettent à Vilmorin d'accéder à de nouvelles compétences et technologies et viennent enrichir la recherche amont :

● **Genective (France) :** co-entreprise avec le semencier allemand KWS : avec cette collaboration de recherche initiée au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin et KWS unissent leurs efforts pour développer des traits* OGM* destinés prioritairement aux semences de maïs. Il s'agit de finaliser la mise au point de traits* de première génération (résistance herbicide et insectes) en cours de développement, et de développer d'autres traits* innovants. Vilmorin vise une commercialisation, au plus tôt d'ici 4 ans, des semences de maïs génétiquement modifiées propriétaires de 1^{re} génération intégrant ces traits*.

● **Arcadia Biosciences (États-Unis) :** spécialiste du développement de technologies et de produits pour l'agriculture respectueux de l'environnement et de la santé humaine. Grâce à ses accords avec cette entreprise, Vilmorin bénéficie, pour le blé, d'un accès privilégié au gène d'optimisation de l'utilisation de l'azote et détient l'accès mondial et exclusif à un gène de tolérance à la sécheresse. La combinaison des technologies

innovantes d'Arcadia et des ressources génétiques* de Vilmorin permettra de développer du blé OGM* à haut rendement, offrant des avantages économiques aux agriculteurs et contribuera à un meilleur respect de l'environnement.

- ⦿ Keygene (Pays-Bas) : expert en génomique* appliquée aux plantes potagères, dont Vilmorin détient, depuis 2001, une participation au capital de 25%, en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.
- ⦿ Biogemma (France) : spécialiste européen des biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu à hauteur de 55 %, en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières françaises oléoprotéagineuse (Sofiprotéol) et céréalière (Unigrains).
- ⦿ Australian Grain Technologies (Australie) : leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin détient une participation de près de 33 % du capital, dans l'objectif de consolider son expertise en blé hybride* et d'intensifier ses programmes de recherche en cours (ressources génétiques* et technologies).
- ⦿ Soltis (France) : co-entreprise 50/50 entre Vilmorin et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

Les chercheurs de Vilmorin travaillent également en association avec la recherche publique et privée : CIRAD (France), GIS Biotechnologies Vertes (France), INRA (France), Cellectis (France), John Innes Centre (Royaume-Uni), HRI (Royaume-Uni), Max Planck Institute (Allemagne), PRI (Pays-Bas), Université de Davis (États-Unis), CRC (Canada), Hebrew University (Israël), Aro-Volcani Centre (Israël), Evogene (Israël), Yissum, filiale de l'Université de Jérusalem (Israël), CAAS (Chine), CSIRO et ACPFG (Australie), Crop and Food Research (Nouvelle-Zélande), etc.

Une politique raisonnée de croissance externe

Des axes prioritaires pour les acquisitions

Malgré le renchérissement des opérations de fusions-acquisitions au cours des dernières années, Vilmorin poursuit sa stratégie de croissance externe. Celle-ci vise à anticiper l'évolution des marchés et doit permettre à Vilmorin de répondre à des enjeux stratégiques majeurs :

- ⦿ accéder à des ressources génétiques* différenciantes et/ou complémentaires d'espèces stratégiques,
- ⦿ couvrir et pénétrer des zones à fort potentiel permettant d'offrir de nouveaux débouchés, de garantir l'adaptation de l'offre aux demandes locales, tout en assurant une meilleure répartition des risques (climatiques, industriels, logistiques, etc.),
- ⦿ optimiser son modèle économique.

Un solide historique de développement

Semences potagères :

- ⦿ Europe
 - ⦿ Acquisitions : 1996 Clause (France) ; 1998 Nickerson Zwaan (Pays-Bas) ; 2010 Su Tarim (Turquie) ; Trinity Growers (Royaume-Uni)
 - ⦿ Partenariat de recherche et participation minoritaire : 2000 Keygene (Pays-Bas)
- ⦿ Amériques
 - ⦿ Acquisitions : 1996 Harris Moran (États-Unis) ; 2010 Mesa Maize (États-Unis) ;
 - ⦿ Actifs isolés : 2008 Global Genetics (États-Unis) ; 2009 LSL Plant Science-LSL Biotechnologies (Mexique) ; Genefresh (États-Unis) ; K&B Development (États-Unis) ; Gentropic (Guatemala) ; 2012 Campbell Soup (États-Unis).
- ⦿ Asie/Océanie
 - ⦿ Acquisitions : 2000 Kyowa (Japon) ; 2006 Mikado (Japon)
- ⦿ Afrique/Moyen-Orient
 - ⦿ Acquisition : 2003 Hazera Genetics (Israël)

Semences de grandes cultures : blé

- ⦿ Europe
 - ⦿ Acquisitions : 2006 Activités grandes cultures Europe de Limagrain ; 2012 Eurodur (France)
 - ⦿ Participations minoritaires ou partenariats de recherche : 2012 Boreal Plant Breeding (Finlande)
- ⦿ États-Unis
 - ⦿ Acquisition : 2010 Trio Research
 - ⦿ Partenariat de recherche et participation minoritaire : 2010 Arcadia Biosciences
 - ⦿ Actifs spécifiques : 2010 BSF Ag Research ; Genesis Seed Research ; Trigen
- ⦿ Asie/Océanie
 - ⦿ Partenariat de recherche et participation minoritaire : 2008 Australian Grain Technologies (Australie)

Semences de grandes cultures : maïs

- ⦿ Europe
 - ⦿ Acquisitions : 2006 Activités grandes cultures Europe de Limagrain ; 2010 Clovis Matton (Belgique)
- ⦿ Amériques
 - ⦿ Acquisitions : 2006 Activités grandes cultures Amérique du Nord de Limagrain ; 2010 Dahlco (États-Unis)
 - ⦿ Actifs spécifiques : 2011 Sementes Guerra (Brésil) ; Brasmilho (Brésil) ; 2012 activités de recherche de Genetica Agricola (Brésil)
- ⦿ Asie/Océanie
 - ⦿ Acquisition : 2012 Bisco Bio Sciences (Inde)
 - ⦿ Participations minoritaires : 2012 Gansu Hengji Seeds (Chine – en date d'octobre 2012, autorisation en cours d'obtention)
 - ⦿ Actifs spécifiques : 2010 Actifs grandes cultures Avesthagen (Inde)

Produits de jardin

- ⦿ Europe
 - ⦿ Acquisitions : 1994 Suttons (Royaume-Uni)
 - ⦿ Actifs spécifiques : 2012 Activités grand public de Cultisol (France)

Un modèle d'intégration progressive et respectueuse des identités existantes

La politique de croissance externe de Vilmorin s'appuie sur une intégration cadencée des sociétés reprises, avec la volonté de préserver l'identité de l'entreprise acquise et de capitaliser sur les atouts existants et le savoir-faire des équipes en place.

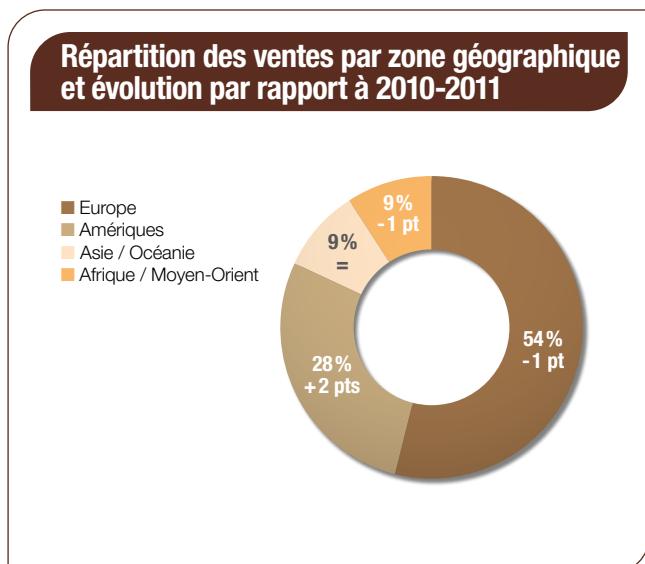
Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont conservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions pouvant générer des synergies (recherche amont, gouvernance, administration) sont mutualisées.

UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE ET PROGRAMMÉE

Au sein d'un marché mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin représente le moteur de son développement. Répondant à une stratégie de segmentation forte, ciblée par zone et par espèce, elle conjugue croissances organique et externe et implique de façon récurrente des acquisitions, des alliances stratégiques ainsi que des partenariats.

S'appuyant sur une structure financière solide, renforcée en 2010 par une augmentation de capital de 200 millions d'euros puis par la mise en place d'un crédit syndiqué de 300 millions d'euros, Vilmorin poursuit son plan de développement tant sur les marchés semences potagères que grandes cultures.

Une activité déjà développée hors d'Europe



Les États-Unis : un marché majeur

Une zone de croissance pérenne en potagères et en maïs

Aux États-Unis, Vilmorin bénéficie de positions fortes et fait partie des quatre premiers acteurs qui se partagent près de 80 % du marché en semences de maïs comme en potagères. Couvrant efficacement le territoire, Vilmorin dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance sur un marché qui continue de progresser. L'Amérique du Nord est en effet le premier marché de semences au monde, avec une croissance de 17 % sur les 5 dernières années (Source : *Phillips McDougall 2012*).

Une zone de croissance long terme en blé

Aujourd'hui, le rendement du blé est en moyenne de 30 quintaux par hectare aux États-Unis alors qu'il s'élève à 53 quintaux par hectare en Europe. Largement dominé par des semences de ferme à plus faible rendement, le marché nord-américain est confronté à une panne d'innovation majeure, à l'inverse de l'Europe où les semenciers, impliqués dans la recherche variétale blé, sont très actifs pour proposer des variétés toujours plus performantes.

Face à la nécessaire évolution du marché nord-américain vers des semences à haut rendement et avec l'adoption grandissante des semences commerciales, Vilmorin possède une opportunité historique de valoriser son expertise sur cette espèce et de contribuer à la conversion du marché.

Deux zones prioritaires d'investissement à court terme

L'Asie et l'Amérique du Sud sont définies comme des territoires de développement prioritaires, compte tenu de la taille actuelle de leurs marchés et de leur potentiel de croissance.

L'Asie : un marché en forte croissance

Fort de l'augmentation continue de sa population et de l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique enregistre une forte croissance : + 5 % en moyenne par an depuis 5 ans. Représentant 9 % de son chiffre d'affaires en 2011-2012, l'activité de Vilmorin en Asie connaît un développement progressif, aussi bien dans les semences potagères que grandes cultures. À long terme, Vilmorin ambitionne de réaliser 15 % de son chiffre d'affaires consolidé sur ce territoire. Pour atteindre cet objectif, Vilmorin devra compléter ses implantations actuelles, afin d'accéder aux ressources génétiques* locales.

Vilmorin a défini, sur cette zone, deux pays cibles - l'Inde et la Chine - où elle a concrétisé des avancées majeures au cours de l'exercice 2011-2012.

- En Inde, Vilmorin a conclu avec les actionnaires familiaux de Bisco Bio Sciences, un des leaders indiens en semences de maïs, un accord de prise de participation, à hauteur de 61 % du capital, qui lui permet de s'implanter solidement sur le marché du maïs en Inde et de bénéficier d'un atout de taille pour atteindre son objectif : conquérir 20 % du marché à horizon 2020.
- En Chine, Vilmorin et la société Anhui Hengji Seeds ont signé un accord (encore sujet à autorisation des autorités chinoises en date d'octobre 2012) pour la création d'une joint-venture de recherche, de production et de commercialisation de semences de maïs. Aux termes de cet accord, Vilmorin détiendrait 45 % des parts de cette nouvelle co-entreprise, baptisée Gansu Hengji Seeds.

L'Amérique du Sud : 3^e marché mondial des semences

En croissance moyenne de 18% par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente 17% du marché mondial des semences (Source : Phillips McDougall 2012) et offre un potentiel de développement très significatif. Vilmorin a réalisé 60 millions d'euros de chiffre d'affaires sur cette zone en 2011-2012. Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison. Aujourd'hui, il s'agit pour Vilmorin d'une terre de conquête, qui concerne prioritairement les semences de grandes cultures avec un pays clé : le Brésil.

La phase de déploiement de Vilmorin sur le marché brésilien a véritablement débuté en 2011-2012, après une année 2011 consacrée à la constitution de sa plateforme de développement au travers d'accords de partenariats avec des semenciers locaux. L'objectif de Vilmorin est ambitieux : atteindre une part de marché de 10 % en maïs à horizon 2015, à partir d'une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires.

DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES CLAIREMENT RÉAFFIRMÉES ET EN COURS DE DÉPLOIEMENT

L'ambition de Vilmorin est d'accélérer son développement selon ses trois priorités stratégiques, avec un cadencement établi pour chacune d'entre elles.

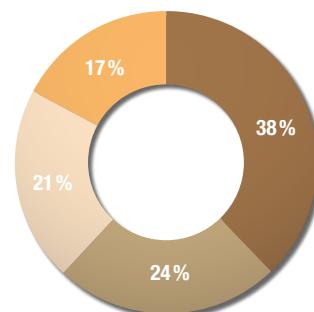
Le maintien du leadership en semences potagères est ainsi une priorité à court terme ; le gain de parts de marché en semences de maïs vise plutôt le moyen terme, alors que l'internationalisation du leadership en blé s'inscrit dans un horizon à long terme.

Semences potagères : maintenir un leadership mondial

Sur cette activité à maturité, le développement de Vilmorin, n°2 mondial avec un chiffre d'affaires de 527,2 millions d'euros en 2011-2012, repose sur une combinaison de croissances organique et externe. Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux. Vilmorin a ainsi défini une stratégie de segmentation des marchés géographiques et des espèces, en fonction de leur importance et de leur potentiel de croissance.

Semences potagères Répartition des ventes par zone géographique

■ Europe
■ Amériques
■ Asie / Océanie
■ Afrique / Moyen-Orient



Semences potagères Répartition des ventes par espèce

■ Tomate
■ Melon
■ Piment / poivron
■ Carotte
■ Haricot
■ Chou-fleur
■ Oignon
■ Autres



Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché

Pour pérenniser sa croissance organique, Vilmorin s'appuie sur le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés pour gagner des parts de marché.

En effet, le développement du marché des potagères, lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, dépend principalement de la mise au point de semences innovantes. À ce titre, la maîtrise des biotechnologies*, notamment le marquage moléculaire*, contribue directement à l'accélération de la création variétale et s'avère désormais indispensable aux sélectionneurs. Les efforts de recherche affectés à cet outil continuent par conséquent d'être fortement soutenus.

En outre, l'ouverture de nouvelles implantations renforce la proximité sur des marchés très segmentés et contribue à leur conquête. À cet égard, HM.CLAUSE va prochainement ouvrir une nouvelle filiale au Guatemala.

De même, la modernisation et l'élargissement de certains sites de production participent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont ainsi régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin répartis partout dans le monde. Un programme d'investissements portant sur plusieurs exercices est notamment en cours de finalisation dans les sites français des Business Units Vilmorin SA et HM.CLAUSE.

Renforcer les positions d'outsider par des opérations ciblées de croissance externe

Les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel, solidifier les territoires clés et les espèces moins présentes dans les gammes (laitue, maïs doux, pastèque, etc.) des pôles opérationnels se poursuivront dans les prochaines années.

Vilmorin renforcera notamment sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée du Sud, Inde, etc.), via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats.

En outre, forte de près de la moitié de la production légumière mondiale, la Chine est une zone incontournable qui nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin sont assurés au travers des stations de sélection* et des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units potagères. Le chiffre d'affaires 2011-2012 de 10 millions d'euros reste encore modeste à l'échelle du groupe mais il est en forte croissance sur les dernières années.

Semences de maïs : gagner des parts de marché

Premier marché de semences au monde en termes de valeur, le maïs est naturellement pour Vilmorin une espèce stratégique.

Devenir un acteur d'importance sur le marché du maïs grain en Europe

Le marché mondial du maïs est divisé entre maïs grain (plus de 90 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité essentiellement européenne. Dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, Vilmorin doit renforcer sa présence sur le premier segment.

Des programmes de recherche ont été déployés afin d'alimenter la gamme existante par des innovations spécifiquement développées pour ce segment, répondant encore mieux aux attentes des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.). Les variétés récemment lancées en Europe semblent d'ores et déjà prometteuses.

Internationaliser les positions européennes et américaines

Historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin peut s'appuyer sur ces solides positions pour accéder à un plus large marché. Cette internationalisation lui permet de viser une part nettement plus significative du marché du maïs : en intégrant l'Amérique du Sud et l'Asie, Vilmorin cible désormais 77 % des surfaces mondiales, contre 33 % avec une présence exclusivement européenne et nord-américaine. Conquérir de nouvelles frontières est de plus l'opportunité d'enrichir et de valoriser son patrimoine génétique maïs existant.

Offrant d'importants potentiels de croissance, le Brésil, l'Inde et la Chine représentent à ce titre des zones de développement prioritaire. Au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin a significativement étendu sa couverture mondiale du marché maïs, en particulier sur ces territoires :

- ➊ Sur un marché brésilien en croissance annuelle de 12 %, Vilmorin est véritablement entrée en phase de déploiement à partir de sa plateforme de développement. Vilmorin a de plus acquis un nouveau fonds génétique en maïs. La reprise des activités de recherche de la société Genetica Agricola (Mato Grosso) alimentera le flux d'innovations destiné à cette zone et plus largement aux pays de climats tropicaux et sub-tropicaux comme l'Inde et la Chine centrale et méridionale.

- ➋ En Inde, Vilmorin a pris le contrôle de la société Bisco Bio Sciences, un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs. Vilmorin dispose désormais de 3 stations de sélection* maïs au sein du pays et détient, avec l'intégration de sa plate-forme initiale de développement en grandes cultures pour le marché indien (Atash Seeds), une part de marché supérieure à 10 % en semences de grandes cultures sur le sous-continent. L'objectif fixé est d'atteindre 20 % d'ici 2020.

- ➌ En Chine, Vilmorin a conclu un accord visant à créer une joint-venture de recherche, de production et de commercialisation de semences de maïs avec la société Anhui Hengji Seeds. Aujourd'hui, Vilmorin dispose en Chine de 4 stations de recherche maïs implantées en fonction des différentes typologies de maïs, ainsi que d'une station de sélection* blé. Fruit de cette recherche qui s'intensifie, une première variété de maïs hybride* a été enregistrée pour l'ensemble du territoire chinois et est d'ores et déjà commercialisée.

Poursuivre l'innovation et commercialiser des variétés génétiquement modifiées propriétaires

Avec un taux d'adoption de 32% des surfaces mondiales en 2011 en nette progression, et un nombre grandissant de pays utilisant cette technologie, le marché des semences de maïs génétiquement modifiées poursuit son développement.

Dans ce contexte, Vilmorin travaille pour mettre au point, à moyen terme, des variétés de semences de maïs transgéniques intégrant ses propres technologies :

- ➊ Dites de 1^{re} génération : dotées de traits* de résistance aux insectes et aux herbicides, prioritairement à destination des marchés OGM* potentiels (Europe et Asie) et en complément des traits* OGM* maïs actuellement licenciés sur les autres marchés (Amériques du Nord et du Sud).
- ➋ Dites de 2^{de} génération : améliorant le rendement, intégrant une plus grande tolérance à la sécheresse ou encore une résistance aux mycotoxines*, à destination du marché mondial.

L'accord de partenariat de recherche amont conclu avec KWS - avec la création de la co-entreprise Genective - permettra la mise au point de traits* de maïs OGM* à moyen terme. Les essais aux champs ont été concluants et les procédures de dérégulation sont en cours, pour des premières commercialisations attendues au plus tôt d'ici 4 ans.

Semences de blé : devenir la référence mondiale de l'espèce la plus cultivée au monde

Une base solide à maintenir : n°1 en Europe

Leader européen, bénéficiant d'une expertise historique et de ressources génétiques* de grande qualité associées à des partenariats spécialisés, Vilmorin ambitionne de maintenir et de renforcer sa position de n°1 en Europe. Cela passera notamment par la création de variétés répondant toujours mieux aux exigences des agriculteurs et par le renforcement au cas par cas de ses ressources génétiques*. C'est dans cet objectif que Vilmorin a conclu au cours de l'année un partenariat avec Boreal Plant Breeding (société finlandaise spécialisée dans la sélection* de semences de grandes cultures pour l'Europe du Nord) et a pris le contrôle intégral d'Eurodur (France), société de recherche et de commercialisation de semences de blé dur à destination des marchés français et du Sud de l'Europe.

Un objectif de conquête de nouvelles frontières

Forte de son leadership européen, Vilmorin dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique.

Visant prioritairement les Amériques, l'Asie et l'Australie, sa stratégie de conquête repose sur la constitution de ressources génétiques* parfaitement adaptées localement, l'accès à des technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

Dominés par les semences de ferme (76 % du marché), les États-Unis représentaient pour Vilmorin un premier objectif majeur. Lancé depuis 2009, son plan de développement des semences de blé sur cette zone lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un dispositif performant pour commercialiser des variétés à haut rendement.

Vilmorin est d'ores et déjà tournée vers un autre marché majeur : l'Australie. À ce titre, Vilmorin, qui bénéficie déjà d'un partenariat privilégié avec Australian Grain Technologies, un des leaders australiens de la sélection* de blé, a signé en avril 2012 un accord avec les deux leaders de la recherche en blé australien – l'ACPFG et le CSIRO - pour développer du blé optimisant l'utilisation d'azote adapté aux conditions locales.

Un levier fondamental : l'innovation

Première céréale cultivée au monde avec 219 millions d'hectares de surfaces cultivées en 2012 (Source : USDA), le blé pâtit structurellement de stocks mondiaux faibles et du fléchissement de son rendement. Manque majeur d'innovation sur cette espèce et très faible utilisation de semences commerciales sont à l'origine de cette situation qui présente un risque important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial. L'industrie semencière travaille ainsi à développer à terme des semences plus performantes, garantissant un meilleur rendement.

Vilmorin est particulièrement bien positionnée pour contribuer à la conversion de ce marché peu valorisé en un marché de semences à haut rendement (OGM* puis hybrides*).





Développement et Responsabilité

Une stratégie conduite
dans le respect de
5 grandes responsabilités

Vilmorin a pour ambition de poursuivre son expansion et de consolider ses performances pour renforcer sa position de quatrième semencier mondial.

Complémentairement, sa stratégie de développement est conduite dans le respect de cinq grandes responsabilités en termes de management, de recherche et d'innovation, de respect de l'environnement, de contribution sociale et économique et de gestion des risques.

Parallèlement, face aux défis liés à la sécurité alimentaire et à la gestion responsable des ressources, Vilmorin a initié une démarche plus structurée en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, en collaboration avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Lancée au cours de l'exercice 2011-2012 et portée par une organisation dédiée, cette démarche permettra prochainement

de formaliser un socle commun valorisant la singularité du groupe, tout en laissant la possibilité aux Business Units de l'ajuster à leurs spécificités en termes d'organisation, de territoire et d'enjeux. Après une phase de diagnostic, réalisé avec l'appui de sociétés conseil selon les référentiels ISO 26000 et Global Reporting Initiative, les premiers plans d'actions sont d'ores et déjà en cours d'élaboration.

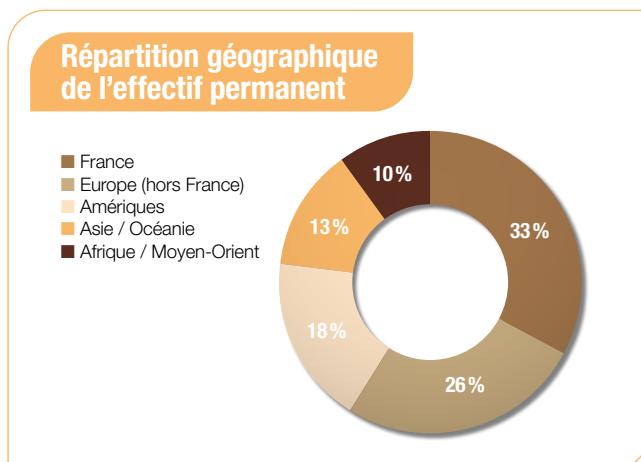
FAVORISER L'ENGAGEMENT DES HOMMES

Le développement de Vilmorin repose sur l'implication et l'expertise de ses collaborateurs. La gestion des Ressources Humaines doit accompagner la croissance, anticiper les changements et renforcer les équipes existantes, notamment en développant leurs compétences, tout en permettant la diversité.

Ces grands principes directeurs du management des Ressources Humaines sont définis par le Comité Exécutif. Ils intègrent les propositions et travaux des responsables des Ressources Humaines des principales structures, regroupés au sein du Comité Ressources Humaines du groupe.

Comptant un effectif permanent de plus de 5 600 personnes, Vilmorin est riche de 57 nationalités différentes. Ainsi, chaque société opérationnelle applique ensuite l'ensemble de ces orientations dans le respect des spécificités juridiques, culturelles et des valeurs de l'entreprise parmi lesquelles : sens de l'innovation, solidarité, mobilité et esprit d'équipe.

INDICATEURS CLÉS 2011-2012



Évolution de l'effectif permanent : chiffres clés

	10-11	11-12
Branche		
> Semences potagères	2 699	2 805
> Semences de grandes cultures	1 812	2 252
> Produits de jardin	471	456
> Holding	124	127
Zone géographique		
> France	1 805	1 859
> Etranger	3 301	3 781
Sexe		
> Hommes	3 231	3 667
> Femmes	1 875	1 973
Catégorie		
> Managers ⁽¹⁾	1 450	1 736
> Non-managers	3 656	3 904
TOTAL	5 106	5 640

(1) Est considéré comme manager tout salarié ayant au minimum 5 ans d'études.

Turnover

397 salariés ont quitté Vilmorin au cours de l'exercice 2011-2012, représentant un taux de turnover de 7 %, en baisse de 0,5 point par rapport à 2010-2011.

	10-11	11-12
Retraites	56	70
Démissions	184	157
Licenciements	81	122
Autres	62	48
TOTAL	383	397

Absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. Ce taux était de 6,9 jours par salarié en 2011-2012.

	10-11	11-12
Maladie	25 155	25 916
Accidents du travail	1 758	1 963
Maternité	9 046	8 650
Congés exceptionnels	722	1 255
Autres	3 476	943
Nombre de jours par salarié	7,9	6,9
Nombre de jours total d'absentéisme	40 277	38 727

Le principe directeur retenu en matière de santé et de sécurité des salariés est la prévention. Ainsi, parmi ses objectifs, la politique de gestion des risques (cf. page 93) intègre la mise en place de normes en matière de santé et de sécurité des personnes, applicables à l'ensemble des sites de Vilmorin.

La plupart des sociétés dispose également en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Ils établissent le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.

S'ENGAGER POUR LA DIVERSITÉ

Promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des Ressources Humaines dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'un accord a été négocié au cours de l'année 2011-2012, répondant en outre à une nouvelle obligation légale française. Résultant d'un dialogue constructif avec les partenaires sociaux, sa mise en application effective est prévue au sein de chaque société française au cours de l'exercice 2012-2013.

Cet accord porte sur les objectifs et mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel. Quatre domaines d'actions ont été retenus :

• Le recrutement :

L'objectif est d'harmoniser et d'équilibrer les recrutements de femmes et d'hommes. Pour cela, chaque entreprise s'engage par exemple à promouvoir, à compétences et expérience équivalentes, des femmes et des hommes dans des métiers où ils sont sous-représentés.

• La promotion professionnelle :

Il s'agit d'équilibrer le nombre de femmes et d'hommes promus ainsi que leur représentation dans les différents niveaux hiérarchiques. Parmi les mesures retenues, chaque entreprise garantit fermement que le congé de maternité, le congé d'adoption ainsi que le travail à temps partiel ne sont pas des freins à la promotion professionnelle.

• La rémunération :

Afin d'assurer une politique de rémunération équitable et cohérente entre les salariés, chaque entreprise s'engage en particulier à suivre de façon détaillée l'évolution des rémunérations des femmes et des hommes, à identifier les écarts non objectifs et à les corriger.

• L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle :

Il a été convenu d'aider les salariés à favoriser l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Dans cette perspective, les entreprises s'efforcent par exemple de prendre en compte les contraintes personnelles et familiales des salariés dans l'aménagement du temps de travail, et notamment d'être vigilantes sur les horaires de réunions.

Ces objectifs et ces mesures sont assortis d'indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque entreprise puis consolidés et suivis au niveau du groupe.

Favoriser l'insertion des travailleurs handicapés

En 2011-2012, 49 salariés en situation de handicap figuraient au sein de l'effectif de l'entreprise soit une évolution de +23 % par rapport à 2010-2011.

POURSUIVRE UNE GESTION PRO-ACTIVE ET INTERNATIONALE DES CARRIÈRES

Anticiper les besoins en Ressources Humaines

Vilmorin dispose depuis plusieurs années d'un système de management des talents structuré. Il consiste à anticiper les besoins en Ressources Humaines et à identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du groupe, pour répondre aux enjeux économiques de demain.

Le déploiement de cette démarche s'est poursuivi au cours de l'exercice 2011-2012, au sein d'une population cible constituée de cadres de direction, de managers et d'experts. Compétences, potentiel, orientation professionnelle ont été évalués et analysés dans l'objectif de mettre en place des plans de développement individuels ou collectifs, répondant aux souhaits des collaborateurs ainsi qu'aux objectifs de Vilmorin.

Cette démarche globale est progressivement introduite au sein de l'ensemble des sociétés de Vilmorin.

Intensifier la politique de recrutement à l'international

Dans les zones où elle est implantée, Vilmorin a la volonté de promouvoir le recrutement local et noue dans cet objectif des relations de partenariat avec l'enseignement supérieur.

Celles-ci sont menées par les principales sociétés dans leurs pays d'implantation. La démarche de recrutement est également assurée au niveau de la Direction des Ressources Humaines du groupe qui élabore une liste de correspondants en charge des relations avec les écoles et les universités internationales, met en place des outils de communication et collabore de façon étroite notamment au travers d'une participation active à certains programmes pédagogiques. Ce dispositif se structure progressivement. À titre d'exemple, au cours de l'exercice 2011-2012, plusieurs universités européennes ont été plus particulièrement ciblées puis rencontrées, afin de présenter Vilmorin et les différentes opportunités de carrières offertes au sein du groupe tant en termes d'emploi salarié que de stage ou de Volontariat International en Entreprise*.

Parallèlement, une démarche dédiée aux salariés entrés dans l'entreprise par le biais de stage ou de Volontariat International en Entreprise* (projet « Jeunes Pousses ») est en place. Elle consiste en un suivi plus attentif de leur évolution dans la perspective d'un recrutement éventuel.

Favoriser la mobilité internationale

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur pour l'entreprise. Aussi, afin d'inciter à la mobilité, les conditions d'expatriation prennent en compte les besoins spécifiques des expatriés et veillent en particulier à favoriser l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.

Parmi les mesures d'accompagnement figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, des voyages et du loyer, une assistance fiscale aux expatriés, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation et une prime de mobilité.

En 2011-2012, 179 collaborateurs de Vilmorin ont connu une mobilité et la société comptait au total 65 salariés expatriés.

ŒUVRER POUR UNE POLITIQUE SOCIALE DYNAMIQUE

Un développement continu des compétences grâce à la formation

Près de la moitié des sociétés mène des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires.

En 2011-2012, les dépenses liées aux formations se sont élevées à 1,8 million d'euros correspondant à 50 595 heures, en augmentation significative par rapport à l'année précédente. Les formations sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi. Des formations complémentaires au management et à la conduite du changement ont également été mises en place à l'attention des managers. En 2012-2013, de nouvelles formations seront déployées et concerneront notamment la gestion sociale (relations avec les partenaires sociaux, prévention et gestion des crises sociales, etc.).

Évolution des dépenses et temps de formation

	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Heures de formation
09-10	1,3	42 348
10-11	1,7	39 047
11-12	1,8	50 595

L'intéressement et la participation aux résultats : une action volontariste

Pratiqués au-delà du cadre légal, l'intéressement et la participation aux résultats, dispositifs d'origine française, sont étendus à la plupart des entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences.

Ils sont composés d'une part groupe calculée sur les performances du salarié et d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale. Leurs modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance des activités.

Près de 2,3 % de la masse salariale lui ont été consacrés en 2011-2012.

L'accord d'intéressement groupe, renégocié au cours de l'exercice 2010-2011, est désormais appliqué au sein des filiales de Vilmorin dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital.

Évolution de la participation et de l'intéressement collectif

Participation légale et intérressement collectif
(en milliers d'euros)

09-10	6 889
10-11	9 250
11-12	7 339

Un dispositif attractif en matière d'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), dont les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le groupe, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds qui leur sont exclusivement réservés et orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, labellisé socialement responsable, qui bénéficie à l'Association du Développement de l'Initiative Economique (ADIE). L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique aidant des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi leur propre emploi grâce au microcrédit.

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré en 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attrayant, sont pris en charge par l'entreprise.

Une année après sa mise en place, le bilan est positif : 20 % des salariés français ont réalisé un versement au cours de l'exercice, pour un total de 550 000 euros, avec un abondement groupe à hauteur de 100 000 euros.

Afin d'encourager ces versements, une plaquette d'information a été élaborée et diffusée aux salariés des entreprises françaises.

Une meilleure employabilité des salariés en seconde partie de carrière

L'âge moyen des collaborateurs de Vilmorin est de 42 ans et 36 % d'entre eux ont plus de 45 ans.

Au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin a poursuivi la mise en place de l'accord portant sur l'emploi des salariés en seconde partie de carrière travaillant au sein des entreprises françaises du groupe.

Prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, celui-ci vise à accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle et à favoriser la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

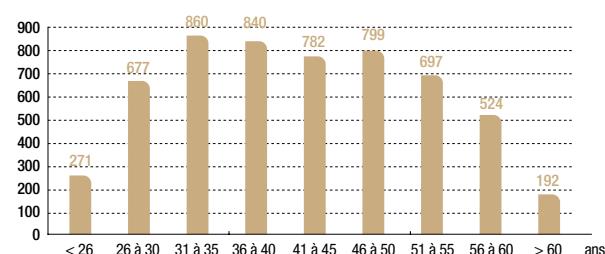
L'accord a pour objet :

- de favoriser le maintien des seniors dans l'emploi,
- d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles,
- d'assurer la transmission des savoirs, des compétences et de développer le tutorat,
- d'améliorer les conditions de travail et de prévenir les situations de pénibilité,
- et d'aménager les fins de carrière et les conditions de la transition entre activité et retraite.

Parmi les mesures mises en œuvre : un entretien à mi-carrière permettant de faire le point sur les perspectives d'emploi et de soutenir les démarches de formation, un examen médical préventif non obligatoire et des plans d'actions définis par chaque entreprise afin d'améliorer les conditions de travail des seniors.

Pyramide des âges

(en nombre de personnes)



En 2011-2012, les Directeurs des Ressources Humaines des sociétés françaises ont suivi une formation consacrée à cet entretien de mi-carrière ; une boîte à outils spécifique a également été mise à leur disposition.

Applicable sur le territoire français, cet accord sera renégocié en 2012-2013, et, à l'initiative de Vilmorin, il a également été communiqué auprès des filiales non françaises basées à l'étranger dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place.

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA COMMUNICATION

Un accompagnement individualisé

En 2011-2012, 64 % des salariés ont bénéficié d'un entretien individuel annuel avec leur supérieur hiérarchique. À partir d'un guide élaboré par la Direction des Ressources Humaines (DRH) de chaque entreprise, il s'agit :

- ➊ de dresser le bilan de l'année,
- ➋ d'évaluer les compétences,
- ➌ de définir les besoins en formation,
- ➍ d'arrêter les objectifs individuels de l'exercice suivant,
- ➎ et d'évoquer la mobilité (fonctionnelle et géographique) éventuelle du salarié.

Le compte-rendu de cet entretien est remis à la DRH de l'entreprise qui, sur demande du salarié, peut poursuivre cet échange annuel par un entretien spécifique.

Les cadres de direction et les dirigeants rencontrent par ailleurs la DRH du groupe une fois tous les deux ans, en moyenne.

Une intégration facilitée des nouveaux managers

Mis en place au cours de l'exercice 2010-2011, les parcours d'intégration destinés aux managers récemment entrés dans le groupe se sont poursuivis en 2011-2012, à la satisfaction des participants.

Ces parcours s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Elles sont notamment rythmées par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites.

L'objectif : favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement Ressources Humaines, outils de communication, etc.). Trois sessions accueillant près de 25 personnes ont été organisées en 2011-2012.

Un dialogue social constructif

Un Comité d'Entreprise européen représentant les différentes sociétés du groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et le dialogue avec les représentants des salariés des sociétés européennes du groupe. Au cours de l'exercice 2011-2012, 46 accords ont ainsi été négociés au niveau des entreprises, dont 45 ont abouti à une signature. Ils ont principalement porté sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Des outils et des événements favorisant la communication interne

Journaux internes et lettres d'information dédiés contribuent à animer la communication avec les salariés quelle que soit leur implantation géographique.

Parmi les publications mises en place, une plaquette consacrée au Plan d'Epargne Entreprise et au Plan d'Epargne Retraite Collectif a été diffusée en 2011-2012 aux salariés des sociétés françaises. Elle a pour vocation de leur exposer les modalités de fonctionnement de ces deux plans ainsi que leur mode de gestion.

En parallèle, différents séminaires et conventions, destinés aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et aux chercheurs, sont organisés chaque année. Véritables moments de partage d'expérience, ils sont l'occasion d'un dialogue direct et privilégié avec les membres de la Direction de Vilmorin et peuvent permettre, selon les cas, de distinguer certains salariés.

Des réseaux intranet ont également été développés au cours des dernières années, notamment pour certaines sociétés dont les équipes sont réparties sur plusieurs sites.

Par exemple, l'un d'entre eux s'adresse à la communauté internationale des chercheurs de Vilmorin, qui représente plus de 1400 salariés. Échanges d'informations et de bonnes pratiques ou encore travaux en groupe de projet constituent quelques-unes des fonctionnalités de ce système.

MAÎTRISER L'INNOVATION ET PARTAGER L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES

UTILISER LES BIOTECHNOLOGIES* VÉGÉTALES DANS UN CADRE LÉGISLATIF DES PLUS STRICTS

Palette d'outils de plus en plus large incluant notamment la biologie cellulaire (culture in vitro*) et moléculaire (marquage, génomique* et transgénèse*), les technologies de l'information rendant possible l'analyse des données et les techniques des capteurs de l'imagerie, les biotechnologies* végétales sont avant tout le gage d'un gain de temps et donc d'une plus grande réactivité des programmes de recherche face à la demande. Dans le cadre de son processus d'innovation, Vilmorin utilise ainsi les biotechnologies* en soutien au travail de sélection* et leur consacre une part de plus en plus significative au sein de son budget recherche.

Technique permettant notamment la création de semences génétiquement modifiées, la transgénèse* introduit dans la plante de nouveaux caractères* que l'on n'a pu intégrer par des voies conventionnelles d'amélioration des plantes. Elle s'inscrit dans la continuité des progrès en matière de techniques de création variétale et permet de mettre au point des plantes de plus en plus sophistiquées, élaborées au plus près des attentes du marché.

L'ensemble de ces travaux de recherche, effectués en laboratoire puis en plein champ, est régi par les législations et réglementations européennes et internationales.

Ainsi, dans l'Union européenne, où les textes figurent parmi les plus stricts au monde, les autorisations sont consenties au cas par cas, après avis de comités d'experts indépendants accréditant que l'utilisation des technologies ne présente aucun risque pour la santé et l'environnement. Les cultures sont ensuite soumises à un strict suivi environnemental et sanitaire.

PARTAGER L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES POUR UNE PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ

Le patrimoine génétique* constitue l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de l'entreprise. L'accès à la variabilité génétique le plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger ce patrimoine et assurer un retour sur investissement, les semenciers optent pour un système de protection de leurs variétés parmi les deux suivants :

• Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique.

Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

• L'exemption du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.

• L'exemption de l'agriculteur : sous certaines conditions (versement de royalties destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obtenteur*, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

• Le brevet

Le brevet confère au semencier une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini.

En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Le champ de protection du brevet peut couvrir la création, la détention, la production et la commercialisation de la semence. Ainsi, tout semencier souhaitant utiliser la variété brevetée doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Deux systèmes de protection amenés à coexister

Ces deux systèmes de protection intellectuelle sont amenés en pratique à coexister puisqu'une variété végétale ne peut être protégée que par un COV et qu'une plante peut être brevetée. Cette interaction crée des difficultés et constitue une question fondamentale, qui a fait l'objet de prises de position de principe au sein d'organisations internationales comme l'European Seed Association (ESA) et l'International Seed Federation (ISF).

Représentée au sein des fédérations professionnelles de semences, Vilmorin s'implique fortement dans les échanges actuels et en particulier dans ceux qui concernent l'accès au matériel breveté à destination de la création variétale.

Elle partage son point de vue avec d'autres semenciers européens au travers de la position de l'ESA dernièrement adoptée. Celle-ci vise à défendre l'accès le plus large possible à toutes les ressources génétiques^{*} existantes et préconise de clarifier la limite du champ de la brevetabilité afin de corriger l'abus d'utilisation de brevets, qui ne tolèrent pas le principe d'exemption du sélectionneur, sauf dans quelques rares pays à ce jour.

En juillet dernier, les membres de l'ISF ont adopté une autre position de principe. Celle-ci reconnaît la nécessité de l'exemption du sélectionneur pour maximiser le potentiel d'innovation et la possibilité de la mettre en place dans les lois nationales.

Parallèlement à ses convictions en faveur du partage des ressources génétiques^{*}, source d'une plus grande biodiversité, Vilmorin contribue concrètement à l'enrichissement de la biodiversité, en créant plus de 600 nouvelles variétés chaque année.

La société participe par ailleurs activement au débat sur l'utilisation des biotechnologies^{*} végétales dans le domaine de la recherche scientifique. Elle intervient au sein de diverses instances de consultation destinées à débattre avec l'ensemble du monde agricole et des parties prenantes des interrogations sociétales, liées au développement des biotechnologies^{*}.

L'objectif est de livrer des informations permettant aux législateurs et aux citoyens de se construire une opinion, tout en favorisant l'émergence de règles du jeu claires et plus équilibrées.

SE DÉVELOPPER EN LIMITANT SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Soucieuse du respect de son environnement, Vilmorin intègre la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques (cf. page 63), avec la définition de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Cet engagement passe également par la maîtrise de l'utilisation des ressources naturelles et des niveaux de pollution émis, ainsi que par une attention portée à la gestion des déchets.

Une faible consommation de ressources

● **L'eau :** Par nature, le métier de Vilmorin ne nécessite pas d'importantes surfaces cultivées. Ainsi, à travers le monde, plus de 3 000 hectares sont consacrés à la recherche et 90 000 hectares à la production de semences. Par conséquent, la consommation d'eau, estimée à 1,4 million de m³ en 2011-2012, est relativement modeste. L'eau utilisée est principalement destinée à l'usage domestique (eau sanitaire) et à l'irrigation.

Signe de vigilance dans ce domaine, la plupart des sociétés ont mis en place des systèmes d'irrigation plus économies, comme l'irrigation au goutte à goutte, afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées.

● **L'énergie :** Bien qu'elles consomment relativement peu d'énergie électrique (environ 43 Gwh en 2011-2012) et de gaz naturel (environ 35 Gwh en 2011-2012), les sociétés de Vilmorin investissent régulièrement dans des mesures pour limiter leur consommation. Plusieurs d'entre elles intègrent notamment le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie lors du remplacement ou de l'achat des équipements des serres (éclairage, chauffage, etc.).

● **Les carburants :** Peu significative, la consommation de Vilmorin représente un impact environnemental mineur.

Une pollution limitée

Les surfaces utilisées par Vilmorin étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles.

La plupart des sites de production est propriété de Vilmorin et fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

● **L'air :** Les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces rejets dans l'air, la plupart des sociétés de Vilmorin a installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales.

● **L'eau :** Les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Dans les serres par exemple, toutes les solutions à base d'engrais sont recyclées et fonctionnent en circuit fermé.

Les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage, via des stations de récupération des eaux usées.

● **Le sol :** L'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctives sont menées dans le strict respect des produits homologués et des doses prescrites.

De plus, plusieurs sociétés de Vilmorin ont adopté une démarche de lutte biologique* dans les serres, à l'origine d'une réduction spectaculaire des traitements.

Par ailleurs, Vilmorin met au point des variétés de semences résistantes aux insectes et virus, qui nécessitent moins d'engrais lors de la culture, permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits de traitements.

Une démarche de recyclage des déchets avancée

La quantité de déchets générés par Vilmorin est estimée à environ 12 000 tonnes en 2011-2012. Ces déchets sont principalement des matières végétales, des semences traitées ou des Déchets Industriels Banaux (DIB). L'activité de Vilmorin engendre peu de Déchets Industriels Dangereux (DID). La plupart des sociétés de Vilmorin veille à recycler ses déchets. Dans la mesure du possible, les déchets végétaux sont destinés à produire du compost ou à l'alimentation animale.

Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif. Dans de nombreux sites, Vilmorin accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.) et dans certains cas d'un suivi mensuel qui permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

La majorité des sociétés a par ailleurs abandonné la laine de roche dans le cadre des travaux de recherche en serres, pour s'orienter vers la fibre de coco, un substrat recyclable et donc plus écologique.

CRÉER DES VARIÉTÉS QUI PRÉSERVENT L'ENVIRONNEMENT

Le développement de semences garantissant un plus grand respect de l'environnement fait partie intégrante du travail du sélectionneur.

Ainsi, la création de variétés résistantes à différentes formes de pathogènes* permet à l'agriculteur de diminuer significativement la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires au champ.

L'enrobage* des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

Quant aux plantes génétiquement modifiées, elles contribuent à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement en permettant notamment de réduire l'épandage des produits, d'alléger les pratiques culturales et de limiter la consommation en eau, par exemple pour le maïs grâce au développement de variétés plus tolérantes à la sécheresse.

Dans ce contexte, Vilmorin a conclu dès 2009 un partenariat avec Arcadia Biosciences (société spécialisée dans le développement de technologies et de produits pour l'agriculture, plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine), afin de développer à terme des semences de blé OGM* garantissant un meilleur rendement et une moindre consommation d'eau et d'engrais azotés.

CONTRIBUER À L'ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Près de 600 variétés lancées en 2011-2012, un patrimoine génétique* riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 270 ans, 8 000 variétés proposées dans les gammes commerciales : Vilmorin participe activement à la protection et au développement de la biodiversité.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

RENDRER À L'AGRICULTURE SA PLACE STRATÉGIQUE ET ÉTABLIR UNE RÉGULATION MONDIALE EFFICACE DU SECTEUR AGRICOLE

La globalisation des marchés agricoles soumet de plus en plus les agriculteurs à des pressions économiques et sociales extrêmement fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité excessive des cours des matières premières agricoles qui pénalise les agriculteurs, déstabilise les filières agro-alimentaires et menace gravement la sécurité alimentaire de la planète. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître de 2 milliards d'habitants d'ici 2050, une réelle régulation de ce secteur stratégique s'avère plus que jamais indispensable. Son objectif fondamental est de parvenir à prévenir les crises générées par la dérégulation des marchés et leurs dérives spéculatives.

Le G20, dans sa conclusion de novembre 2011, a confirmé la nécessité de remettre la sécurité alimentaire au cœur des enjeux socio-économiques mondiaux. Augmentation de la production agricole via un effort de recherche accru en vue d'accroître la productivité, mais aussi renforcement de l'information et de la coordination politique afin de lutter contre la volatilité des marchés agricoles ont constitué des engagements particulièrement forts.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin soutient les initiatives de momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri est un think tank* dont la mission est de promouvoir une libéralisation régulée des marchés agricoles. Cela passe par la création de nouveaux outils d'évaluation et par la formulation de propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale. Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des think tanks et des organisations agricoles étrangères. Il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation non régulée des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix. Il bénéficie d'une réelle reconnaissance, aussi bien du monde académique international ainsi que de la sphère politique, à l'image du Parlement européen et des organisations internationales telles que le FMI et la FAO.

Une nouvelle fois, l'année 2012 a été particulièrement marquée par la volatilité des prix des matières premières agricoles.

Ainsi, au printemps dernier, l'annonce des surfaces mises en culture en maïs et blé avait conduit à une érosion rapide des cours. À l'inverse, au cours de l'été, les marchés ont amplifié les conséquences de la sécheresse aux États-Unis et en Europe de l'Est, faisant remonter de manière excessive les cours des matières premières agricoles.

Faute de stocks de sécurité suffisants et d'une véritable politique de régulation, la couverture des besoins alimentaires de la planète est à nouveau potentiellement menacée et les filières agroalimentaires gravement déstabilisées.

Contribuant activement aux réflexions sur ces enjeux cruciaux, momagri a publié en mai 2012 un document - « Une autre PAC est possible » - qui dessine les contours d'une politique agricole qui pourrait se décliner sur l'ensemble des grandes zones de la planète.

PROMOUVOIR UNE ÉCOLOGIE DE PROGRÈS ET DE CROISSANCE

À l'heure où les enjeux écologiques sont majeurs, la Fondation Écologie d'Avenir a été créée avec l'ambition de réconcilier science, économie et protection de l'environnement pour promouvoir le développement durable et la croissance dite verte.

Véritable forum d'analyses, de débats et de propositions, elle rassemble des scientifiques, des économistes, mais également des acteurs du monde de l'entreprise et de l'innovation technologique. Les échanges entre ces personnalités issues d'horizons très différents permettent de faire émerger des réponses concrètes aux problématiques écologiques, d'imaginer et d'encourager des initiatives pour le développement des innovations dans le cadre de la croissance verte.

Ainsi, la Fondation Écologie d'Avenir agit au travers de missions d'éducation et de sensibilisation, mais aussi d'actions menées sur le terrain. Cela passe notamment par la diffusion d'expertises scientifiques, économiques et sociétales, avec des analyses et des propositions concrètes, ainsi que par l'organisation de colloques destinés au grand public pour faire le point sur les connaissances, permettre la confrontation des points de vue des meilleurs spécialistes et aider chacun à se faire son opinion.

Soucieuse de promouvoir une écologie de progrès reposant notamment sur l'innovation et l'amélioration variétale, Vilmorin soutient la Fondation Écologie d'Avenir. À ce titre, elle a participé au colloque organisé en décembre 2011, sur le thème : « Ces biotechnologies* végétales qui façonnent les plantes cultivées».

SOUTENIR DES ACTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES PAR DES INITIATIVES CIBLÉES

Les filiales de Vilmorin participent régulièrement à des actions sociales et humanitaires, véritables facteur de développement de leur environnement social. Plusieurs projets ont été conduits en 2011-2012.

À titre d'illustration, Vilmorin Jardin a choisi de soutenir une Organisation Non Gouvernementale dont la principale mission est de lutter contre la faim dans le monde, en lui reversant une partie des bénéfices réalisés sur les produits à forte rotation en semences de haricot et sur 2 marques distinctes : Vilmorin (variétés de haricot Oxinel, Skipper et Delinel) et Vita (variétés Cordon Bleu, Nickel et Novirea). Pour l'achat d'une boîte de semences de haricots, Vilmorin Jardin reverse ainsi 0,30 euro à l'association pour financer ses programmes de sécurité alimentaire dans plus de 50 pays.

Nickerson Zwaan soutient la fondation Roseland. Fondée en 2005, dans le village de Holeta en Ethiopie, Roseland est une école qui s'engage à donner une éducation de qualité aux enfants défavorisés du village notamment au travers de cours de langues et par des activités artistiques.

La fondation attache également une importance particulière aux conditions de vie au sein du village. Pour cela, elle a fait l'acquisition d'un terrain pour y cultiver des légumes, avec l'objectif de rendre les habitants du village autosuffisants et de créer des emplois locaux. Nickerson Zwaan soutient concrètement ce projet par l'envoi de semences potagères à cette fondation.

ANTICIPER EN ÉVALUANT ET EN LIMITANT LES RISQUES

Avec une vigilance et une rigueur continues, Vilmorin évalue au plus juste l'ensemble des risques pouvant affecter son activité et met en œuvre les moyens adaptés pour les maîtriser.

RENFORCER PROGRESSIVEMENT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Vilmorin a développé au cours des cinq derniers exercices, un programme de gestion globale des risques, élaboré selon un double objectif : renforcer en permanence le dispositif existant et harmoniser les standards minima de sécurité et de prévention des risques, applicables à l'ensemble des sites dans le monde.

S'appuyer sur une organisation dédiée

Placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier de Vilmorin, également membre du Comité Exécutif, et pilotée de manière transversale, la mise en œuvre de la politique de gestion globale des risques repose sur une organisation dédiée, avec :

- ➊ Un Comité de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques. Il valide les méthodologies et plans de travail et de contrôle et en assure le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration de Vilmorin.

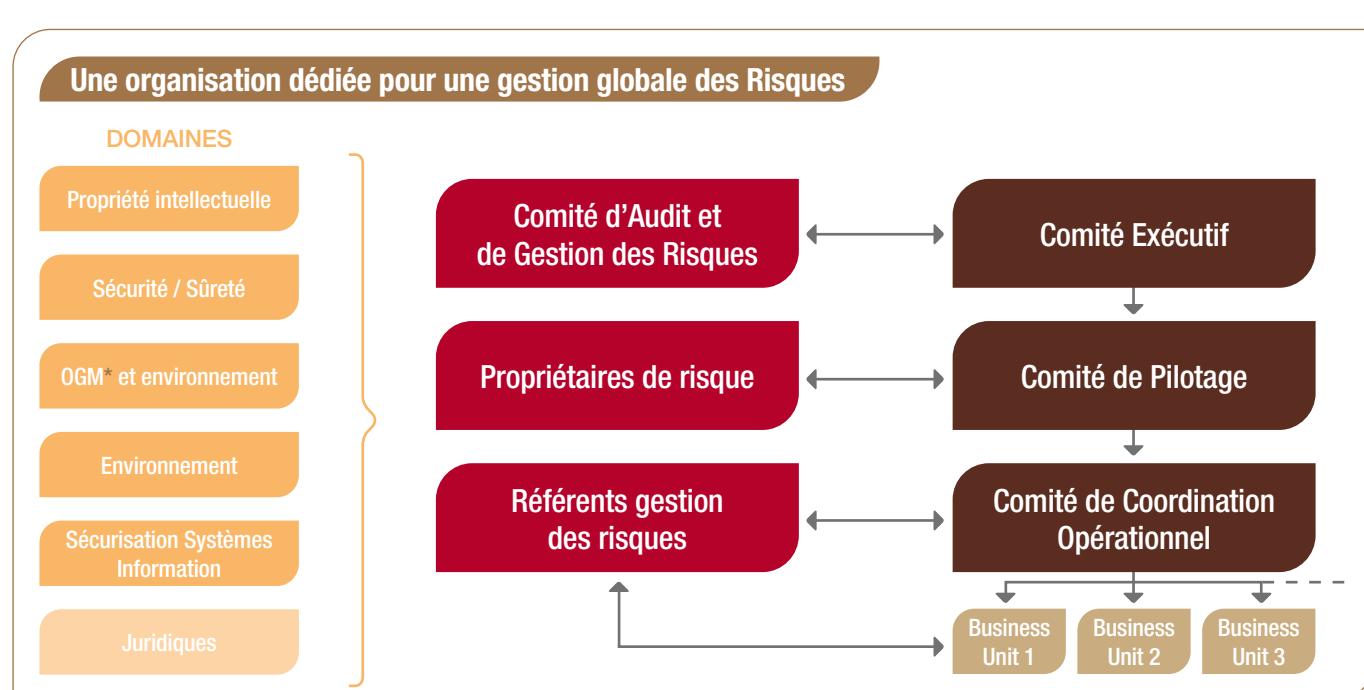
Sa réflexion est alimentée par des « propriétaires de risques », véritables experts dans leur domaine respectif (Recherche et Développement, sécurité, etc.) et dont la mission est d'établir un diagnostic de l'état du risque dans l'entreprise, d'alerter si nécessaire les autorités hiérarchiques référentes et de les conseiller quant aux mesures de nature à réduire la criticité*.

- ➋ Un Comité de coordination opérationnel chargé de mettre en œuvre l'approche des risques, de définir les standards minima à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Animé par un Directeur de la Gestion des Risques, ce Comité se réunit tous les 2 mois et se compose de 12 personnes représentant les différents métiers et branches d'activités de Vilmorin.

Il s'appuie sur un réseau de personnes référentes, qui sont autant de relais d'information assurant le suivi de l'application des standards et contribuant à la mise en place des audits au sein des structures concernées. L'objectif est de compléter ce dispositif pour bénéficier, d'ici la fin de l'exercice 2012-2013, de référents pour chaque domaine de risque et pour chaque Business Unit.

Parallèlement, au sein de chacune des Business Units de Vilmorin, la gestion des risques est pilotée par les Directeurs Financiers ou les Responsables Qualité Sécurité Environnement.



Répertorier l'ensemble des risques

Avec l'appui d'un cabinet de conseil, garant de la méthodologie et de l'indépendance de l'analyse, Vilmorin a établi en 2010 une cartographie permettant de dresser une liste hiérarchisée exhaustive des risques potentiels.

Ces derniers ont ensuite été pondérés selon des critères de fréquence d'occurrence et d'impact.

Enrichir le référentiel de gestion des risques

Suite à l'analyse de la cartographie des risques, sécurité des hommes et sûreté des biens, environnement OGM* et protection de la propriété intellectuelle, considérés comme stratégiques, ont été les premiers domaines d'exigence retenus. Ils ont été complétés en 2010-2011 par la politique de sécurité des systèmes d'information et les risques environnementaux.

Un référentiel de gestion des risques formalise ces 5 domaines d'application et les standards minima définis pour chacun d'entre eux.

Un même niveau de sécurité et de respect de la personne partout dans le monde

Les standards élaborés concernent à la fois la sécurité et la santé du personnel, des règles d'éthique et d'hygiène, ainsi que la sûreté industrielle des sites et la protection des biens.

Exemples de standards :

- Le travail des enfants de moins de 16 ans est interdit.
- Tout matériel génétique détenu par une société fait l'objet de mesures préventives de sauvegarde en cas de sinistre (duplication sur des sites différents par exemple).
- Au sein de chaque site, une personne est chargée des questions de sécurité.
- Une politique visant à lutter contre toute discrimination en matière d'emploi et favorisant l'accès aux postes de travail est mise en place.

Des procédures strictes pour assurer la pureté variétale

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes conventionnelles et génétiquement modifiées. Au-delà des obligations réglementaires locales, des procédures très strictes sont mises en place afin de préserver la pureté variétale des cultures et de permettre la coexistence des cultures. Il s'agit notamment de distance minimale d'isolement entre les parcelles, d'opérations techniques au champ et à l'usine et de procédures de traçabilité.

Exemples de standards :

- La traçabilité de toutes les semences est assurée tout au long du processus, de la recherche jusqu'à l'usinage et l'expédition, en passant par les cultures aux champs.
- Tout sac de semences génétiquement modifiées qui est commercialisé est étiqueté de façon claire et précise, en respectant les obligations contractuelles et réglementaires.
- Les contrats des productions partenaires sont établis selon les spécificités internes afin de garantir la qualité des productions.

Une protection renforcée de la propriété intellectuelle

L'objectif des standards établis est de veiller scrupuleusement à la protection systématique des créations végétales, de développer et de faire respecter l'ensemble de la propriété intellectuelle créée par Vilmorin, mais aussi de veiller à la préservation de celle des tiers.

Exemples de standards :

- Chaque société met en place un « Comité Propriété Intellectuelle » afin de valider la cohérence de ses pratiques avec celles définies par Vilmorin.
- Le contrat de travail de tout salarié des sociétés de Vilmorin comporte des clauses relatives à la propriété intellectuelle.
- Les salariés ayant une activité de recherche et de sélection* sont formés à la propriété intellectuelle et à la préservation de la sécurité juridique de leur société et de Vilmorin.
- Les sociétés respectent les droits valides de propriété intellectuelle des tiers, notamment en matière d'accès et d'usages.

La sécurisation des systèmes d'information

Au sein de ce domaine d'exigence, sont en particulier définis les standards relatifs à l'organisation de la sécurité : sécurité des postes de travail, des réseaux et des opérations, plans de continuité des activités informatiques et relations avec les partenaires de l'entreprise.

Exemples de standards :

- ➊ Toute personne employée par Vilmorin doit, dès son arrivée, recevoir, lire et valider la « Charte d'utilisation des ressources informatiques ».
- ➋ Les postes de travail mis au rebut en fin de cycle de vie font l'objet d'une procédure stricte de suppression des données, ou de destruction du disque, afin de s'assurer qu'aucune information confidentielle ne soit accessible par une personne externe.
- ➌ Les systèmes et les données du groupe sont sauvegardés quotidiennement.
- ➍ Les Directions informatiques doivent disposer d'un plan de continuité informatique.

La prévention des risques environnementaux

Vilmorin s'engage à se développer en limitant l'impact de ses activités sur l'environnement (cf. page 57). Reflet de cette volonté affirmée, la société a défini des standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Exemples de standards :

- ➊ Les aspects environnementaux significatifs des sites (éléments de l'environnement porteurs de risque qui peuvent impacter sérieusement le fonctionnement, le patrimoine ou l'image de l'entreprise, tels que la qualité de l'eau ou la gestion des déchets) sont identifiés et font l'objet d'une politique ciblée afin de lutter contre leurs effets et de suivre leur évolution.
- ➋ Au sein de chaque site, une personne nommément désignée comme référent est chargée des questions d'environnement, notamment le suivi des aspects environnementaux significatifs, les initiatives locales et les améliorations possibles, etc.

➌ Toute demande de budget, notamment pour des opérations de maintenance, d'amélioration de bâtiment ou d'extension de site, prend en compte les impacts environnementaux éventuels.

➍ Des mesures de contrôle du bruit sont effectuées régulièrement.

➎ Sur chaque site, les consommations d'eau, d'énergie, de carburant, de matières premières et de produits consommables sont mesurées ; des contrôles et un suivi régulier permettent de les optimiser.

➏ Le site s'assure du devenir des déchets générés par ses activités. Ces déchets sont collectés sélectivement, triés et, dans toute la mesure du possible, recyclés ou valorisés.

Une démarche de progrès permanent

Une version actualisée du référentiel de gestion des risques sera diffusée à toutes les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2012-2013. Elle intégrera un nouveau domaine d'exigence - risques juridiques - et prendra en compte le dispositif ETS* (« Excellence Through Stewardship⁽¹⁾ ») dans le domaine de risque « environnement OGM* ».

D'autres règles viendront progressivement enrichir le référentiel ; puis il est prévu, dans une seconde étape, de relever les standards. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès continu.

Par ailleurs, afin de vérifier l'application de l'ensemble des standards définis, des campagnes d'audit sont menées par sujet et par zone géographique, comprenant une évaluation sur le terrain, l'analyse des écarts et la rédaction de rapports incluant des propositions d'améliorations.

En 2011-2012, 4 domaines d'exigence ont ainsi été audités au sein de la Business Unit Vilmorin SA (sécurité des hommes et sûreté des biens, environnement OGM*, protection de la propriété intellectuelle et sécurité des systèmes d'information), au travers d'autoévaluations.

(1) Excellence Through Stewardship est la première initiative internationale coordonnée des acteurs des biotechnologies* destinée à promouvoir l'adoption au niveau mondial de programmes de « stewardship » et de systèmes de management de la qualité pendant toute la durée de vie des productions végétales issues des biotechnologies*. Source : excellencethroughstewardship.org

ÉVALUER ET METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS ADAPTÉS À LA MAÎTRISE DES RISQUES

Parallèlement à cette démarche de fond, Vilmorin a identifié et mis en œuvre des mesures pour réduire les risques pouvant affecter son activité. Figurent ci-dessous les risques spécifiquement liés à son métier.

L'ensemble des risques est présenté de manière détaillée dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne (cf. page 92).

Les risques inhérents à la recherche

L'activité internationale de Vilmorin et les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés.

Les moyens mis en œuvre pour protéger ces actifs consistent notamment à développer :

- ➊ la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.),
- ➋ une protection des secrets et savoir-faire,
- ➌ une politique de protection intellectuelle adaptée,
- ➍ des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Si malgré le déploiement de ces moyens, des contrefaçons sont identifiées, Vilmorin a alors recours à trois modes de défense appliqués selon les cas de figure :

- ➊ Une approche juridique à travers la propriété intellectuelle ; Le Certificat d'Obtention Végétale et notamment l'exemption du sélectionneur permet de limiter les contrefaçons, car s'il autorise un autre obtenteur* à utiliser une variété commerciale afin d'en créer une nouvelle, cette dernière devra présenter des caractéristiques originales et distinctes de la première pour être exploitée librement.

- ➋ Une approche technique avec l'utilisation du marquage moléculaire* ;

Cet outil permet de rechercher dans le génome* d'une variété concurrente des similarités avec une variété issue de la recherche de Vilmorin.

- ➌ Une approche réglementaire grâce à l'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen.

Elle permet d'assurer une protection marketing et de limiter l'utilisation abusive des variétés et de leur dénomination commerciale. Face à la recrudescence de la contrefaçon, les semenciers européens, regroupés au sein de l'European Seed Association (ESA) ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques. Celui-ci permettra de limiter l'utilisation abusive du patrimoine génétique*, des marques, des conditionnements et des logotypes.

Les risques liés à la production

Le plan de production, indispensable au bon approvisionnement des marchés et à la maîtrise des niveaux de stocks

Élaboré selon différents facteurs (besoins du marché, courbe de vie de chaque variété, état de la dernière récolte, zones de production, etc.), le plan de production conditionne l'approvisionnement optimal des marchés et la maîtrise des justes niveaux de stocks.

Piloté par les responsables de production et impliquant de nombreux acteurs, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

Les risques climatiques et météorologiques : la diversification des zones de production

L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites partout dans le monde.

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans l'hémisphère Sud, assurent la production de semences.

Les risques fournisseurs : une relation durable basée sur des systèmes de prix prédefinis

Pour produire ses semences, Vilmorin fait appel à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs*, rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen voire à long terme. Le cahier des charges accompagnant le contrat qui lie Vilmorin à son réseau d'agriculteurs-multiplicateurs* précise toutes les conditions et les objectifs assignés à la production : surface à produire, qualité, calendrier des opérations, normes d'intrants à utiliser, etc. Il définit également le prix d'achat de la semence, avec des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles.

Le respect de l'application de ce cahier des charges est contrôlé par les services agronomiques des sociétés.

Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin conserve le contrôle de ses semences et une totale indépendance économique.

Les risques liés à la transformation

Process : un contrôle continu

Garantir la qualité des semences est crucial tant les conséquences commerciales et financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. En effet, le recours de la clientèle professionnelle s'exercerait sur la valeur globale de la récolte attendue et non pas sur le seul remboursement de la semence acquise.

Pour éviter cet effet multiplicateur, la qualité des semences est contrôlée tout au long du processus de transformation : de la réception du produit jusqu'à sa distribution.

Installations classées : un strict respect des réglementations

Tous les sites de Vilmorin dans le monde respectent rigoureusement les réglementations en matière d'installations classées.

Les risques liés à la commercialisation

Les risques clients : un large portefeuille de clientèle

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont habituellement modérés dans la plupart des zones de commercialisation. Les filiales de Vilmorin apportent à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité et des pays d'implantation.

Évolution du poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires

(en % du chiffre d'affaires consolidé)

	09-10	10-11	11-12
Poids des 5 premiers clients	3,3	5,7	4,9
Poids des 10 premiers clients	5,7	8,1	7,1

Les risques politiques : une stratégie d'implantation prudente

Les risques politiques éventuels sont pris en compte lors du choix des investissements et de localisation des actifs industriels, technologiques et commerciaux.

En dépit du contexte de tensions internationales de ces dernières années notamment au Moyen-Orient, Vilmorin n'a pas été affectée économiquement dans ses activités à l'international.





Être Actionnaire
de Vilmorin

VILMORIN EN BOURSE

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

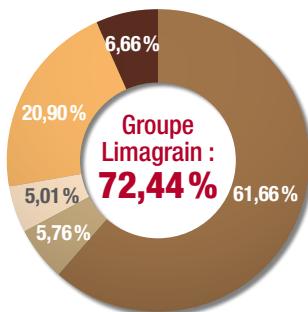
Capital social

Le capital social, au 30 juin 2012, est de 262 576 040,25 euros divisé en 17 218 101 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Actionnaire de référence de Vilmorin, le Groupe Limagrain (cf. page 10) détient directement ou indirectement 72,44 % de son capital.

Répartition du capital au 30 juin 2012

■ Groupe Limagrain Holding
■ Limagrain
■ Selia
■ Investisseurs institutionnels
■ Particuliers



Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2012

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	3 172 317	7 444 894	61,66 %	18 062 105	68,35 %
Limagrain	100 514	891 603	5,76 %	1 883 720	7,13 %
Selia	-	862 503	5,01 %	1 725 006	6,53 %
Autocontrôle	1 081	-	0,01 %	-	-
Administrateurs	-	24	-	48	-
Public	4 735 958	9 207	27,56 %	4 754 372	17,99 %
TOTAL	8 009 870	9 208 231	100,00 %	26 425 251	100,00 %

- ➊ **Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction :** non significatif.
- ➋ **Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement :** non significatif.
- ➌ **Déclaration d'opération de dirigeants :** conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, Groupe Limagrain Holding (GLH), actionnaire de référence de Vilmorin a déclaré avoir acquis 31 527 titres pour un montant total de 2 344 679,73 euros au cours de l'exercice 2011-2012.

➍ **Déclaration de pacte d'actionnaires :** dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin. Ce pacte a fait l'objet d'une publicité auprès de l'AMF.

➎ **Engagements collectifs de conservation de titres :** en dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de deux ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction.

Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote. Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés. Ils portent sur 3 505 003 actions qui représentent 20,3 % des droits financiers et 26,5 % des droits de vote.

- ⦿ **Capital potentiel :** Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources en émettant en fin d'exercice 2007-2008 un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros (voir Note 22.2.2 des comptes consolidés).
- ⦿ **Capital autorisé non émis :** néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- ⦿ **Titres non représentatifs du capital :** néant.
- ⦿ **Stock options :** néant.

Notification de franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

À l'occasion de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) dans Groupe Limagrain Holding (GLH) en cours d'exercice 2009-2010, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé Vilmorin de franchissements de seuil, à la hausse puis à la baisse, indirectement par l'intermédiaire du FSI et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDC EVM) dont elle exerce le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

L'ACTION VILMORIN

Fiche signalétique de l'action

- ⦿ Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993
- ⦿ Place de cotation : Euronext Paris. Compartiment A
- ⦿ Éligible au SRD depuis le 26 février 2008
- ⦿ Indices Euronext : SBF 120 (depuis le 24 septembre 2012), Cac Mid 60, Cac Mid & Small, Cac All-Tradable, Cac All-Share
- ⦿ Code ISIN : FR 0000052516 (RIN)
- ⦿ Éligible au PEA
- ⦿ Classification selon nomenclature ICB : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche)
- ⦿ Nombre de titres : 17 218 101
- ⦿ Clôture de l'exercice au 30 juin

Service des titres

Vilmorin a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services

Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
Tél. : ⦿ Pour les actionnaires français : 0 826 109 119
⦿ Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57
Fax : +33 (0)1 55 77 34 17
Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

Animation et liquidité du titre

Natixis Securities est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Les moyens figurant au compte de liquidité sont :

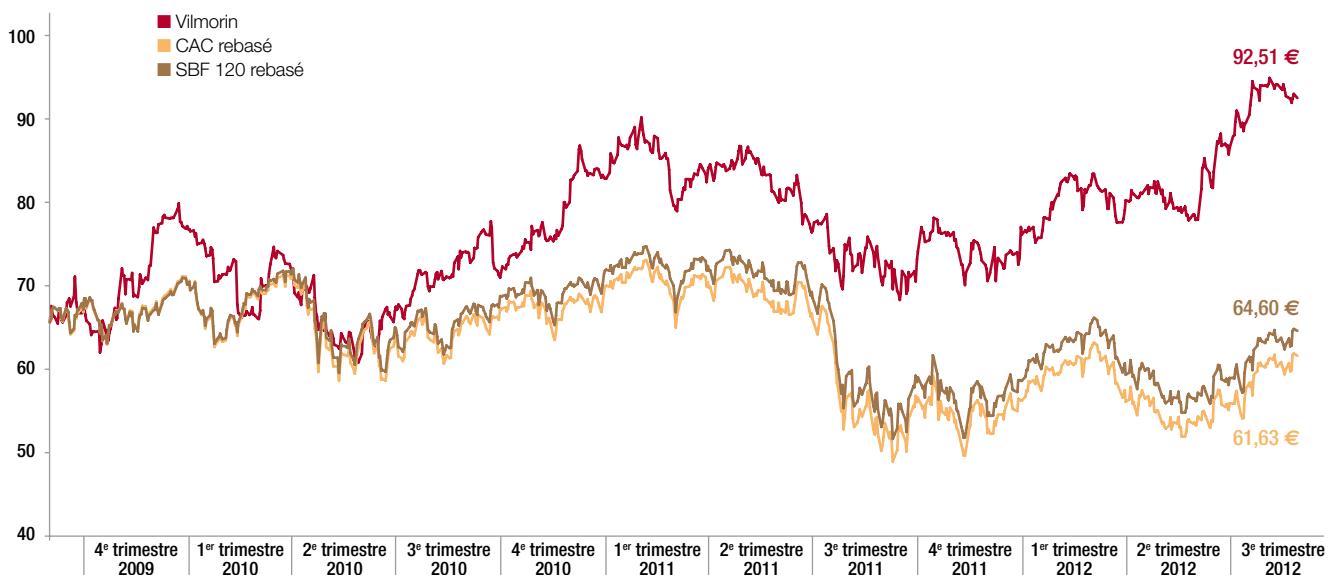
- ⦿ Au moment de la mise en œuvre du contrat :
 - ⦿ nombre de titres : 7 989
 - ⦿ espèces : 68 037,90 euros
- ⦿ Au 30 juin 2012 :
 - ⦿ nombre de titres : 1 081
 - ⦿ espèces : 573 827,31 euros

Performance du titre

Valeur défensive et de long terme, l'action Vilmorin démontre une solide résistance aux fluctuations boursières depuis son introduction en Bourse en 1993, et une surperformance de son cours par rapport à son indice de référence, le SBF 120, depuis 2010. Ces performances reflètent la faible sensibilité du secteur à la conjoncture économique mais aussi la pertinence de la stratégie de développement long terme de la société.

Évolution du cours de l'action Vilmorin vs CAC/SBF 120 rebasé sur 3 ans

(en euros)



Évolution du cours depuis 3 ans (au 10.09.2012) : +49%

Évolution du cours depuis 1 an (au 10.09.2012) : +26%

Dividendes sur les 5 derniers exercices et politique de distribution

Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012 est de 1,65 euro, en progression constante sur les deux dernières années. Depuis l'exercice précédent, le dividende a augmenté de 10%.

Évolution du dividende sur 5 ans

	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Nombre d'actions rémunérées	13 384 191	13 387 796	17 217 817	17 212 812	17 218 101 ⁽¹⁾
Dividende net (en euros)	1,66	1,77	1,41	1,50	1,65
Taux de distribution	50,2 %	44,8 %	44,8 %	28,4 %	35,3 %

(1) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de versement du dividende.

Délai de prescription des dividendes

Le délai légal est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Régime fiscal (au 1^{er} septembre 2012)

• Résident français : les dividendes perçus sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. L'imposition de droit commun s'articule schématiquement comme suit :

- abattement de 40 % sur le montant des dividendes reçus,
- abattement fixe de 1 525 euros (célibataire) ou 3 050 euros (couple),
- imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Sur option, il est possible de se voir appliquer un prélèvement libératoire de 21 % depuis le 1^{er} janvier 2012 (19 % en 2011) sur le montant brut des dividendes (option n'ayant un intérêt que pour les contribuables percevant des dividendes significatifs).

Quel que soit le régime fiscal (droit commun ou option), le dividende est soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % à compter du 1^{er} juillet 2012 (au lieu de 13,5 % en 2011). Ces prélèvements sociaux sont précomptés par l'établissement payeur.

• Non résident : le dividende reçu par un actionnaire étranger fait l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie en fonction des conventions fiscales signées par la France. Le taux maximal de droit interne est de 30 % depuis le 1^{er} janvier 2012 (au lieu de 25 % en 2011). La retenue est payée en pratique par les intermédiaires financiers. Elle est libératoire de l'impôt en France et sert en principe de crédit d'impôt dans le pays de résidence.

INFORMER ET DIALOGUER

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.



VILMORIN, PRIX DE LA RELATION ACTIONNAIRES 2011

Vilmorin s'est vu attribuer le Grand Prix de la Relation Actionnaires 2011, dans la catégorie des valeurs moyennes. Ce prix, organisé par le groupe Les Echos / Investir-Le Journal des Finances en association avec Mazars, récompense les sociétés cotées pour la qualité de leurs pratiques en matière de communication financière (éditions financières, Assemblées Générales, site internet, publicité financière, relations investisseurs, etc.).

L'INFORMATION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Vilmorin réalise chaque année plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

Le rapport annuel

Publié en langues française et anglaise sur le site internet de Vilmorin et imprimé en version française, le rapport annuel est actualisé à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

Le site internet

Toute l'information publiée par Vilmorin est accessible sur son site internet : www.vilmorin.info. Il comporte, en plus de l'ensemble de l'information financière réglementaire, 3 voies d'entrée permettant aux analystes et investisseurs, journalistes et actionnaires individuels de retrouver facilement l'information qui leur est plus particulièrement dédiée.

Il s'agit par exemple de présentations de la société, d'information réglementée, d'analyses financières, de l'évolution du cours du titre, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, etc. Les présentations de chiffres d'affaires sont également retransmises en différé sur le site, tout comme les interviews des dirigeants effectuées lors des publications de résultats.

Le site est également disponible en version anglaise.

LES RELATIONS AVEC LES ANALYSTES, LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LA PRESSE

En 2011-2012, 9 sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Securities, Crédit Agricole Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, Oddo Midcap, Portzamparc, Société Générale et Goldman Sachs.

Les réunions d'information et visites de sites

6 réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2011-2012 à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels.

Vilmorin a également organisé un séminaire d'information destiné aux analystes suivant la valeur, dans l'objectif de revenir sur les fondamentaux de l'activité de Vilmorin. Au programme de ces deux journées : présentation de la recherche et visite du nouveau site de recherche de Chappes (France), explication du processus de production d'une semence et visite d'usine, etc.

Enfin, dans la continuité des voyages annuels précédents (organisés notamment en Chine et en Turquie), 16 journalistes et analystes ont eu l'occasion de visiter en mai 2012 les implantations potagères de la Business Unit HM.CLAUSE en Californie, principale zone de production maraîchère aux États-Unis.

Les conférences téléphoniques

Vilmorin a organisé 4 conférences téléphoniques en 2011-2012, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels. Les présentations commentées sont consultables en différé sur le site internet de Vilmorin.

Les rencontres investisseurs

Vilmorin a participé au cours de l'année 2011-2012 à 14 rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de road-shows, dont plusieurs à l'étranger (New York, Londres, Genève, Francfort, Rome, etc.).

En parallèle, lors de 2 rencontres organisées à Lyon et Bordeaux, une trentaine de gestionnaires de patrimoine ont pu découvrir le métier et la stratégie de Vilmorin et échanger sur ses perspectives de croissance.

Le dossier de presse

Le dossier de presse destiné aux journalistes est mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la société.

LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Vilmorin souhaite maintenir une répartition équilibrée de son actionnariat entre particuliers et institutionnels.

À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées à ses Actionnaires individuels. Au 30 juin 2012, le nombre total des actionnaires individuels s'élevait à près de 12 000 détenant des actions nominatives ou au porteur.

Éditions

Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Au cours de l'exercice 2011-2012, 3 numéros ont été publiés, traitant notamment des résultats financiers, de la stratégie du groupe, de dossiers d'actualité ou encore des informations boursières. À l'occasion du salon Actionaria, une lettre à vocation pédagogique, portant sur la stratégie et l'innovation, a été distribuée aux actionnaires présents sur le stand.

Le livret de l'actionnaire

Vilmorin publie chaque année un livret de l'actionnaire dont le format et le contenu plus concis sont adaptés aux attentes des actionnaires individuels. Il est remis lors de l'Assemblée Générale et envoyé par courrier à près de 1 000 actionnaires individuels. Il est également disponible sur simple demande auprès de la Direction Financière.

L'Essentiel

Ce document synthétique permet à tous de découvrir en quelques mots l'activité, le modèle de développement et le parcours de Vilmorin en Bourse. Remis lors du salon Actionaria et des réunions d'actionnaires, il est consultable et téléchargeable sur le site internet de Vilmorin.

Rencontres

Les réunions d'actionnaires

En 2011-2012, Vilmorin a rencontré plus de 800 actionnaires, grâce à trois réunions d'actionnaires organisées à Lyon, Annecy et Bordeaux. La société poursuivra ces moments d'échanges privilégiés avec ses Actionnaires au cours de l'exercice 2012-2013. Ils sont l'occasion de présenter la société, ses activités, son métier et sa stratégie et de répondre à de nombreuses questions.

Le Salon Actionaria

Fidèle à cet événement, Vilmorin a participé pour la 7^e année consécutive au salon Actionaria à Paris en novembre 2011, et en dresse un bilan très positif tant en termes de participation que de qualité des échanges.

Ce rendez-vous, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses actionnaires individuels, mobilise le management et l'équipe de communication financière. La table ronde dédiée aux sociétés Midcaps et les différentes interventions auxquelles a participé la Direction de Vilmorin ont été l'occasion de riches échanges avec les visiteurs. La société sera de nouveau présente à l'édition 2012.

Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel, de mieux comprendre les attentes des actionnaires et d'améliorer la communication financière.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CCA était composé :

- de cinq actionnaires individuels représentatifs des actionnaires :
Arnaud BUNEL (Île de France – 75),
Michel CHIRON (Pays de la Loire – 49),
Caroline MEIGNEN (Picardie – 60),
Viviane NEITER (Lorraine – 54),
Louis REYNAL DE SAINT MICHEL (Île de France – 75).

- de deux Administrateurs de Vilmorin :
Philippe AYMARD,
François HEYRAUD.

Il est animé par :

- le Directeur Financier de Vilmorin : Daniel JACQUEMOND,
- l'équipe de communication financière :
Claire PLANCHE, Responsable de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, et
Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels.

La durée du mandat est fixée à 2 ans reconductible 2 fois. Le Comité est renouvelable par tiers. Par conséquent, le 1^{er} mandat arrivant à échéance, et suite au départ d'un des membres, le Comité sera renouvelé en 2012 avec le recrutement de deux nouveaux membres, portant ainsi le nombre d'Actionnaires du CCA à six.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CCA s'est réuni trois fois sur des sites du groupe. Ses travaux ont permis d'améliorer la présentation des réunions d'actionnaires, d'émettre des recommandations sur le livret de l'actionnaire, sur l'Assemblée Générale des Actionnaires et d'échanger sur des thématiques propres à l'actionnariat individuel (attribution d'actions gratuites, division du nominal, etc.).

À l'occasion de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011, l'intervention d'un membre du CCA a permis de présenter le fonctionnement et les travaux du Comité à l'ensemble des Actionnaires présents.

La synthèse des comptes-rendus des réunions et la charte du CCA sont disponibles dans la rubrique Actionnaires individuels du site internet de la société.



Visite d'un centre de recherche potagères
HM.CLAUSE. Saint Rémy de Provence. Mai 2012

Écrire au Comité Consultatif des Actionnaires

Vilmorin & Cie
Comité Consultatif des Actionnaires
BP 1
63720 Chappes
E-mail : cca@vilmorin.info

L'adhésion à la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC)

Vilmorin est membre actif de la F2IC (anciennement « Fédération Française des Clubs d'investissement ») depuis 2005. Elle participe à des réunions d'actionnaires organisées par la Fédération et diffuse également, par son intermédiaire, ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2012-2013

Dates fournies à titre indicatif et susceptibles de modifications

- 6 novembre 2012 : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 1^{er} trimestre*
- 23 et 24 novembre 2012 : Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- 4 décembre 2012 : Réunion d'actionnaires à Nice (F2IC)
- 12 décembre 2012 : Assemblée Générale des Actionnaires à Paris (Maison des Arts et Métiers)
- 17 décembre 2012 : Détachement du dividende
- 20 décembre 2012 : Mise en paiement du dividende
- 5 février 2013 : Publication du chiffre d'affaires semestriel*
- 19 février 2013 : Publication des résultats semestriels*
- 29 avril 2013 : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre*
- 31 juillet 2013 : Publication du chiffre d'affaires annuel*
- 8 octobre 2013 : Publication des résultats annuels*

* Publication après clôture de Bourse.

CONTACTS

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info

Claire PLANCHE, Responsable de Communication Financière et des Relations Investisseurs
E-mail : claire.planche@vilmorin.info

Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels
E-mail : claire-marie.sonnier@vilmorin.info

Tél. : +33 (0)4 73 63 44 85
Fax : +33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de Vilmorin est un événement fort dans la relation entre Vilmorin et ses Actionnaires. Ceux-ci peuvent également prendre part de manière active aux décisions importantes du groupe en votant, quel que soit le nombre d'actions détenues.

L'Assemblée Générale Annuelle se prononçant sur les comptes annuels se tient en décembre à Paris, siège social de la société.

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Les actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- soit d'une inscription nominative,
- soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 3^e jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

DROITS DE VOTE ATTACHÉS AUX ACTIONS

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

RÈGLES DE REPRÉSENTATION ET INSCRIPTION DE POINTS OU DE PROJET DE RÉSOLUTION À L'ORDRE DU JOUR

Règles de représentation

Les actionnaires peuvent se faire représenter non seulement par un autre actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais aussi par toute autre personne (physique ou morale) de son choix (art. L 225-106, I-al 2).

Cette liberté de choix du mandataire est assortie d'obligations d'information, à la charge du mandataire, en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre le mandataire et son mandant.

Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires

La possibilité pour les actionnaires de déposer des projets de résolution ou des points non liés à un projet de résolution est subordonnée à la possession d'une certaine fraction du capital social.

L'actionnaire justifie, avec sa demande, de la possession de la fraction du capital exigée et d'une attestation d'inscription des titres correspondants, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En outre, l'examen du point ou de la résolution par l'Assemblée Générale est subordonné à la transmission, par les intéressés, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

La demande d'inscription des points ou des projets de résolution doit être envoyée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et doit parvenir à la société au plus tard le 25^e jour qui précède la date de l'Assemblée, sans pouvoir être adressées plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion.

La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution,
- le cas échéant, d'un bref exposé des motifs,
- de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée et doit être accompagnée de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

Le Président du Conseil d'Administration doit accuser réception des points ou des projets de résolution, par lettre recommandée ou par courrier électronique, dans le délai de cinq jours à compter de cette réception.

Si des projets de résolution ont été déposés par des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir afin de déterminer s'ils doivent recommander à l'Assemblée l'adoption ou le rejet de ces projets.





Informations financières et légales

INFORMATIONS JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale :
Vilmorin & Cie.

Siège social :
4 quai de la Mégisserie – 75001 Paris – France.

Siège administratif :
BP 1 – 63720 Chappes – France.

Législation :
Législation française.

Forme juridique

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).
- Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- Modifications statutaires dans le cadre de loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).
- Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008).

La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin est :

- de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,

- de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la société pourra :

- créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société : 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site internet de Vilmorin (www.vilmorin.info) dans la rubrique Publications.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2500 actions	100 F	250 000 F	2500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De nov. 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juil. 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juil. 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscription correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juil. 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juil. 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300 F + Prime de 180 F	956 697 900 F 145 896 429.75 €	3 188 993 3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45.75 € à 15.25 €	15.25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15.25 €	204 225 819.25 €	13 391 857
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15.25 €	262 576 040.25 €	17 218 101

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	Au 30.06.10			Au 30.06.11			Au 30.06.12		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Groupe Limagrain Holding	10567 211	61.37	62.70	10585 684	61.48	68.16	10617 211	61.66	68.35
Limagrain	992 117	5.76	8.33	992 117	5.76	7.12	992 117	5.76	7.13
Selia	892 503	5.18	7.89	892 503	5.18	6.75	862 503	5.01	6.53
Actions auto-détenues	219	-	-	1 317	0.01	-	1 081	0.01	-
Public et divers	4 766 051	27.69	21.09	4 746 480	27.57	17.97	4 745 189	27.56	17.99
Total	17 218 101	100.00	100.00	17 218 101	100.00	100.00	17 218 101	100.00	100.00

Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011

Afin de doter Vilmorin des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre pour un montant nominal maximum de 250 millions d'euros :

- des obligations ou tout autre titre de créances assimilés, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans appel public à l'épargne,
- des actions et/ou des valeurs mobilières pouvant se traduire, immédiatement ou à terme, par des augmentations de capital, ces valeurs mobilières pouvant être émises seules ou composées avec les obligations ou autres titres de créances assimilés.

Sur l'exercice 2011-2012, aucune de ces délégations n'a été mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012 de nouvelles délégations financières.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COURS DE BOURSE ET L'ANIMATION DU TITRE

Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 14 décembre 2011, statuant sur les dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n°2273/2003, entré en vigueur le 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 120 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 000 000 d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 120 millions d'euros. L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 12 mois maximum.*

* Note d'information du 9 décembre 2009 déposée auprès de l'AMF.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- nombre de titres achetés = 114 768,
- prix moyen d'achat = 76,92 euros,
- nombre de titres vendus = 115 004,
- prix moyen de vente = 76,94 euros,
- nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2012 : 1 081 correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 90 404,03 euros, soit un prix moyen unitaire de 83,63 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 12 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code du Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement potentiel de 120 millions d'euros.

Tableau de bord de l'action

	09-10	10-11	11-12
Moyenne journalière des transactions			
> en nombre de titres	15 600	8 450	6 505
> en milliers d'euros	1 141.90	681.29	502.75
Cours extrêmes			
> plus haut	88.60	93.00	85.96
> plus bas	63.00	66.75	68.80
Derniers cours de l'exercice en euros	68.19	85.00	83.63
Rendement de l'action en %⁽¹⁾	2.54 %	2.07 %	1.76 %

(1) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1. (Source : Euronext ParisBourse)

Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (M€)	Cours extrême le plus haut (€)	Cours extrême le plus bas (€)
2011	Avril	71 732	6.143	87.49	84.01
	Mai	137 656	11.958	88.75	85.00
	Juin	122 422	10.182	86.35	81.09
	Juillet	176 505	14.056	85.40	75.28
	Août	206 310	15.330	77.78	68.80
	Septembre	146 769	10.664	77.49	69.15
	Octobre	166 573	11.935	79.80	69.50
	Novembre	112 180	8.523	78.75	71.50
	Décembre	146 127	10.784	77.00	70.52
	Janvier	134 799	10.150	77.50	72.10
	Février	137 459	11.031	83.49	76.02
	Mars	138 276	11.250	83.50	77.60
2012	Avril	81 272	6.501	81.70	77.51
	Mai	130 027	10.486	82.99	78.52
	Juin	103 885	8.499	85.96	77.41
	Juillet	137 574	12.196	91.59	84.13
	Août	126 132	11.849	98.00	91.10
	Septembre	137 191	12.538	94.42	81.50

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice Vilmorin détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan à moyen terme, une enveloppe d'investissements, déclinée dans leur réalisation entre les principaux pôles opérationnels. Ainsi, au titre de l'exercice 2011-2012, les investissements corporels se sont élevés à 45,7 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon le pôle opérationnel concerné, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement.

De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

Actionnaire de référence

Le Groupe Limagrain, au travers des sociétés Limagrain et de ses filiales, Groupe Limagrain Holding et Selia, est actionnaire de référence de Vilmorin, en détenant 72,4 % du capital (voir chapitre « Fonctionnement du Conseil d'Administration », page 11).

À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de quatre ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

Contrats importants hors cours normal des affaires

Vilmorin exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

Dans le cadre de ses activités Semences de grandes cultures en Amérique du Nord, Vilmorin a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées. À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptibles d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

Régime de gouvernement d'entreprise

Conformément à ses engagements, Vilmorin met un mode de gouvernance intégrant un Administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005.

Informations sur les Comités d'Audit et de rémunération

Le Conseil d'Administration a mis en place, au cours du premier semestre 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce Comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes. Au cours de l'exercice 2011-2012, ses travaux ont notamment porté sur la revue des comptes semestriels, le risque de dépendance technologique, l'analyse des risques financiers, des risques juridiques, la politique de sécurité des systèmes d'information, les prix de transfert et les politiques d'achat.

En revanche, Vilmorin ne dispose pas actuellement de Comité de rémunération.

INFORMATIONS JURIDIQUES**INFORMATIONS
SUR LES FILIALES****COMPTE CONSOLIDÉS****COMPTE SOCIAUX****RÉSOLUTIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

INFORMATIONS SUR LES FILIALES

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren
HOLDINGS			
Genective SA	France	5 rue Saint-Germain l'Auxerrois - 75001 Paris	513 533 612
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku - 267-0056 Chiba-shi	
VCC Japan KK	Japon	15-13 Nampeidaicho - Shibuya-Ku Tokyo	
VCO Participations SAS	France	Rue Limagrain – 63720 Chappes	523 301 976
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1Queen's Road East – Hong-Kong	
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 - County of New Castle - Wilmington 19808 - Delaware	
SEMCENCES DE GRANDES CULTURES			
Biogemma SAS	France	1 rue Edouard Colonne – 75001 Paris	412 514 366
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road - Cambridge CB4 0GZ	
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware	
Genoplante-Valor SAS	France	523 Place des Terrasses – 91034 Évry	439 202 821
Limagrain Europe			
Limagrain Clovis Matton Belgium	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove	
De Wulf & Co	Belgique	58 rue de la Gare – 7780 Comines Warneton	
GIE Semences de Brie	France	RD 402 – 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845
Limagrain DK	Danemark	Marsalle III - 8700 Horsens	
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne – 63360 Saint-Beauzire	438 205 320
Limagrain Central Europe Cereals S.r.o.	République Tchèque	Praha 9 - Podedvorska 755/5 – 19800 - Kyje	
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Bulevar Oslobodenia 127 - Novia Sad 21000	
Limagrain Europe SA	France	Ferme de l'Etang – BP 3 – 77390 Verneuil l'Etang	542 009 824
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen – D 31234	
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz - Navarra 31470	
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Frescarolo 115 - Busseto PR 43011	
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 – MD – Chisinau 2004	
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland	
Limagrain Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland	
Limagrain RU LLC	Russie	Odesskaya street 41/43, 3rd Floor – Office 1 -350020 Krasnodar	
Limagrain Tohum Islah Ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak - N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy - Istanbul 34742	
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell - Lincolnshire	
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 street off.7 - 01054 Kiev	
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell - Lincolnshire	
Seedline	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove	
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau - 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri – 60480 Froissy	317 760 668
AgReliant Genetics			
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169 th Street - Westfield, IN 46074	
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 - Ontario N0P1Z0	

% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30 juin 2012	Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice en K€	Valeur comptable des titres au 30 juin 2012 en K€	
							Brute	Nette
74,88	74,88	IG	-4712	0		4270	37	37
79,78	79,78	IG	254555			233	5 452	5 452
100,00	100,00	IG	-56175			-114	424	424
100,00	100,00	IG	-1			-5	1	1
100,00	100,00	IG	679 389	127	1 205	37 108		
100,00	100,00	IG	2014	0		-368	2 000	2 000
100,00	100,00	IG	120 111			2 636	162 431	162 431
<hr/>								
55,01	55,01	IG	48 150	80		225	30 800	30 800
100,00	55,01	IG	1 055			-17	16 892	1 776
100,00	55,01	IG	18			46	1	1
25,00	22,00	ME	3 429			39	1 524	1 248
<hr/>								
100,00	95,20	IG	2 988	47	22 288	533	7 500	7 500
100,00	95,20	IG	224		992	65	122	122
50,00	47,60	IP	639	14		-15	191	191
100,00	95,20	IG	13 601	4	13 939	608	4 600	4 600
99,99	95,19	IG	6 179	115	58 207	-1 067	6 500	5 112
100,00	95,20	IG	47 647	39	2 159	1 917	2 399	2 399
100,00	95,20	IG	45 803	9	3 974	67	341	341
95,20	95,20	IG	289 704	461	286 270	28 535	310 609	310 609
100,00	95,20	IG	7 855	116	45 950	1 541	12 049	12 049
100,00	95,20	IG	11 403	82	25 750	2 270	10 651	10 651
100,00	95,20	IG	1 144	29	10 933	-368	12 063	776
100,00	95,20	IG	-410	7	3 355	264	349	349
100,00	95,20	IG	11 863	102	19 986	936	20 931	20 931
100,00	95,20	IG	20 439			1 005	126 015	21 444
100,00	95,20	IG	4 014	18	2 638	70	7	7
67,00	63,79	IG	50 925	50	32 318	10 908	7 900	7 900
100,00	95,20	IG	15 635	176	37 588	2 009	22 776	22 776
100,00	95,20	IG	-2 121	26	5 708	207	8	8
100,00	95,20	IG	1				1	1
100,00	95,20	IG	94	4		32	225	225
50,00	47,60	IP	31 833	14		3 732	6 995	6 995
46,00	43,79	ME	502			80	379	379
<hr/>								
50,00	50,00	IP	218 229	748	404 234	35 963		
50,00	50,00	IP	33 151	43	26 302	1 830	6 619	6 619

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren
Limagrain Asia			
Atash Seeds Private Limited	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003	
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003	
Limagrain Cereal Seeds			
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide – Waite campus building 4B – 5064 URRBRAE S.A.	
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 – Wilmington 19808 – Delaware	
Limagrain South America			
Limagrain Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso – Buenos Aires	
Limagrain do Brasil Participações Ltda	Brésil	Avenida Pedroso de Moraes - 2101, 4º andar, sala 13 - CEP 05419-001 - São Paulo	
Limagrain Guerra do Brasil SA	Brésil	PR, na Rod. PR280, KM 140 - numero 8801 - Bairro Cristo Rei - CEP 85508-280 Pato Branco	
Brasmilho SA	Brésil	Rod GO 080 Margem Direita A 150 Metros - KM60 - 76.380.000 Zona rural - Goianesia	
SEMENCES POTAGÈRES			
Bio Seeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen	
Mikado Kyowa Seed			
Mikado Kyowa Seeds Co Ltd	Japon	15-13 Nanpeidai-cho-Shibuya-Ku - 150-0036 Tokyo	
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building – Dalian - 116011	
Vilmorin SA			
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 - Pendik Istanbul 34903	
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine - 20300 Casablanca	
Vilmorin do Brasil Comércio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2nd andar, sala 21 - Campinas, Estado de São Paulo - 13025-151 Cambuí 151 Campinas/SP	
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante	
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon - 85745 Tucson Arizona	
Vilmorin Italia SRL	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 - Via dei Notai 123 - 40050 Fano	
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – 49250 La Méniltré	562 050 864
HM.CLAUSE			
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal – CP 1151 - Buenos Aires	
Alliance Semillas SA	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 – Oficina 201 - Las Condes Santiago	
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	6-1-20/2, Walker New Bhoiguda 500 025 - Secunderabad	
Clause SA	France	Rue Louis Saillant – 26800 Portes-les-Valence	435 480 546
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhumi Building - 127 South Sathorn Road, Tungmahamek - 10120 Sathorn Bangkok	
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteado nº1038 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP	
Clause India Private Ltd	Inde	6-1-20/2 New Bhoiguda – Secunderabad Hyderabad – 500025 - ANDHRA PRADESH	
Clause Italia SPA	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Reale	

GOUVERNANCE		CHIFFRES CLÉS		ACTIVITÉS		STRATÉGIE		DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ		ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN		INFORMATIONS FINANCIERES ET LÉGALES	
INFORMATIONS JURIDIQUES		INFORMATIONS SUR LES FILIALES		COMPTES CONSOLIDÉS				COMPTES SOCIAUX			RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30 juin 2012	Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice en K€	Valeur comptable des titres au 30 juin 2012 en K€		Brute	Nette			
99,99	61,01	IG	349933	67	1146	-2466	5134	5134					
61,02	61,02	IG	654453		5414	2106	22475	22475					
32,77	32,77	ME	13382			1984	8021	8021					
65,00	65,00	IG	17398	16	66	-3697	10218	10218					
90,00	90,00	IG	31931	22	951	-958	9318	9318					
100,00	100,00	IG	56291	4		-977	25671	25671					
70,00	70,00	IG	10020	43	14411	2041	15899	15899					
85,00	85,00	IG	9956	29	5782	467	5933	5933					
24,95	24,95	ME	15268			-389	1092	1092					
85,73	80,68	IG	3278191	138	86313	5394	17229	17229					
80,00	64,54	IG	5961	16	2098	-64	249	249					
100,00	99,95	IG	22839	75	17768	2020	7683	7683					
70,00	69,97	IG	2181	13	2893	114	128	128					
100,00	99,95	IG	912	14	2390	-34	18	18					
99,91	99,86	IG	1151	33	8027	432	714	714					
100,00	100,00	IG	3369	35	7267	319	2806	2806					
100,00	99,96	IG	67	26	13042	244	64	64					
99,95	99,95	IG	54932	410	78816	12699	55696	55696					
100,00	100,00	IG	5242	14	4530	-3	818	818					
100,00	100,00	IG	1233764	16	3646	-282	1450	1450					
100,00	99,97	IG	-7326			-4	1791	0					
99,97	99,97	IG	60480	534	136309	32026	50194	50194					
100,00	99,97	IG	1766	52	304	-500	1300	0					
100,00	99,97	IG	8070	21	7610	291	36	36					
100,00	99,97	IG	73316	108	4014	-170	691	691					
100,00	99,97	IG	1686	36	27278	615	1438	1438					

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil – Chéraga - 16002 - Alger	
Clause Polska Sp.z.o.o.	Pologne	ul. Kwicka 32A - KRZECZOWICE	
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 - La Mojoneria Almeria 04745	
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue - 95352 Modesto (Californie)	
Henderson Seed Group Trading AS	Australie	165, Templestowe - Road Lower Templestowe - 3105 Bulleen Victoria	
Clause Pacific Pty Ltd			
Ica Seeds S.A.C	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica	
Leafyco LLC	États-Unis	21866 Rosehart Way – 93908-9726 Salinas - Californie	
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe - Lower – VIC 3107	
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 - Mertoyudan 56172 - Magelang Jawa Tengah	
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Bvd. V. Carranza 2378-A - Parque Industrial R.A.S.A. - Mexicali, BC Mexico CP	
HM.CLAUSE Tohumculuk Tarym Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 - 07300 Antalya	
Hazera-Nickerson			
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim - Brurim	
Hazera Agriculture Technology and Services (Beijing) Co	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millennium Place - No. 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District – 100022 - Beijing	
Hazera Do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra - 13825-000 Sao Paulo	
Hazera España 90 SA	Espagne	C/Torrelaguna 75 – 2/8 Madrid	
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim	
Hazera Mexico Services SA DECV	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A - Edificio Plaza Palermo - Palermo Residencial - 80104 - CULIACAN - SINALOA	
Hazera Hellas Seeds & Plant Material SA	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea – 17675 Athens	
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim - 79837 Brurim	
Hazera Seeds Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover - Delaware	
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Necatibey St. Bascerrah N. 6/27 - Karakoy	
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made	
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen – D 31234	
Nickerson Zwaan Seeds Private Ltd	Inde	c/o Ajay Ghosh & Associates, Chartered Accountants - F202, Brigade Nest, 1/9, Airport Road, Kodihalli – 560017 Bangalore	
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre - Market Rasen LN7 6DT Rothwell	
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street – 0181 - NEW MUCKLENEUK	
Nickerson Zwaan Sp. zo.o.	Pologne	ul. Marywilska 34 I - 03-228 - Warszawa	
Nickerson Zwaan Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str – 03680 - Kiev	
PRODUITS DE JARDIN			
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds - 49320 Brissac Quince	432 004 679
Vilmorin Jardin			
C.H. Van Den Berg B.V.	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 - (1693) Am Wervershoof	
Cnos Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul. Ks.P. Wawrzyniaka 2 62-052 - 62-052	
Vilmorin Jardin SA	France	65, rue de Luzais - BP 37 - 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111
Suttons			
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume-Uni	Woodview road – Paignton - Devon - TQ4 7NG	

% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30 juin 2012	Chiffre d'affaires marchandises et biens	Résultat net de l'exercice en K€	Valeur comptable des titres au 30 juin 2012 en K€	
							Brute	Nette
100,00	99,97	IG	63631	11	3061	51	97	97
100,00	99,97	IG	9675	21	1530	141	2659	2659
100,00	99,97	IG	3824	78	28079	1452	1532	1532
100,00	100,00	IG	76639	294	80254	5617	29524	29524
100,00	99,97	IG	3363	23	8847	277	5426	5426
100,00	100,00	IG	984	30	1362	-13	204	204
100,00	100,00	IG	-524	11	2939	-829	2780	0
100,00	99,97	IG	4703		0	-84	2276	2276
100,00	99,97	IG	1747520	22	422	18	299	299
100,00	100,00	IG	51176	45	27838	1223	0	0
99,99	99,96	IG	1562	30	4216	-114	8781	8781
100,00	100,00	IG	41			1	1	1
100,00	100,00	IG	4444	24		14	452	452
100,00	100,00	IG	-372	9	1083	20	405	405
100,00	100,00	IG	1058	18	4825	435	788	634
100,00	100,00	IG	476012	345	58831	859	83523	83523
100,00	100,00	IG	2929	11		6	151	151
100,00	100,00	IG	197	12	3468	-65	168	168
100,00	100,00	IG	14957			12	18	18
100,00	100,00	IG	1242	16	14070	200	0	0
100,00	100,00	IG	723	9	1936	240	588	588
100,00	100,00	IG	21828	159	46736	1213	19621	19621
100,00	100,00	IG	919	20	6456	89	127	127
100,00	100,00	IG	259	0		-3	4	4
100,00	100,00	IG	2461	19	8565	175	243	243
100,00	100,00	IG	9959	16	4142	185	715	715
100,00	100,00	IG	2750	15	3259	71	64	64
100,00	100,00	IG	2055	13	2254	265	8	8
33,33	33,33	ME	4793			90	1 000	1 000
100,00	99,99	IG	-113	20	6102	39	243	0
100,00	99,99	IG	9358	57	5498	477	1 719	1 719
99,99	99,99	IG	9612	236	54159	447	7 775	7 775
100,00	100,00	IG	2979	143	19 280	-3 067	5 445	5 445

RAPPORT DU PRÉSIDENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONTRÔLE INTERNE

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie (« Vilmorin ») détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a retenu les critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

Au regard de ces critères, l'Assemblée Générale des actionnaires a ainsi nommé, en qualité d'Administrateur indépendant, Monsieur Didier MIRATON.

La conformité de notre analyse antérieure avec les critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié en décembre 2008 par l'AFEP/MEDEF, a été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, tout en l'adaptant au cas par cas, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, en décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place formellement, depuis le premier semestre 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin. À ce titre, un Comité stratégique a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 ; la mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs un sujet en cours d'analyse.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2011-2012, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 82,5 %.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 8 octobre 2012.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE

Dispositif général de contrôle interne

Vilmorin adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du groupe et a vocation à s'intéresser à toutes les filiales.

La société Vilmorin en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier ainsi que d'une Direction de la Gestion des Risques.

Une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institute of Internal Auditors). En outre, des normes de rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations. Au cours de l'exercice 2011-2012, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques du groupe, en incluant également une partie sur le contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi des recommandations.

Les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs est mis en place dans chaque société.

Développement d'un système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin s'est dotée d'une organisation globale de gestion des risques. Cette approche s'appuie sur :

- un comité de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration,
- un comité de coordination opérationnel chargé de mettre en œuvre concrètement l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Identification des principaux risques

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Une cartographie des risques a été initiée dès 2008-2009 impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, l'objectif étant de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. Elle fait l'objet de communications régulières au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Cette cartographie est en cours de réexamen en collaboration avec les propriétaires de risques, en charge de la revue finale des fiches d'analyse de risques. La totalité du référentiel devrait faire l'objet d'auto-évaluations exhaustives au cours de l'exercice 2012-2013.

Comme indiqué précédemment, elle participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne. Des missions ont ainsi été menées sur la maîtrise du besoin en fonds de roulement, les procédures de trésorerie opérationnelle et le risque de blanchiment. En outre, des études ont été présentées, au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, sur des risques spécifiques comme, par exemple, les risques liés aux systèmes d'information et à certaines procédures juridiques.

En parallèle de ce processus d'identification et de gestion des risques, le référentiel a été actualisé pour prendre en compte de nouvelles normes relatives à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et à l'environnement. La PSSI a déjà fait l'objet d'audits d'évaluation.

Analyse des principaux risques

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2011-2012 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

Les risques de production

La maîtrise de ce risque est essentielle afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Cette préoccupation majeure est notamment prise en compte lors de l'élaboration des plans de production, impliquant, dans les entreprises concernées, toutes les parties prenantes. Sa mise en œuvre implique de nombreux paramètres tels que la courbe de vie des produits, l'état des récoltes précédentes, les impacts climatiques potentiels ou la valeur agronomique des produits.

Les risques climatiques

L'incertitude météorologique peut affecter ponctuellement les activités à destination des marchés professionnels.

La structure diversifiée et internationalement répartie des réseaux de production grandes cultures et potagères permet de couvrir ce risque et d'assurer une production de semences régulière et de qualité.

Les risques relatifs aux produits et process mis en œuvre

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin sont destinés soit à une clientèle professionnelle, soit à une clientèle grand public pour les produits de jardinage.

Dans les deux cas, la non conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

En ce qui concerne les process et outils de production, les filiales de Vilmorin sont concernées à des titres divers : risques d'incendie, traitements de produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc.

Face à ces différentes problématiques, divers processus ont été mis en place :

- respect scrupuleux des réglementations applicables,
- procédures rigoureuses de contrôle qualité,
- constitution d'équipes spécialisées pour faire face à des situations de crise,
- développement d'une politique de prévention afin de sécuriser les personnes et les biens.

Les risques inhérents à la recherche

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin, la meilleure garantie de sa pérennité.

Au-delà des risques liés à la préservation physique des installations spécialisées, du matériel génétique mis en œuvre ainsi que des savoir-faire utilisés, Vilmorin doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ses programmes et de leurs chances de succès.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs consistent notamment à développer :

- la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.),
- une protection des secrets et savoir-faire,
- une politique d'accès aux ressources génétiques et de protection intellectuelle adaptée,
- des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Les risques clients

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité du fait notamment de la décroissance relative de son activité produits de jardin dans le total de ses activités.

Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés. Les filiales de Vilmorin apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

Les risques juridiques

Vilmorin et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures.

Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une analyse détaillée, d'une appréciation de risque et de responsabilité et donnent lieu à un traitement approprié en liaison avec les services juridiques de Vilmorin.

À l'exception des litiges provisionnés, Vilmorin n'identifiait, au 30 juin 2012, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Les risques de change, de taux, de liquidité et de marchés

Compte tenu de la dimension de Vilmorin et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin ainsi que pour ses filiales :

- la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe et de stratégies de couverture au niveau du groupe,
- la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30 juin 2012, la dette bancaire consolidée de Vilmorin, 451,2 millions d'euros, était principalement composée de financement à taux variable ; l'encours d'instruments de couverture de taux s'élevait à 163 millions d'euros.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a conclu, en octobre 2010, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 10 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dettes financières/EBITDA, EBITDA/charges financières) ; au 30 juin 2012, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

Vilmorin a en outre diversifié la nature de ses ressources financières en émettant, en fin d'exercice 2007-2008, un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros.

Enfin Vilmorin a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

Les assurances

Vilmorin dispose de polices d'assurance consistant à couvrir largement les risques encourus par ses différentes filiales en vue de préserver leur patrimoine et leur responsabilité. Cette couverture est assurée au moyen de plusieurs polices groupe applicables à la plupart des filiales dans les domaines suivants :

Risques dommages et pertes d'exploitation

La limitation contractuelle globale d'indemnité a été fixée par référence à un sinistre égal à 200 millions d'euros sous réserve de sous-limitations spécifiques. Cette limitation s'applique par sinistre.

Responsabilité civile générale et responsabilité civile produits

Destinée à couvrir à la fois la responsabilité civile avant et après livraison, cette police prévoit une limitation d'indemnité de 25 millions d'euros par sinistre avec un plafond annuel fixe de 25 millions d'euros pour la responsabilité civile après livraison.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

La police a pour objet de couvrir la responsabilité civile personnelle des dirigeants dans le cadre d'une réclamation les mettant en cause à titre individuel ou solidaire et imputable à une faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions. Elle concerne les dirigeants de droit ou de fait de la société, de ses filiales, et de toute société dans laquelle Vilmorin détient une participation, françaises et étrangères.

La limite de garantie est de 25 millions d'euros par année d'assurance et inclut les indemnités dues et les frais de défense éventuellement engagés.

Certains risques résultant de contraintes réglementaires ou de situations spécifiques à certains pays donnent lieu à des polices d'assurances particulières.

PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les états financiers consolidés Vilmorin sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2012.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

Organisation financière

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

Le plan à moyen terme

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle (« business unit ») en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

La prévision financière à court terme

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque « business unit » au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

Le reporting mensuel

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

Les comptes semestriels et les comptes annuels

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables Vilmorin :

- unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- normalisation des formats de restitution,
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

Contrôle

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

La Direction financière groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils co-signent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

Évaluation du contrôle interne

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin.

Ceux-ci ont été déployés auprès des filiales (autres que holdings) sous la forme d'une auto-évaluation. Les sociétés holdings ont, quant à elles, fait l'objet d'entretiens menés directement par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'exercice 2011-2012, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2011-2012, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2011-2012 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2012 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011-2012 à la somme de 21 200 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail (Daniel CHERON, Administrateur) se compose de :

- ❶ un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- ❷ une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 octobre 2012.

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.

Exercice clos le 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude Aubert
Associé

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 12 DÉCEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- ➊ de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012,
- ➋ de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,
- ➌ de déléguer également à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre toute augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie («Vilmorin») sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice 2011-2012, sa politique de croissance externe à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin s'établit en 2011-2012 à 40,8 millions d'euros contre 37,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et répartis entre les différentes filiales de Vilmorin selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs (marge sur coût des ventes, EBITDA, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 50 millions d'euros, en croissance de 5,1 millions d'euros par rapport à 2010-2011.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 4,9 millions d'euros.

Le résultat financier ressort à un produit net de 49,5 millions d'euros, en retrait de 6,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 66 millions d'euros, à comparer à 70,5 millions d'euros l'exercice précédent.

Il enregistre aussi des reprises nettes sur provisions financières pour un montant de 0,3 million d'euros ainsi que des pertes de change pour un montant net de 6,6 millions d'euros, liées essentiellement au remboursement du compte courant de Vilmorin auprès de sa filiale canadienne Limagrain Genetics Inc. Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 10,4 millions d'euros en recul de 1,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à une perte nette de 16,8 millions d'euros, contre un profit de 2,6 millions d'euros en 2010-2011 ; il comporte notamment des moins-values sur cessions de participations et réduction de capital.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin, Vilmorin SA, Clause SA, Vilmorin Jardin SA et VCO Participations, pour lequel le groupe a opté depuis le 1^{er} juillet 2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2011-2012 un produit net de 11,1 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 1,8 million d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 35,2 millions d'euros au 30 juin 2012.

Le capital social s'élève au 30 juin 2012 à 262 576 040,25 euros, correspondant à 17 218 101 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2012 une valeur brute de 498,8 millions d'euros.

Nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 141,4 millions d'euros.

Il est rappelé, qu'afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en octobre 2010, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec plusieurs établissements bancaires.

Au 30 juin 2012, ce crédit était utilisé à hauteur de 202,5 millions d'euros.

Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2012, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

Comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin sont établis, à la clôture de l'exercice 2011-2012, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales évolutions du périmètre de consolidation proviennent de l'acquisition de l'activité de semences de maïs de la société Brasmilho (Brésil), intervenue en août 2011 et de la prise de contrôle majoritaire de Bisco Bio Sciences (Inde), réalisée en mars 2012.

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2011-2012, à 1 338 millions d'euros, en croissance de 12,2% à données courantes. Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse de 11,1% par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 43,7%, en retrait de 1,2 point par rapport à 2010-2011.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 446,4 millions d'euros, contre 378,4 millions d'euros au 30 juin 2011.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin a continué à intensifier, en 2011-2012, ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 161,6 millions d'euros contre 154 millions d'euros en 2010-2011 et représente désormais 14 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.

Le crédit d'impôt recherche, comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement s'élève à 25,6 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles nettes prennent également en compte les charges d'impairments et les coûts de restructuration industrielle ainsi que des éléments à caractère exceptionnel relatifs à des cessions d'actifs pour un montant net total de 4,1 millions d'euros.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 137,7 millions d'euros en retrait de 19 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 10,3% ; il est rappelé que le résultat opérationnel enregistrait au 30 juin 2011 la plus-value brute (31,1 millions d'euros) réalisée lors de la vente d'une participation minoritaire dans la société chinoise LPHT.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 26,3 millions d'euros contre 21,3 millions d'euros en 2010-2011 et intègre cet exercice des pertes de change à hauteur de 9 millions d'euros contre un résultat de change à l'équilibre au 30 juin 2011.

Dans un contexte de baisse des taux de financement, le coût du financement s'établit à 21,3 millions d'euros et est marqué par une hausse de l'endettement moyen de Vilmorin.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 26,1 millions d'euros contre 38,7 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 87,1 millions d'euros, en progression sensible, par rapport à l'exercice précédent, après retraitement de la plus-value nette de cession de la participation minoritaire dans LPHT. La part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 80,6 millions d'euros.

Par rapport au 30 juin 2011, la structure bilancielle au 30 juin 2012 reste globalement stable.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (311 millions d'euros), l'endettement comptable total ressort à 315,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 270,2 millions d'euros au 30 juin 2011. La part de l'endettement non courant s'établit à 414,8 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la société ») s'établissent à 1 006,9 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 115 millions d'euros.

Branche Semences potagères

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2012 à 527,2 millions d'euros, en hausse de 3,3% par rapport à l'exercice précédent.

Retraité à données comparables, cette évolution est de +2,9%, en ligne avec les objectifs et supérieure à la croissance globale du marché estimée ces derniers mois.

Dans un environnement mondial demeurant encore sous la tension de plusieurs facteurs conjoncturels (crises sanitaire, politique et économique), Vilmorin a démontré la solidité de son modèle d'organisation et de sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés. L'ensemble des Business Units réalise des performances satisfaisantes, marquées par un développement soutenu sur leurs nouvelles zones d'expansion et une très bonne résistance sur leurs marchés de référence.

Au global, la branche Semences potagères présente une marge opérationnelle de 14,6% et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 51,3 millions d'euros.

Branche Semences de grandes cultures

Le chiffre d'affaires annuel Semences de grandes cultures s'élève au 30 juin 2012 à 728,7 millions d'euros, en progression de 21,7% en référence à l'exercice 2010-2011 ; à données comparables cette évolution est de +19,7%, au-delà de l'objectif défini.

L'activité de l'exercice a été favorablement influencée par un environnement agricole porteur, tant en Europe que sur le continent américain.

- En Europe, Vilmorin enregistre une très forte progression de son chiffre d'affaires annuel (488,2 millions d'euros) de près de 16 % à données comparables, notamment en Europe de l'Est (y compris l'Ukraine et la Russie) ainsi qu'en Europe du Nord. L'ensemble des espèces stratégiques (maïs, blé et oléagineux) connaît une forte croissance, soulignée en particulier en tournesol dont le chiffre d'affaires croît de près de 50 %. Ces excellents résultats concrétisent la qualité de l'offre produits, la bonne adaptation de l'organisation commerciale et le dynamisme des réseaux de distribution.
- En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires (212,9 millions d'euros) est en hausse de plus de 20 % à données comparables, en référence à l'exercice précédent. Performances techniques des semences et spécificités du modèle commercial permettent de positionner désormais AgReliant comme le troisième semencier sur la région du Corn Belt américain.
- En Amérique du Sud, les opérations de développement réalisées au cours des derniers mois et l'intégration réussie des équipes et structures ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 20,4 millions d'euros, au-delà des objectifs initiaux.

● En Asie, Bisco Bio Sciences, société indienne acquise au cours de l'exercice est en cours d'intégration opérationnelle et contribue à hauteur de 5,4 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2011-2012.

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 10,1 % et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 55,5 millions d'euros, en très forte progression par rapport à l'exercice précédent.

Branche Produits de jardin

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 80,8 millions d'euros au 30 juin 2012, en retrait de 1,3 %. L'activité a été impactée tant en France qu'au Royaume-Uni par des conditions climatiques pénalisant les loisirs du jardinage et par un environnement économique extrêmement défavorable. La branche Produits de jardin affiche en résultante de cet exercice une contribution déficitaire de 1,9 millions d'euros au résultat net consolidé, impactée par les coûts de réorganisation et de restructuration de la société britannique Suttons.

L'activité de Vilmorin a de nouveau couvert durant l'exercice 2011-2012 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

Au 30 juin 2012 En euros	Non Echues	Dettes échues entre 1 et 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues depuis + 90 jours	TOTAL
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 740 153	655 929	829 198		541 128	13 766 408

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

La stratégie et les activités de Vilmorin s'inscrivent par nature dans une perspective de long terme, la sélection végétale et la création variétale se définissant sur des périodes pluriannuelles.

Il en résulte que les principes du développement durable, tant en termes environnemental, que social et économique font partie intégrante de longue date de la culture d'entreprise de l'ensemble des sociétés de Vilmorin et constituent un des fondements de leur politique générale.

Face aux défis croissants liés à la sécurité alimentaire et à la gestion responsable des ressources, Vilmorin a souhaité initier une démarche plus structurée en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, en collaboration avec son actionnaire de référence Limagrain. Lancée au cours de l'exercice 2011-2012 et portée par une organisation dédiée, cette démarche permettra prochainement de formaliser un socle commun valorisant la singularité du groupe, tout en laissant la possibilité aux Business Units de l'ajuster à leurs spécificités en termes d'organisation, de territoire et d'enjeux. Après une phase de diagnostic, réalisé avec l'appui de sociétés conseils selon les référentiels ISO 26000 et Global Reporting Initiative, les premiers plans d'actions sont d'ores et déjà en cours d'élaboration.

Données environnementales

Les produits créés ou développés par Vilmorin sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement.

Vilmorin poursuit donc une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux organismes génétiquement modifiés,
- la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.),
- le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

Ainsi, comme l'exercice précédent, Vilmorin n'a pas eu en 2011-2012, à affronter d'accident environnemental et à être appelée dans des procédures d'indemnisation.

Données sociales

Au 30 juin 2012, l'effectif consolidé de Vilmorin s'établit à 5 640 salariés permanents contre 5 106 au 30 juin 2011.

L'effectif moyen annuel s'est élevé au cours de l'exercice 2011-2012, à 6 389 personnes contre 5 797 l'année précédente.

Au cours de l'exercice, Vilmorin a procédé à l'embauche de 596 salariés permanents (dont 116 par titularisation de contrat à durée déterminée).

Par ailleurs, le groupe a eu recours ponctuellement à du personnel temporaire en raison du caractère saisonnier de ses activités.

Au cours de l'exercice, 7 sociétés ont mis en œuvre des mesures de réorganisation affectant le personnel, soit en raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels. Elles ont conduit à des réductions d'effectifs concernant au global 172 salariés dont 27 sous forme de licenciements.

Près de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses y afférentes se sont élevées, en 2011-2012 à 1,8 million euros. Au cours de cet exercice, 13 469 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés.

Concernant les institutions représentatives du personnel de Vilmorin, elles sont en règle générale majoritairement présentes en Europe, sous forme, selon les législations applicables, de comités d'entreprises et/ou de délégués du personnel.

Au cours de l'exercice 2011-2012, 45 accords ont été signés, portant principalement sur les salaires, l'intérêt des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Il convient enfin de noter que, compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales s'échelonne, selon les pays, de 35 heures à 50 heures par semaine.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30 juin 2012, Vilmorin a acquis, par l'intermédiaire de sa Business Unit HM.Clause, l'activité de recherche et de commercialisation de semences de tomate et de poivron du groupe Campbell Soup, basé à Davis (Californie, États-Unis).

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2011-2012 a été marqué par un environnement de marchés favorable, malgré la volatilité persistante sur les prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin a démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage. L'année 2012-2013 devrait permettre de conforter le potentiel de croissance organique de Vilmorin dans des conditions de marchés offrant une meilleure visibilité ; par ailleurs, Vilmorin continuera de renforcer de façon mesurée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- ➊ intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique,
- ➋ internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés,
- ➌ renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe ciblées,
- ➍ ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- ➎ maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion décentralisée des Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin est en mesure de consolider sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Outre la prise de participation minoritaire au sein de la société finlandaise Boreal Plant Breeding et la prise de contrôle exclusif de Eurodur (France), Vilmorin a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition des activités semencières de la société brésilienne Brasmilho et a acquis une position de contrôle majoritaire de la société indienne Bisco Bio Sciences.

Enfin, elle a mis en œuvre un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière, avec principalement la réorganisation de l'actionnariat de Limagrain Europe et la première étape de dissolution de sa holding canadienne Limagrain Genetics Inc.

ACTIONNARIAT

À la suite de l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, le capital social de Vilmorin est désormais composé de 17218101 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est détenu au 30 juin 2012 majoritairement à 61,7 % par Groupe Limagrain Holding, à 5 % par et à 5,8 % par la société Coopérative Agricole Limagrain, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

À la suite de son intervention en fonds propres au cours de l'exercice 2009-2010, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré des franchissements de seuil, indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDCEVM).

Les dispositions statutaires de Vilmorin confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2012, 9 208 231 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Selia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 82 %.

Au 30 juin 2012, Vilmorin détenait 1 081 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2012, au titre de ce même article.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin comme suit :

➊ Résultat net au 30 juin 2012	35 189 797,73 euros
➋ Affectation à la réserve légale	1 759 489,89 euros
➌ Résultat au 30 juin 2012 disponible	33 430 307,84 euros
➍ Report à nouveau initial	54 176 314,29 euros
➎ Dividendes à distribuer	28 409 866,65 euros
➏ Report à nouveau final	59 196 755,48 euros

Le dividende net est fixé à 1,65 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 35,3 %. Le montant total des dividendes (28409866,65 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau. Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	08-09	09-10	10-11
Nombre d'actions	13 391 857	17 218 101	17 218 101
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,77 euro	1,41 euro	1,50 euro

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 106487 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinque du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

TABLEAU DE RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Capital en fin d'exercice					
> Capital social	204 226	204 226	262 576	262 576	262 576
> Nombre d'actions ordinaires	13 391 857	13 391 857	17 218 101	17 218 101	17 218 101
Opérations et résultats					
> Chiffre d'affaires hors taxes total	29 963	33 993	37 327	37 801	40 795
> Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	-13 051	28 878	29 723	65 818	24 430
> Impôt sur les bénéfices	-12 256	-7 476	-5 687	-4 011	-11 119
> Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
> Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	4 203	37 004	32 647	63 395	35 190
> Résultat distribué	22 230	23 704	24 278	25 827	-
Résultat par action					
> Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0.06	2.71	2.06	4.05	2.06
> Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.31	2.76	1.90	3.68	2.04
> Dividende attribué à chaque action	1.66	1.77	1.41	1.50	-
Effectif					
> Effectif moyen propre*	88	87	89	105	133
> Masse salariale totale	4 958	5 511	6 027	6 726	8 602
> Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 847	3 011	3 173	3 386	4 518

* En nombre de personnes

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous informons qu'aucune convention soumise à la procédure des conventions réglementées visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été présentée au Conseil d'Administration au cours de l'exercice ouvert du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de huit membres.

Au 30 juin 2012, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

• Président Directeur Général : Gérard RENARD

• Membres du Conseil d'Administration :

- Joël ARNAUD
- Philippe AYMARD
- Daniel CHERON
- Jean-Yves FOUCAULT
- François HEYRAUD
- Pascal VIGUIER
- Didier MIRATON, Administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice 2011-2012, Gérard RENARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Votre Conseil d'Administration vous propose de ne pas pourvoir au remplacement du mandat de Gérard RENARD, qui atteindra la limite d'âge statutaire au cours de l'exercice 2012-2013.

Au cours de l'exercice 2011-2012, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises.

Les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, en décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, formellement depuis le premier semestre 2010, un Comité d'audit et de gestion des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin. À ce titre a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 un Comité stratégique ; la mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs un sujet en cours d'analyse.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2011-2012 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2012 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011-2012 à la somme de 21 200 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

Daniel CHERON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2011-2012 est de 159,2 milliers d'euros, dont une partie variable de 48,4 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHERON s'élèvent au 30 juin 2012 à 214,2 milliers d'euros.

ORGANES DE CONTRÔLE

Le commissariat aux comptes de Vilmorin est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la Note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2012 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2010-2011.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 décembre 2011, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

➊ Nombre de titres achetés	114 768
➋ Prix moyen d'achat	76,91 euros
➌ Nombre de titres vendus	115 004
➍ Prix moyen de vente	76,94 euros.

Au 30 juin 2012, notre société détenait 1 081 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 88,5 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 81,83 euros.

Au 30 septembre 2012, notre société détenait 1 077 titres d'auto-contrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- ➊ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- ➋ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- ➌ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- ➍ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- ➊ le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros par action,
- ➋ le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 120 millions d'euros.

AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX ACTIONNAIRES

Afin de renforcer globalement sa politique actionnariale et de favoriser la liquidité du titre, nous vous proposons de déléguer à votre Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre toute augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

L'ensemble des modalités de cette délégation sont développées dans le projet de huitième résolution.

AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL PUBLIC DE CAPITAUX

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 décembre 2011, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

Emission d'obligations ou autres titres de créances assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 300 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 300 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 300 millions d'euros, ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,

• en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,

• le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (septième et neuvième à douzième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la treizième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2012.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la treizième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS
ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 DÉCEMBRE 2011
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINES DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	250 millions euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	250 millions euros	Néant
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	400 millions euros	-
Emission d'obligations et autres titres de créance assimilés	18 mois	250 millions euros	Néant

MANDATS DES ADMINISTRATEURS VILMORIN AU 30 JUIN 2012

Au 30 juin 2012, le Conseil d'Administration de Vilmorin était composé de la façon suivante :

PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL

Gérard RENARD

- ⦿ **Président Directeur Général :**
 - ⦿ Clause SA,
 - ⦿ Vilmorin SA.
- ⦿ **Président du Conseil d'Administration :**
 - ⦿ VCO Participations SAS.
- ⦿ **Président du Board of Directors & Board of Officers :**
 - ⦿ Harris Moran Seed Company (États-Unis),
 - ⦿ Vilmorin Inc (États-Unis).
- ⦿ **Président du Conseil de Tutelle :**
 - ⦿ Nickerson Zwaan GmbH (Allemagne).
- ⦿ **Administrateur :**
 - ⦿ Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),
 - ⦿ Groupe Limagrain Holding SA,
 - ⦿ Oxadis SA,
 - ⦿ Selia SA.
- ⦿ **Membre du Board :**
 - ⦿ Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni),
 - ⦿ Hazera Genetics Ltd (Israël),
 - ⦿ Mikado Kyowa K.K. (Japon),
 - ⦿ VCC Japan K.K. (Japon),
 - ⦿ Vilmorin USA Corp (États-Unis).
- ⦿ **Membre du Conseil de Surveillance :**
 - ⦿ Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas).
- ⦿ **Membre du Conseil de Gérance :**
 - ⦿ Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Selia).
- ⦿ **Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :**
 - ⦿ Vilmorin & Cie SA.

ADMINISTRATEURS

François HEYRAUD

- ⦿ **Président Directeur Général :**
 - ⦿ Jacquet Brossard SA,
 - ⦿ Saveurs de France Brossard SA,
 - ⦿ Savane Brossard SA.
- ⦿ **Président du Comité d'Administration :**
 - ⦿ Jacquet Panification SAS,
 - ⦿ Crêperie Lebreton SAS,
 - ⦿ Brossard Distribution SAS,
 - ⦿ Pain Jacquet SAS.
- ⦿ **Président du Conseil d'Administration :**
 - ⦿ Jacquet Belgium SA (Belgique).
- ⦿ **Administrateur :**
 - ⦿ Coopérative Agricole Limagrain,
 - ⦿ Groupe Limagrain Holding SA,
 - ⦿ Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet Brossard),
 - ⦿ Limagrain Meunerie SA (Représentant Groupe Limagrain Holding),
 - ⦿ Selia SA.
- ⦿ **Membre du Comité d'Administration :**
 - ⦿ Limagrain Céréales Ingrédients SAS.
- ⦿ **Membre du Conseil de Gérance :**
 - ⦿ Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Selia).
- ⦿ **Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :**
 - ⦿ Vilmorin & Cie SA.

Jean-Yves FOUCault

Président :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901).

Président Directeur Général :

- Groupe Limagrain Holding SA,
- Selia SA,
- Genective SA.

Président du Comité d'Administration :

- Grain Auvergne Innovation (Représentant Limagrain),
- GLH Participations SAS.

Vice-Président et Membre du Conseil d'Administration :

- Momagri (Association Loi 1901).

Administrateur :

- Jacquet Belgium SA (Belgique),
- Ulice SA,
- Jacquet Brossard SA,
- Association Blé Farine Pain de Qualité (Représentant Coopérative Limagrain),
- Limagrain Europe SA,
- Etablissements Tardif & Fils SA (Représentant Coopérative Limagrain).

Membre du Comité d'Administration :

- Jacquet Panification SAS,
- Crêperie Lebreton SAS,
- Limagrain Céréales Ingrédients SAS,
- Pain Jacquet SAS.

Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain).

Président et Membre du Comité Stratégique :

- Biogemma SAS.

Membre du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas).

Gérant / Co-Gérant :

- De la Graine au Pain SARL,
- Magasins Généraux du Centre SARL.

Membre du Comité d'audit et de gestion des risques :

- Vilmorin & Cie SA.

Joël ARNAUD

Président Directeur Général :

- Limagrain Europe SA,
- Limagrain Central Europe SE.

Président du Conseil d'Administration :

- Limagrain Iberica (Espagne),
- Limagrain Italia Spa (Italie).

Président du Conseil de Tutelle :

- Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni),
- Limagrain GmbH (Allemagne),
- Limagrain A/S (Danemark).

Président du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Nederland BV (Pays-Bas).

Chairman Advisory Board :

- Limagrain Do Brasil Participações Ltda (Brésil).

Président du Board of Directors :

- Brasmilho AS (Brésil).

Administrateur :

- Genective SA,
- Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil),
- Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain),
- Selia SA.

Membre du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas),
- Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas).

Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding).

Member/Management Committee :

- Agreliant Genetics LLC (États-Unis).

Membre du Board of Directors:

- Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie),
- Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni),
- Limagrain Genetics Inc (Canada),
- Limagrain A/S (Danemark),
- Vilmorin USA Corp. (États-Unis).

Philippe AYMARD

Président Directeur Général :

- Oxadis SA.

Administrateur :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Vilmorin SA,
- Clause SA,
- DLF France SAS,
- Selia SA.

Co-Gérant :

- Dôme 2000,
- Aigle & Partners SNC.

Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili).

Membre du Board :

- Vilmorin USA Corp (États-Unis),
- Hazera Genetics (Israël),
- Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni),
- Harris Moran Seed Company (États-Unis).

Membre Supervisory Board :

- CNOS Garden Sp. Zo.o. (Pologne).

Membre du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas),
- Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas).

Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :

- Vilmorin & Cie SA.

Membre du Comité d'audit et de gestion des risques :

- Vilmorin & Cie SA.

Daniel CHERON

• Directeur Général :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Selia SA,
- Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS,
- Agence Momagri SAS.

• Directeur Général Délégué :

- Groupe Limagrain Holding SA.

• Président Délégué :

- Céréales Vallée
(Pôle de compétitivité – Association Loi 1901).

• Administrateur :

- Genoplante Valor SAS,
- Genective SA.

• Membre du Conseil d'Administration :

- Momagri (Association Loi 1901).

• Membre du Comité Stratégique :

- Biogemma SAS.

• Membre du Comité d'audit et de gestion des risques :

- Vilmorin & Cie SA.

• Trésorier :

- Momagri (Association Loi 1901).

Pascal VIGUIER

• Administrateur :

- Coopérative Agricole Limagrain,
- Groupe Limagrain Holding SA,
- Jacquet Belgium SA (Belgique),
- Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain),
- Selia SA,
- Limagrain Iberica (Espagne),
- Limagrain Italia Spa (Italie),
- Limagrain Europe SA,
- Limagrain Central Europe SE,
- Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain
(Représentant Coopérative Limagrain),
- Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs
et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier
(Représentant Coopérative Limagrain).

• Membre du Conseil de Gérance :

- Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili).

• Membre du Conseil de Surveillance :

- Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas),
- Limagrain Nederland BV (Pays-Bas).

• Membre du Conseil de Tutelle :

- Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni),
- Limagrain GmbH (Allemagne),
- Limagrain A/S (Danemark).

• Management Committee :

- Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis).

Didier MIRATON

Administrateur indépendant

• Président du Comité d'audit et de gestion des risques :

- Vilmorin & Cie SA.

Directeur Général Délégué

Emmanuel ROUGIER

• Président & CEO :

- Vilmorin USA Corp (États-Unis).

• Chairman du Board Of Directors :

- Limagrain Genetics Inc (Canada),
- Limagrain (Beijing) Business Consulting CO Ltd (Chine),
- Atash Seeds Private Limited (Inde),
- Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde).

• Directeur Général :

- Limagrain Genetics Inc (Canada),

• Membre du Board of Directors :

- Vilmorin Hong Kong Limited (Hong Kong).

• Membre Management Committee :

- Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis).

• Member Committee :

- AgReliant Genetics LLC (États-Unis).

• Advisor :

- Limagrain Do Brasil Participações Ltda (Brésil).

• Administrateur :

- Genective SA,

- Limagrain Guerra Do Brasil Ltda (Brésil).

• Membre du Supervisory Board :

- CNOS-GARDEN SP.zo.o (Pologne).

INFORMATIONS JURIDIQUES

INFORMATIONS
SUR LES FILIALES

COMPTE CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RÉSOLUTIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE 2011-2012

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	11-12	10-11
Revenu des activités ordinaires	5	1 338.0	1 192.1
Coût des ventes		-753.9	-657.0
Frais marketing et commerciaux		-194.2	-184.8
Frais de recherche et développement	8	-117.7	-107.5
Frais généraux et administratifs		-128.2	-119.6
Autres produits et charges opérationnels	9	-6.3	33.5
Résultat opérationnel		137.7	156.7
Coût du financement	10	-21.3	-21.1
Autres produits et charges financiers	11	-5.0	-0.2
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	1.8	0.6
Impôts sur les résultats	12	-26.1	-38.7
Résultat des activités poursuivies		87.1	97.3
Résultat des activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		87.1	97.3
Dont attribuable aux propriétaires de la société		80.6	91.0
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		6.5	6.3
Résultat des activités poursuivies par action	13	4.68	5.29
- attribuable aux propriétaires de la société			
Résultat des activités abandonnées par action	13	-	-
- attribuable aux propriétaires de la société			
Résultat de la période par action	13	4.68	5.29
- attribuable aux propriétaires de la société			
Résultat dilué des activités poursuivies par action	13	4.60	5.37
- attribuable aux propriétaires de la société			
Résultat dilué des activités abandonnées par action	13	-	-
- attribuable aux propriétaires de la société			
Résultat dilué de la période par action	13	4.60	5.37
- attribuable aux propriétaires de la société			

Etat du résultat global

En millions d'euros	11-12	10-11
Résultat de l'exercice	87.1	97.3
Variation des écarts de conversion	31.8	-48.6
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	-0.1	4.1
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	-0.1	-1.3
Autres	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice net d'impôt	31.6	-45.8
Résultat global de l'exercice	118.7	51.5
Dont attribuable aux propriétaires de la société	109.1	51.1
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	9.6	0.4

État de la situation financière

Actif

En millions d'euros	Note	30.06.12	30.06.11
Goodwill	14	333.0	311.6
Autres immobilisations incorporelles	15	517.4	487.1
Immobilisations corporelles	16	230.7	198.5
Actifs financiers	17	30.7	29.3
Participations mises en équivalence	18	17.6	15.9
Impôts différés	25	16.6	16.9
Total des actifs non courants		1 146.0	1 059.3
Stocks	19	311.0	290.0
Clients et autres débiteurs	20	550.2	483.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	311.0	371.3
Total des actifs courants		1 172.2	1 144.7
Total de l'actif		2 318.2	2 204.0

Passif

En millions d'euros	Note	30.06.12	30.06.11
Capital social	22	262.6	262.6
Réserves et résultats	22	744.3	665.4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	22	1 006.9	928.0
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	115.0	107.9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 121.9	1 035.9
Provisions pour avantages au personnel	24	23.6	22.8
Dettes financières non courantes	27	414.8	441.9
Impôts différés	25	94.2	88.3
Total des passifs non courants		532.6	553.0
Autres provisions	26	10.8	11.8
Fournisseurs et autres créiteurs	28	406.1	378.1
Produits différés	29	34.9	25.6
Dettes financières courantes	27	211.9	199.6
Total des passifs courants		663.7	615.1
Total du passif		2 318.2	2 204.0

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat de la période	87.1	97.3
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	-1.6	-0.7
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	131.4	117.5
Dotations nettes aux provisions non courantes	-5.6	2.9
Variation des impôts différés	6.3	2.9
Résultat sur opérations en capital	27.3	-41.8
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	-
Frais financiers non cash	4.3	2.7
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-0.6	-2.2
Marge brute d'autofinancement	248.6	178.6
Dividendes reçus de participations non consolidées	-30.7	-0.4
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
> Stocks	-7.2	15.9
> Clients et autres débiteurs	-69.6	-48.9
> Dettes courantes	18.7	21.1
Flux liés aux activités opérationnelles	159.8	166.3
2 - Opérations d'investissements		
Prix de cession des actifs immobilisés	3.0	24.2
Acquisition d'immobilisations		
> Immobilisations incorporelles	-128.4	-120.9
> Immobilisations corporelles	-45.7	-39.3
> Actifs financiers	-2.0	-12.8
Variation des autres actifs financiers	1.7	12.1
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	-17.1	-14.4
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	-24.2	58.2
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	23.2	-23.6
Flux liés aux opérations d'investissements	-189.5	-116.5
3 - Opérations de financement		
Variation des capitaux propres ⁽¹⁾	55.7	-11.5
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	-69.7	-15.9
Variations des dettes financières ⁽³⁾	-26.8	21.3
Dividendes reçus de participations non consolidées	30.7	0.4
Dividendes versés	-30.2	-35.0
Flux liés aux opérations de financement	-40.3	-40.7
4 - Incidence de la variation des taux de change	9.7	-11.4
5 - Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-60.3	-2.3
6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	371.3	373.6
7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	311.0	371.3

INFORMATIONS JURIDIQUES

INFORMATIONS
SUR LES FILIALES

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RÉSOLUTIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- (1) Au 30 juin 2011, augmentation de capital de Vilmorin & Cie.
(2) Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des «transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.12	30.06.11
Alliance Semillas de Chile	0.8	
Atash Seeds	3.5	
Eurodur	3.6	-
Limagrain Europe	57.5	-
Mikado Kyowa Seed	4.0	-
Mikado Seed Holding	0.7	-
HM.CLAUSE Tohumculuk	3.9	-
Vilmorin Hong-Kong		11.0
Divers	-	0.6
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	69.7	15.9

(3) Variation des dettes financières :

Augmentation des dettes financières non courantes	17.2
Remboursement des dettes financières non courantes	- 1.0
Mouvements des dettes financières courantes	- 43.0
Total	- 26.8

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion	Total		
30.06.10	262.6	350.5	278.8	21.1	913.0	132.2	1 045.2
Écarts de conversion	-	-	-	-42.7	-42.7	-5.9	-48.6
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	2.8	-	2.8	-	2.8
Résultat net	-	-	91.0	-	91.0	6.3	97.3
Résultat global de l'exercice	-	-	93.8	-42.7	51.1	0.4	51.5
Variation des titres auto-détenus	-	-	-0.1	-	-0.1	-	-0.1
Dividendes versés	-	-	-24.2	-	-24.2	-10.8	-35.0
Variations de périmètre	-	-	-9.3	-	-9.3	-4.9	-14.2
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	-	-	-2.5	-	-2.5	-9.0	-11.5
Reclassement	-	-	1.5	-1.5	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.11	262.6	350.5	338.0	-23.1	928.0	107.9	1 035.9
Écarts de conversion	-	-	-	28.7	28.7	3.1	31.8
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-0.2	-	-0.2	-	-0.2
Résultat net	-	-	80.6	-	80.6	6.5	87.1
Résultat global de l'exercice	-	-	80.4	28.7	109.1	9.6	118.7
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-26.4	-	-26.4	-3.8	-30.2
Variations de périmètre	-	-	-3.8	-	-3.8	-52.0	-55.8
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	53.3	53.3
Reclassement	-	-	-0.2	0.2	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.12	262.6	350.5	388.0	5.8	1 006.9	115.0	1 121.9

(1) cf. Note 23

Notes aux états financiers consolidés

	Note	Page
Généralités		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	117
Événements de l'exercice	2	126
Périmètre de consolidation	3	127
Secteurs opérationnels	4	129
Compte de résultat		
> Revenu des activités ordinaires	5	130
> Frais de personnel	6	131
> Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	131
> Frais de recherche et de développement	8	131
> Autres produits et charges opérationnels	9	132
> Coût du financement	10	133
> Autres produits et charges financiers	11	133
> Impôts sur les résultats	12	134
> Résultat par action	13	135
État de la situation financière – Actif		
> Goodwill	14	136
> Autres immobilisations incorporelles	15	138
> Immobilisations corporelles	16	140
> Actifs financiers	17	142
> Participations mises en équivalence	18	144
> Stocks	19	145
> Clients et autres débiteurs	20	146
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	147
État de la situation financière – Passif		
> Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	148
> Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	149
> Provisions pour avantages au personnel	24	150
> Impôts différés	25	154
> Autres provisions courantes	26	155
> Dettes financières courantes et non courantes	27	156
> Fournisseurs et autres créateurs	28	159
> Produits différés	29	160
Informations complémentaires		
> Instruments financiers	30	160
> Engagements hors bilan	31	165
> Transactions avec les parties liées	32	167
> Passifs éventuels	33	168
> Événements postérieurs à la clôture	34	168
Périmètre de consolidation		

Note 1 - Méthodes et principes comptables en normes IFRS

1 - Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2012 (site internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 octobre 2012 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012.

2 - Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3 - Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4 - Traitements comptables retenus en l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC relatives à certaines opérations

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 - Comptabilisation des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires

Vilmorin a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires.

Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

- ❶ Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- ❷ La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS3 Révisée.
- ❸ Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- ❹ À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2 - Échanges de titres

Le traitement des opérations d'échanges de titres n'est pas visé par les normes IFRS. En l'absence de référentiel, Vilmorin a traité ce type d'opérations en capitaux propres.

4.3 - Application et interprétation des normes et règlements

Les normes, interprétations et amendements de normes suivants adoptées par l'Union Européenne sont d'application obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2011 :

- ❶ la norme IAS 24 Révisée « Parties liées »,
- ❷ l'interprétation IFRIC 19 « Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres »,
- ❸ l'amendement « Classement des droits de souscription émis » à IAS 32,
- ❹ les amendements à IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 »,
- ❺ les amendements à IFRIC 14 « Prépaiements de financements minimaux »,
- ❻ les amendements à IFRS 7 « Informations à fournir en matière de transfert d'actifs financiers »,
- ❾ les améliorations annuelles 2008-2010.

La mise en œuvre de ces normes, interprétations et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptées par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin:

- ❻ IAS 1 amendée « Présentation des états financiers »,
- ❽ IAS 19 amendée « Avantages post emploi ».

5 - Méthodes de consolidation (IAS 27 - 28 - 31)

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables. La date d'acquisition est la date à laquelle le contrôle est transféré à l'acquéreur. Déterminer la date d'acquisition et déterminer si le contrôle est transféré d'une partie à une autre nécessitent l'exercice du jugement.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les critères d'appreciation du contrôle résultent :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables ou convertibles,
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
 - soit de la possibilité d'exercer une influence dominante au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.
- Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.
- Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part de Vilmorin dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin n'ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

- Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
 - les transactions et comptes réciproques,
 - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
 - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
 - les marges internes sur stocks,
 - les plus ou moins values sur cessions internes.

6 - Regroupement d'entreprises (IFRS 3 révisée)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin.

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1er juillet 2009.

Le Groupe évalue le goodwill comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre le Groupe et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligence, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

7 - Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- ❶ qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- ❷ dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- ❸ pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8 - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

9 - Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin sont les suivantes :

9.1 - Coûts de développement

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- ❶ Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- ❷ La faisabilité technique des projets est démontrée.
- ❸ Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- ❹ Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- ❺ Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- l'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs,
- les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement ;
- la mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrôlage, priming, etc.,
- les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.,
- la mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

9.2 - Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 23. Les dépréciations constatées sont irréversibles. Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en «Participations mises en équivalence». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

9.3 - Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

- au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément,
- à la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

9.3.1 Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- perspectives de rentabilité à long terme,
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ancienneté de la marque,
- dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

9.3.2 Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

9.3.3 Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

9.3.4 Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- les coûts des matériaux et services utilisés,
- les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

9.4 - Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemples : intérêt agronomique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives, etc.). Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10 - Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

10.1 - Coûts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

10.2 - Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

10.3 - Amortissements

10.3.1 Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

10.3.2 Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

10.3.3 Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans
- Bâtiments : 10 à 40 ans⁽¹⁾
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

⁽¹⁾ 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

10.3.4 Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

10.4 - Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 23.

10.5 - Réévaluation

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

11 - Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprecier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

11.1 - Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

11.2 - Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

12 - Contrats de location (IAS 17)

12.1 - Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2 - Contrats de location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13 - Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :
• valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
• ajustement en fonction des perspectives de vente,
• mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14 - Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15 - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16 - Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 - Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique et implicite de payer des cotisations supplémentaires.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

16.2 - Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Pour ces régimes, Vilmorin comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- ➊ La méthode utilisée est celle dite des «unités de crédits projetées» qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.

- ➋ Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.

- ➌ Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du «corridor». Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- ➍ des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
- ➎ et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

16.3 - Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

17 - Provisions (IAS 37)

17.1 - Principe général

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels» définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- ➊ elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite,
- ➋ l'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- ➌ il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- ➍ une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 - Application à Vilmorin

Vilmorin est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1 Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- ➊ indemnités de licenciements,
- ➋ préavis non effectués,
- ➌ formation des personnes devant partir,
- ➍ autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2 Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

17.2.3 Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18 - Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19 - Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- ❶ les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),
- ❷ les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,
- ❸ les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé, dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- ❶ les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- ❷ la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- ❸ la position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20 - Fournisseurs et autres créateurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créateurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21 - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- ❶ niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- ❷ niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- ❸ niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1 - Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- ❶ pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse,
- ❷ pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprecier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 - Créesances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 - Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin applique les principes suivants :

21.3.1 Instruments financiers dérivés

Vilmorin utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ➊ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- ➋ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Le Groupe est également amené à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

21.3.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 - Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5 - Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à un an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie - valeurs mobilières de placement

22.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- ➊ les disponibilités,
- ➋ les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- ➌ les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découvertes bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2 - Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- ➊ Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- ➋ Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23 - Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

23.1 - Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

23.2 - Application à Vilmorin

Vilmorin a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- ❶ Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - ❷ en « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
 - ❸ en « non courant » dans les cas inverses.
- ❶ Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- ❶ Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- ❶ Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- ❶ Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- ❶ Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

24 - Produits des activités ordinaires (IAS 18)

24.1 - Principe général

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

24.2 - Application à Vilmorin

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- ❶ Pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition à la clientèle.
- ❶ Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- ❶ Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- ❶ les ventes de produits,
- ❶ les ventes de services,
- ❶ les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- ❶ les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- ❶ les retours de marchandises et de biens,
- ❶ les remises de fin d'année,
- ❶ les marges arrière versées aux distributeurs, le cas échéant.

25 - Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin par le nombre d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 2 - Événements de l'exercice

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

Prise de contrôle majoritaire de Bisco Bio Sciences (Inde)

Conformément au plan de développement de ses activités de semences de maïs à l'international, Vilmorin a conclu un accord stratégique avec les actionnaires familiaux de Bisco Bio Sciences. Basée à Hyderabad, État d'Andhra Pradesh, Bisco est un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs. Son portefeuille de produits couvre également des espèces importantes localement, telles que le millet, le sorgho et le riz.

Ce partenariat structurant se traduit par la prise de contrôle à hauteur de 61 % du capital de la société.

Acquisition des activités maïs de Brasmilho (Brésil)

Poursuivant son implantation sur le marché du maïs au Brésil, Vilmorin a finalisé l'acquisition des actifs dédiés aux semences de maïs et de sorgho de la société Brasmilho. Basée à Goianésia, (État du Goiás), Brasmilho dispose de ressources génétiques de qualité, d'une usine de production et de traitement de semences et d'un réseau commercial couvrant la zone centrale du pays. Ces activités ont représenté, en 2010, un chiffre d'affaires de près de 10 millions d'euros.

Dans un premier temps, Vilmorin prend le contrôle majoritaire de Brasmilho à hauteur de 85 % ; selon les accords, Vilmorin prévoit de compléter intégralement cette participation.

Nouveau partenariat en semences de blé avec Boreal Plant Breeding (Finlande)

Dans le cadre du plan de développement de ses activités en semences de blé, Vilmorin a conclu un partenariat avec Boreal Plant Breeding, société spécialisée dans la sélection de semences de grandes cultures pour l'Europe du Nord. Il s'accompagne, en accord avec les autres actionnaires de la société, d'une prise de participation au capital de Boreal de près de 7 %.

Rachat de participation minoritaire de Mikado Kyowa Seed (Japon)

En juillet 2011, Vilmorin, à travers sa filiale VCC Japan, a procédé au rachat de 48 000 actions de Mikado Kyowa Seed représentant 16,46 % du capital de la société, auprès d'un actionnaire minoritaire.

Rachat de titres Limagrain Europe à Verneuil Agro-Finance et souscription d'Obligations Remboursables en Actions

En cours d'exercice, Vilmorin a racheté des titres Limagrain Europe à Verneuil Agro Finance. En conséquence Vilmorin détient 95% de la société Limagrain Europe.

Le partenariat de long-terme établi entre Vilmorin et Verneuil Agro-Finance est poursuivi et renforcé puisque Limagrain Europe a également émis des Obligations Remboursables en Actions (ORA) au profit de Verneuil Agro Finance.

Subventions OSEO

Dans le cadre de ses efforts de recherches, Vilmorin a bénéficié du concours financier d'OSEO sur la base de subventions et d'avances remboursables.

Note 3 - Périmètre de consolidation

1 - Évolution du périmètre de consolidation

1.1 - Au 30 juin 2012, Vilmorin a consolidé 94 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables IFRS.

	11-12	10-11
Par intégration globale	85	91
Par intégration proportionnelle	4	7
Par mise en équivalence	5	5
Total	94	103

1.2 – Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2011-2012 ont été les suivantes :

1.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

- Par prise de participation
 - Brasmilho
 - Bisco Bio Sciences

1.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

- Suite à liquidation
 - Limagrain Belgium
 - Limagrain Romania
 - Limagrain Genetics Inc
 - Belgian Seeds Company
 - VCC Seeds Israël
 - Biotech Mah Management
 - Hazera Mauritius
- Suite à cession de sociétés
 - Investigacion Trigo

1.2.3 Suite à des restructurations, plusieurs fusions sont intervenues

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
Limagrain Europe	Nickerson International Research
Limagrain Europe	Eurodur
Vilmorin & Cie	Vilmorin 1742

1.2.4 Changements de dénomination

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Gemstar	Genective
Oxadis	Vilmorin Jardin
Limagrain South America	Limagrain Argentina
Top Green	DLF France
Su-Tarim	HM-CLAUSE Tohumculuk
Limagrain AS	Limagrain Danmark

1.2.5 Changement du mode de consolidation

Suite au rachat de titres auprès des actionnaires minoritaires, la société Eurodur, antérieurement consolidée en intégration proportionnelle, est désormais consolidée en intégration globale.

2 - Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation

En millions d'euros	Bisco Bio Sciences	Brasmilho
Date d'entrée dans le périmètre	01.04.12	01.07.11
% acquis		
Sur l'exercice	61.02 %	85.00 %
Antérieurement	-	-
Total détenu	61.02 %	85.00 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾	IG	IG
Coût d'acquisition des titres		
Contractualisé sur l'exercice	22.5	5.9
Contractualisé antérieurement	-	-
Total	22.5	5.9
Juste valeur des actifs et passifs acquis		
Immobilisations / actifs	1.1	2.1
Besoin en fonds de roulement	1.1	0.3
Provisions pour risques	-	-
Endettement net de trésorerie	-7.9	-2.0
Impôt différé	-	-
Capitaux propres	10.1	4.4
Capitaux propres acquis	6.2	3.7
Goodwill	17.4	3.0

(1) IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – MEE : mise en équivalence

3 - Comparabilité des comptes de résultat

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2010-2011 retraité dans les conditions suivantes :

- Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2011 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2012.
- Les sociétés sortantes sur l'exercice 2011-2012 ont été neutralisées sur l'exercice précédent, soit :
 - Limagrain Belgium
 - Limagrain Romania
 - Limagrain Genetics Inc
 - Belgian Seeds Company
 - VCC Seeds Israël
 - Biotech Mah Management
 - Hazera Mauritius
 - Investigacion Trigo
- Les sociétés entrantes sur l'exercice 2011-2012 ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2011, soit :
 - Brasmilho
 - Bisco Bio Sciences

• Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	11-12	10-11 retraité
Revenu des activités ordinaires	+ 11.1 %	1 338.0	1 204.3
Résultat opérationnel	- 12.6 %	137.7	157.6
Résultat des activités poursuivies	- 10.9 %	87.1	97.8
Résultat des activités abandonnées	-	-	-
Résultat de la période	- 10.9 %	87.1	97.8

Note 4 - Secteurs opérationnels

1 - Principes généraux

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définis à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - Information par secteur d'activité

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin, «Principal Décideur Opérationnel», correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin opère.

Les secteurs opérationnels existant au 30 juin 2012 sont les suivants :

- ⦿ Semences potagères
- ⦿ Semences de grandes cultures
- ⦿ Produits de jardin

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin qui, implicitement, ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 - Informations relatives à l'exercice 2011-2012

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	527.2	728.7	80.8	1.3	-	1338.0
Résultat opérationnel	76.8	73.9	-1.6	-11.4	-	137.7
Résultat des activités poursuivies	51.3	55.5	-1.9	-17.8	-	87.1
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	51.3	55.5	-1.9	-17.8	-	87.1
Actifs non courants	408.4	682.3	15.9	39.4	-	1146.0
> Dont investissements de la période	85.0	97.4	3.1	78.5	-	264.0
Actifs courants	438.2	491.9	38.1	204.0	-	1172.2
Total actif	846.6	1174.2	54.0	243.4	-	2318.2
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	1121.9	1121.9
Passifs non courants	95.0	73.6	2.5	361.5	-	532.6
Passifs courants	231.7	259.5	37.8	134.7	-	663.7
Total passif	326.7	333.1	40.3	496.2	1121.9	2318.2

(1) Les «Capitaux propres» de l'ensemble Vilmorin ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2 - Informations relatives à l'exercice 2010-2011

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	510.3	598.6	81.9	1.3	-	1 192.1
Résultat opérationnel	80.2	39.8	6.5	30.2	-	156.7
Résultat des activités poursuivies	54.2	26.4	4.3	12.4	-	97.3
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	54.2	26.4	4.3	12.4	-	97.3
Actifs non courants	372.9	589.3	13.8	83.3	-	1 059.3
> Dont investissements de la période	80.8	79.6	1.1	45.8	-	207.3
Actifs courants	383.5	415.9	40.0	303.5	-	1 144.7
Total actif	758.2	1 005.2	53.8	386.8	-	2 204.0
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	1 035.9	1 035.9
Passifs non courants	116.1	67.3	2.3	367.3	-	553.0
Passifs courants	198.8	231.0	33.2	152.1	-	615.1
Total passif	314.9	298.3	35.5	519.4	1 035.9	2 204.0

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

Note 5 - Revenu des activités ordinaires

1 - Répartition par nature

En millions d'euros	Variation en %	11-12	10-11
Ventes de produits	+ 12.6 %	1 287.9	1 144.2
Ventes de services	- 9.4 %	5.8	6.4
Redevances perçues	+ 6.8 %	44.3	41.5
Total	+ 12.2 %	1 338.0	1 192.1

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	11-12	10-11
Europe	+ 10.2 %	688.3	624.8
Amérique	+ 21.5 %	359.6	296.0
Asie et Océanie	+ 13.6 %	120.7	106.3
Afrique et Moyen-Orient	+ 1.9 %	119.3	117.1
Total	+ 12.6 %	1 287.9	1 144.2

3 - Répartition par produit

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	11-12	10-11
Semences potagères et fleurs	448.0	443.8
Autres semences de grandes cultures	650.1	517.2
Semences fourragères et gazon	41.2	45.2
Produits de jardin	93.7	87.0
Autres produits	54.9	51.0
Total	1 287.9	1 144.2

4 - Revenu des activités ordinaires à taux de change constants

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 193,1 millions d'euros contre 1 338,0 millions d'euros sur cet exercice, soit une hausse de 12,1 %.

5 - Redevances perçues

Les redevances perçues concernent principalement :

En millions d'euros	Variation en %	11-12	10-11
Les espèces autogames	+ 1.4 %	35.2	34.7
Les espèces hybrides	+ 33.8 %	9.1	6.8
Total	+ 6.8 %	44.3	41.5

Note 6 - Frais de personnel

1 - Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	11-12	10-11
Rémunérations brutes	230.9	216.9
Charges sociales	82.0	73.4
Participation et intéressement	7.4	9.2
Total	320.3	299.5

2 - Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1 – Effectif annuel moyen

2.1.1 Répartition géographique

	11-12	10-11
France	2 178	2 090
Étranger	4 211	3 707
Total	6 389	5 797

2.1.2 Répartition par catégorie

	11-12	10-11
Cadres	1 555	1 455
Non cadres	4 834	4 342
Total	6 389	5 797

2.2 - Effectif permanent en fin d'exercice

2.2.1 Répartition géographique

	11-12	10-11
France	1 859	1 805
Étranger	3 781	3 301
Total	5 640	5 106

2.2.2 Répartition par catégorie

	11-12	10-11
Cadres	1 525	1 450
Non cadres	4 115	3 656
Total	5 640	5 106

2.2.3 Répartition par fonction

En millions d'euros	11-12	10-11
Administration	828	754
Recherche	1 461	1 336
Production agronomique et fabrication	1 419	1 334
Commerce	1 932	1 682
Total	5 640	5 106

Note 7 - Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Évolution des dotations

En millions d'euros	11-12	10-11
Dotations aux immobilisations incorporelles		
> Programmes de développement ⁽¹⁾	- 100.8	- 90.9
> Autres immobilisations incorporelles	- 6.9	- 5.3
Sous-total	- 107.7	- 96.2
Dotations aux immobilisations corporelles	- 23.7	- 21.3
Total	- 131.4	- 117.5

(1) L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

Note 8 - Frais de recherche et de développement

1 - Évolution des frais

En millions d'euros	11-12	10-11
Programmes de développement activés sur la période	119.0	111.4
Dotation aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 100.8	- 90.9
Total des frais de recherche et de développement	- 161.5	- 152.4
Crédit d'impôt recherche	25.6	24.4
Charge nette de l'exercice	- 117.7	- 107.5

Vilmorin immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Accroissement net des frais de recherche et de développement activés :

En millions d'euros	11-12	10-11
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	119,0	111,4
Dotation aux amortissements	- 100,8	- 90,9
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	18,2	20,5

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et développement de 161,5 millions d'euros, seulement 119,0 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression globale des frais de recherche et de développement de 9,1 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

2.2 - Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	11-12	10-11
Effet sur le résultat de la période	18,2	20,5
Effet sur les amortissements	100,8	90,9
Effet sur la marge brute d'autofinancement	119,0	111,4
Effet sur les flux d'investissement	- 119,0	- 111,4
Total	-	-

3 - Traitement du Crédit d'Impôt Recherche

Depuis l'instauration du nouveau régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique dès lors qu'il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et que son traitement comptable entraîne dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application de IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

Note 9 - Autres produits et charges opérationnels

1 - Évolution

En millions d'euros	11-12	10-11
Litiges	- 4,5	- 1,1
Résultat sur cession d'immobilisations	- 0,2	5,0
Résultat sur cession de titres consolidés	0,8	32,5
Subventions d'investissements	0,2	0,5
Coût de restructuration	- 2,8	- 2,3
Pertes de valeur sur immobilisations	- 1,9	- 0,5
Autres charges et produits	2,1	- 0,6
Total	- 6,3	33,5

2 - Informations complémentaires

2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2011-2012

2.1.1 Litiges

Ils correspondent essentiellement à la prise en charge de la franchise vis-à-vis de nos assurances :

En millions d'euros	Montant
Harris Moran Seed	- 1,6
Limagrain Cereal Seeds	- 0,9
Vilmorin SA	- 0,3
Clause India	- 0,3
Vilmorin Jardin	- 0,3
Diverses sociétés	- 1,1
Total	- 4,5

2.1.2 Coûts de restructuration

Ils concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Clause	- 1,1
Limagrain Europe	- 1,2
Diverses sociétés	- 0,5
Total	- 2,8

2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2010-2011

2.2.1 Résultats sur cessions de titres consolidés

Ils concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
La cession des titres des sociétés chinoises	31.1
La cession de la société Vilmorin Luxembourg	1.4
Total	32.5

2.2.2 Résultats sur cessions d'immobilisations

Ils concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
La cession d'un site par la société Vilmorin Jardin	5.9
L'achèvement d'un crédit-bail sur la société Biogemma	-1.0
Diverses autres cessions	0.1
Total	5.0

Note 10 - Coût du financement

1- Évolution

En millions d'euros	11-12	10-11
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	-22.2	-19.6
Intérêts sur contrats de locations financières	-0.1	-0.1
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux ⁽¹⁾	0.7	2.2
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux ⁽²⁾	-3.6	-5.1
Produits de trésorerie	4.1	2.9
Divers	-0.2	-1.4
Total	-21.3	-21.1

(1) Il s'agit de la variation de juste valeur de dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39.

(2) Impact de la baisse des taux sur le portefeuille de couverture.

2 - Informations complémentaires

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	11-12	10-11
Charges d'intérêt	-26.4	-26.1
Produits d'intérêt	5.1	5.0
Total	-21.3	-21.1

Note 11 - Autres produits et charges financiers

1 - Évolution

En millions d'euros	11-12	10-11
Gain / perte sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	2.7	3.9
Produits d'intérêts	0.1	0.1
Charges d'intérêts	-1.5	-2.4
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	3.3	-2.1
Gain / perte de change	-9.0	-0.1
Autres gains et pertes financiers	-0.6	0.4
Total	-5.0	-0.2

2 - Informations complémentaires

2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2011 / 2012

En millions d'euros

Les gains, pertes sur cession de titres non consolidés, boni et mali de fusion, résultat de déconsolidation sont essentiellement constitués de :

> Liquidation de LCE SRL	-2.3
> Liquidation de Flora Geissler	-0.3
> Déconsolidation de Limagrain Romania	-0.3
> Déconsolidation de Limagrain Genetics Inc ⁽¹⁾	5.3
> Divers	0.3
Total	2.7

(1) Le produit lié à la déconsolidation se trouve en grande partie compensé par une perte de change de -5,1 millions d'euros.

2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2010-2011

En millions d'euros

Les résultats de cession de titres non consolidés concernent les titres de :

> Morning	1.5
> Une société de biotechnologies	2.3
> Diverses sociétés	0.1
Total	3.9

Note 12 - Impôts sur les résultats

1 - Évolution

En millions d'euros	11-12	10-11
Impôts courants	- 19.8	- 35.8
Impôts différés	- 6.3	- 2.9
Total	- 26.1	- 38.7

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Évolution de l'impôt

L'évolution du montant de l'impôt courant s'explique principalement par l'augmentation en proportion des bases taxables dans des zones ou pays à fiscalité moyenne, par l'utilisation de déficits fiscaux reportables, par la constatation, sur l'exercice précédent, de produits de plus-values externes taxables significatifs (titres, immobilisations).

2.2 - Intégrations fiscales

Les périmètres d'intégrations fiscales constitués dans Vilmorin (article 223 A et suivants du CGI) entre les différentes sociétés françaises sont les suivants au 30 juin 2012 :

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin	Clause	01.07.2000
	Vilmorin Jardin	01.07.2000
	Vilmorin SA	01.07.2010
	VCO Participations	01.07.2010
Limagrain Europe	Limagrain Central Europe	01.07.2004

Des intégrations fiscales existent également dans les autres pays ci-après :

Société intégrante	Sociétés membres	Pays
Vilmorin USA	Vilmorin INC	États-Unis
	Harris Moran Seeds	
Limagrain Nederland Holding	Limagrain Nederland	Pays-Bas

2.3 - Impôts courants

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.4 - Taux de l'impôt en vigueur

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 % auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 1,1 % (article 235 ter ZC du CGI).

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	11-12	10-11
Taux théorique d'imposition	34.43	33.33
Charges non déductibles et autres profits non imposables	- 1.63	0.63
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 0.51	- 0.46
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	- 8.82	- 4.92
Taux effectif d'imposition	23.47	28.58

2.5 - Détail des créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	11-12	10-11
Créances d'impôts exigibles	51.0	33.1
Dettes d'impôts exigibles	-7.4	-11.9
Total net	43.6	21.2

2.6 - Informations sur les déficits fiscaux

Au 30 juin 2012, Vilmorin dispose de déficits fiscaux selon le détail du tableau ci-après :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	1.2	7.7	0.4	-
Déficits à report illimité	92.8	9.2	88.8	3.1
Total	94.0	16.9	89.2	3.1

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 19,2 millions d'euros.

Note 13 - Résultat par action

- Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

- Résultat par action :

En euros	11-12	10-11
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	80 603 026	91 030 183
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	80 606 026	91 030 183
Nombre d'actions de Vilmorin	17 217 020	17 216 784
Résultat des activités poursuivies par action	4.68	5.29
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat par action	4.68	5.29

- Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin en cas de conversion des Océane et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	11-12	10-11
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	83 559 475	97 519 650
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	83 559 475	97 519 650
Nombre d'actions de Vilmorin	18 175 578	18 175 342
Résultat des activités poursuivies par action	4.60	5.37
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat dilué par action	4.60	5.37

- Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 2011	Dividendes distribués en décembre 2010
Montant distribué	258 192 18.00 €	242 771 21.97 €
Détail	1.50 € x 172 128 12 actions	1.41 € x 172 178 17 actions

Note 14 - Goodwill

1 - Principes d'évaluation et de dépréciation des goodwill

1.1 - Évaluation des goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2012 présentent un caractère provisoire, et sont susceptibles d'être ajustés en 2013.

1.2 - Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2012 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2012 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2012 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11.4, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Pour ce qui concerne l'activité Semences potagères, les UGT retenues sont constituées par les entités juridiques car elles exercent leurs activités de façon autonome.

Pour ce qui concerne l'activité Produits de jardin, les UGT retenues sont constituées d'une part par la société Vilmorin Jardin et ses filiales, et d'autre part par la société Suttons.

Pour ce qui concerne les activités Semences de grandes cultures, il est précisé que les UGT sont constituées par des activités européennes d'une part et de l'Amérique du Nord d'autre part.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- ➊ Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans
- ➋ Taux de croissance : 2 %
- ➌ Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT, ils varient de 4,7 % à 15,1 % selon les zones.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Pour une UGT, la valeur recouvrable ressort comme inférieure à la valeur des actifs. Cependant, en intégrant les acquisitions de l'exercice, qui complètent et finalisent le dispositif stratégique de cette UGT, la valeur recouvrable est alors nettement supérieure à celle des actifs de l'UGT.

De plus, pour les autres UGT, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs, à l'exception d'une UGT plus sensible à la variation des hypothèses. Néanmoins, pour cette dernière, les synergies en cours devraient la rendre moins sensible aux variations au cours des exercices à venir.

2 - Évolution des valeurs nettes comptables

2.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	
30.06.10	309.5
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	7.5
Sorties	-0.8
Changements de périmètre	12.3
Reclassements	0.9
Écarts de conversion	-7.3
30.06.11	322.1
Acquisitions et augmentations	2.1
Impact des engagements de rachat des minoritaires	1.1
Sorties	-
Affectation des goodwill	-0.8
Changements de périmètre	20.2
Reclassements	-0.5
Écarts de conversion	0.4
30.06.12	344.6

2.2 - Pertes de valeur

En millions d'euros	
30.06.10	9.8
Sorties	-
Pertes de valeur	0.8
Changements de périmètre	-
Reclassements ⁽¹⁾	0.9
Écarts de conversion	-1.0
30.06.11	10.5
Sorties	-
Pertes de valeur	0.1
Changements de périmètre	-
Reclassements	-0.1
Écarts de conversion	1.1
30.06.12	11.6

2.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros

30.06.10	299.7
30.06.11	311.6
30.06.12	333.0

3 - Informations complémentaires

3.1 - Ventilation par secteur d'activité

En millions d'euros

	11-12	10-11
Semences potagères	28.6	27.9
Semences de grandes cultures	291.0	229.5
Produits de jardin	5.3	3.2
Holdings et autres	8.1	51.0
Total net pertes de valeur	333.0	311.6

3.2 - Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros

Total

Exercice 11-12⁽¹⁾

Bisco Bio Sciences	17.4
Brasmilho	3.0
Investigation Trigo	-0.2
Total	20.2

Exercice 10-11

Limagrain Guerra do Brasil	15.2
Cylonie Ré	-1.8
Vilmorin Luxembourg	-1.1
Total	12.3

(1) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

3.3 - Impact des engagements de rachat des minoritaires

Il concerne les sociétés :

En millions d'euros

Total

Exercice 11-12

Brasmilho	0.9
Mikado Seed Holding	0.2
Total	1.1

Exercice 10-11

Limagrain Guerra do Brasil	7.4
Mikado Seed Holding	0.1
Total	7.5

3.4 - Affectations des goodwill sur les acquisitions de l'exercice 2011

Elles concernent les sociétés :

En millions d'euros

Réduction
du goodwill

Affectation
en terrains

Impôt différé
passif

Exercice 11-12

Limagrain Guerra do Brasil	-0.8	1.2	-0.4
30.06.12	-0.8	1.2	-0.4

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 15 - Autres immobilisations incorporelles

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.10	653.6	233.2	38.1	46.2	38.1	6.1	3.7	1019.0
Acquisitions et augmentations	111.4	3.1	1.6	1.9	0.1	-	2.8	120.9
Sorties	-	-	-0.7	-2.5	-	-0.4	-0.1	-3.7
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-14.0	-4.5	-1.0	-1.2	-1.0	-0.3	-	-22.0
Reclassements	-	-1.0	2.7	0.1	-	-	-2.5	-0.7
30.06.11	751.0	230.8	40.7	44.5	37.2	5.4	3.9	1113.5
Acquisitions et augmentations	119.0	1.1	0.7	1.1	0.1	-	4.3	126.3
Sorties	-	-	-0.1	-2.0	-0.1	-	-	-2.2
Changements de périmètre	-	3.0	-	-	-	-	-	3.0
Écarts de conversion	14.4	3.4	0.8	-0.1	0.9	0.2	-	19.6
Reclassements	-	-	2.6	0.3	-	-	-2.7	0.2
30.06.12	884.4	238.3	44.7	43.8	38.1	5.6	5.5	1260.4

1.2 - Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.10	469.9	3.6	31.1	33.4	5.4	2.4	-	545.8
Dotations / Pertes de valeur	90.9	-	3.1	1.4	-	0.8	-	96.2
Sorties	-	-	-0.7	-1.7	-	-	-	-2.4
Reprises / Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-10.5	-0.2	-0.8	-0.4	-	-0.1	-	-12.0
Reclassements	-	-0.9	-0.3	-	-	-	-	-1.2
30.06.11	550.3	2.5	32.4	32.7	5.4	3.1	-	626.4
Dotations / Pertes de valeur	100.8	-	3.1	2.7	0.1	1.0	-	107.7
Sorties	-	-	-0.1	-1.6	-	-	-	-1.7
Reprises / Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-0.6	-	-	-	-	-	-0.6
Écarts de conversion	10.8	-	0.7	0.2	-	-	-	11.7
Reclassements	-	-	-0.5	-	-	-	-	-0.5
30.06.12	661.9	1.9	35.6	34.0	5.5	4.1	-	743.0

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.10	183.7	229.6	7.0	12.8	32.7	3.7	3.7	473.2
30.06.11	200.7	228.3	8.3	11.8	31.8	2.3	3.9	487.1
30.06.12	222.5	236.4	9.1	9.8	32.6	1.5	5.5	517.4

2 - Informations complémentaires

2.1 - Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
30.06.10 (valeur nette)	1.4	3.1	4.5
Immobilisations nouvelles	0.1	-	0.1
Immobilisations sorties	- 0.2	-	- 0.2
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	0.6	0.6
Dotations aux amortissements	- 0.2	- 1.3	- 1.5
30.06.11 (valeur nette)	1.1	2.4	3.5
Immobilisations nouvelles	0.1	-	0.1
Immobilisations sorties	- 0.1	-	- 0.1
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	0.1	0.1
Dotations aux amortissements	- 0.3	- 0.8	- 1.1
30.06.12 (valeur nette)	0.8	1.7	2.5

2.2 - Perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
30.06.10	-	1.8	2.0	5.2	0.2	9.2
Exercice 10-11	0.1	- 0.1	- 1.1	-	- 0.2	- 1.3
30.06.11	0.1	1.7	0.9	5.2	-	7.9
Exercice 11-12	-	1.7	- 0.5	-	-	1.2
30.06.12	0.1	3.4	0.4	5.2	-	9.1

2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Brasmilho	1.6
Eurodur	1.2
Investigacion Trigo	- 0.4
Total	2.4
Exercice 10-11	
Néant	-
Total	

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 16 - Immobilisations corporelles

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.10	26.8	177.7	66.1	119.2	12.9	43.8	10.6	457.1
Acquisitions et augmentations	0.3	11.2	3.7	6.1	0.5	3.3	14.2	39.3
Sorties	-0.5	-9.3	-0.5	-3.1	-1.1	-2.7	-0.2	-17.4
Changements de périmètre	0.1	1.2	0.5	1.5	0.2	-	-	3.5
Écarts de conversion	-1.1	-8.3	-0.5	-5.3	-0.9	-1.3	-0.2	-17.6
Reclassements	0.4	6.2	1.1	4.3	0.6	0.5	-14.0	-0.9
30.06.11	26.0	178.7	70.4	122.7	12.2	43.6	10.4	464.0
Acquisitions et augmentations	0.6	3.2	2.6	8.3	0.7	4.9	25.5	45.8
Sorties	-	-0.6	-0.9	-2.8	-0.7	-1.6	-	-6.6
Changements de périmètre	-	0.8	-0.1	1.2	0.1	0.4	-	2.4
Écarts de conversion	1.3	8.0	-	5.5	0.8	1.1	0.2	16.9
Reclassements	1.6	7.1	1.0	8.0	0.5	-0.2	-13.4	4.6
30.06.12	29.5	197.2	73.0	142.9	13.6	48.2	22.7	527.1

1.2 - Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.10	2.0	88.5	46.7	88.3	10.5	30.1	-	266.1
Dotations / Pertes de valeur	0.2	6.3	3.4	7.1	0.9	3.4	-	21.3
Sorties	-	-7.2	-0.4	-2.9	-1.1	-2.4	-	-14.0
Changements de périmètre	-	0.4	0.2	0.4	0.1	-	-	1.1
Écarts de conversion	-0.1	-3.4	-0.2	-3.6	-0.6	-0.9	-	-8.8
Reclassements	-	-	-0.9	1.3	0.1	-0.7	-	-0.2
30.06.11	2.1	84.6	48.8	90.6	9.9	29.5	-	265.5
Dotations / Pertes de valeur	0.2	7.2	3.7	7.7	1.0	3.9	-	23.7
Sorties	-	-0.5	-0.8	-2.5	-0.7	-1.4	-	-5.9
Changements de périmètre	-	0.3	-	0.5	-	0.3	-	1.1
Écarts de conversion	0.1	3.0	-0.1	3.7	0.6	0.9	-	8.2
Reclassements	-	0.5	-0.1	3.5	0.1	-0.2	-	3.8
30.06.12	2.4	95.1	51.5	103.5	10.9	33.0	-	296.4

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.10	24.8	89.2	19.4	30.9	2.4	13.7	10.6	191.0
30.06.11	23.9	94.1	21.6	32.1	2.3	14.1	10.4	198.5
30.06.12	27.1	102.1	21.5	39.4	2.7	15.2	22.7	230.7

2 - Informations complémentaires

2.1 - Immobilisations en location financement

Les immobilisations en location financement représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.10	1.3	-	0.2	1.5
30.06.11	-	-	0.1	0.1
30.06.12	-	0.5	0.4	0.9

2.2 - Perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Installations, équipements et autres	Constructions	Total
30.06.10	-	0.3	0.3
Exercice 10-11	-	-	-
30.06.11	-	0.3	0.3
Exercice 11-12	-	-	-
30.06.12	-	0.3	0.3

2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Eurodur	- 0.1
Bisco Bio Sciences	1.0
Brasmilho	0.4
Total	1.3
Exercice 10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	2.4
Total	2.4

2.4 - Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	6.6	2.8	3.7	0.1
Contrats de location simple	29.1	8.6	18.4	2.1

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 17 - Actifs financiers

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.10	37.5	3.6	6.9	48.0
Augmentations	-	-	12.7	12.7
Diminutions	-10.8	-	-12.1	-22.9
Changements de périmètre	0.3	-	-	0.3
Écarts de conversion	-	-	-0.4	-0.4
Reclassements	0.1	-0.1	-	-
30.06.11	27.1	3.5	7.1	37.7
Augmentations	0.6	-	1.3	1.9
Diminutions	-0.1	-	-1.6	-1.7
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0.1	0.4	0.5
Reclassements	-0.7	-1.5	0.1	-2.1
30.06.12	26.9	2.1	7.3	36.3

1.2 - Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.10	3.8	2.1	0.3	6.2
Dotations	2.0	-	-	2.0
Reprises	-	-	-0.1	-0.1
Changements de périmètre	0.3	-	-	0.3
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.11	6.1	2.1	0.2	8.4
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-0.9	-2.1	-	-3.0
Changements de périmètre	0.3	-	-	0.3
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-0.1	-	-	-0.1
30.06.12	5.4	-	0.2	5.6

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.10	33.7	1.5	6.6	41.8
30.06.11	21.0	1.4	6.9	29.3
30.06.12	21.5	2.1	7.1	30.7

2 - Informations complémentaires

2.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	Au 30.06.12		Au 30.06.11		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6.54	0.6	-	-	6.9	0.7
Avesthagen	4.60	0.0	4.60	0.0	Non disponible	Non disponible
Arcadia	7.25	18.9	7.25	18.9	Non disponible	Non disponible
Divers		2.0		2.1		
Total		21.5		21.0		

2.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Limagrain Romania	-0.3
Total	-0.3
Exercice 10-11	
Néant	-
Total	

Note 18 - Participations mises en équivalence

1 - Détail des participations mises en équivalence

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Australian Grain Technologies	10.8	8.2	7.5
Bioseeds	3.4	3.8	3.8
DLF France	1.7	1.7	1.6
Unisigma	0.3	0.4	0.2
Genoplante Valor	1.4	1.8	1.8
Yuan Longping High-Tech	-	-	30.1
Total	17.6	15.9	45.0
Variation de l'exercice	1.7	- 29.1	

2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	11-12	10-11
Quote-part de résultat de l'exercice	1.8	0.6
> Australian Grain Technologies	2.0	0.4
> Bioseeds	-0.4	-
> Genoplante Valor	0.1	-
> DLF France	0.1	0.1
> Unisigma	-	0.1
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres	-0.5 ⁽¹⁾	-30.1 ⁽²⁾
Distributions	-0.2	0.1
Écarts de conversion	0.6	0.3
Total	1.7	- 29.1

(1) Pour l'exercice 2011-2012 :

• Réduction de notre quote-part dans Genoplante Valor : -0.5

(2) Pour l'exercice 2010-2011 :

• Cession de la totalité des parts détenues dans Yuan Longping High-Tech : -30.1

3 - Informations financières des principales participations mises en équivalence

3.1 - Pour l'exercice 2011-2012

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	12.8	22.2	3.0	0.5	10.1
Résultat net	-1.9	0.3	0.2	0.1	2.2
Actifs	18.5	7.3	2.5	6.9	13.6
Passifs (hors capitaux propres)	3.5	2.3	1.8	3.4	2.8

(1) Comptes clos au 31 décembre 2011

(2) Comptes clos au 30 septembre 2011

3.2 - Pour l'exercice 2010-2011

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	17.2	21.0	2.8	0.4	0.2
Résultat net	1.7	0.3	0.3	-	-1.8
Actifs	21.3	7.1	2.2	7.1	9.7
Passifs (hors capitaux propres)	4.4	2.0	1.3	3.8	1.9

(1) Comptes clos au 31 décembre 2010

(2) Comptes clos au 30 septembre 2010

Note 19 - Stocks

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	Au 30.06.12			Au 30.06.11			Au 30.06.10		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	77.8	-3.8	74.0	88.1	-3.5	84.6	92.0	-3.5	88.5
Produits en cours	99.7	-10.7	89.0	84.8	-11.2	73.6	54.7	-4.3	50.4
Marchandises	64.2	-6.1	58.1	58.6	-6.2	52.4	68.6	-6.3	62.3
Produits finis	113.9	-24.0	89.9	102.4	-23.0	79.4	145.2	-25.7	119.5
Total	355.6	-44.6	311.0	333.9	-43.9	290.0	360.5	-39.8	320.7
Variation de l'exercice			21.0			-30.7			

2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	11-12		10-11	
Changements de périmètre (nets de provision)		1.8		-0.1
Variations des valeurs brutes		6.7		-10.6
Variations de provisions dont :		0.5		-5.3
> Provisions nouvelles	-28.9		-28.6	
> Provisions utilisées	28.5		13.1	
> Provisions reprises	0.9		10.2	
Reclassements		-		-
Écarts de conversion		12.0		-14.7
Total		21.0		-30.7

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	1.0
Brasmilho	0.8
Total	1.8
Exercice 10-11	
Flora Geissler GmbH	-0.1
Total	-0.1

2.3 - Les provisions

Elles sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- Au 30 juin 2010 : 11.0 %
- Au 30 juin 2011 : 13.1 %
- Au 30 juin 2012 : 12.5 %

Note 20 - Clients et autres débiteurs

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Clients et comptes rattachés	411.0	360.5	352.0
Avances aux fournisseurs	20.4	16.1	13.9
Personnel et organismes sociaux	1.0	1.6	1.8
État, impôt sur les bénéfices	51.0	33.1	9.8
Autres créances fiscales	47.9	33.5	38.0
Autres créances d'exploitation	18.7	38.5	17.5
Charges constatées d'avance	13.5	11.2	12.1
Total brut	563.5	494.5	445.1
Clients et comptes rattachés	-13.3	-11.0	-10.6
Avances aux fournisseurs	-	-	-0.1
Autres créances d'exploitation	-	-0.1	-0.1
Total des provisions	-13.3	-11.1	-10.8
Valeurs nettes comptables	550.2	483.4	434.3
Variation de l'exercice	66.8	49.1	

2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	11-12	10-11
Changements de périmètre (nets de provision)	2.3	-0.8
Variations de provisions dont :	-2.0	-0.8
> Provisions nouvelles	-5.8	-6.1
> Provisions utilisées	1.4	2.5
> Provisions reprises	2.4	2.8
Variations des valeurs brutes	48.7	73.3
Reclassements et autres	2.6	0.6
Écarts de conversion	15.2	-23.2
Total	66.8	49.1

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	2.2
Investigacion Trigo	0.1
Total	2.3
Exercice 10-11	
Cyclonie Ré	-0.5
Hazera Genetics Mexico (2000) Ltd	-0.1
Flora Geissler GmbH	-0.2
Total	-0.8

Note 21 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

1 - Évolution des justes valeurs

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Comptes courants financiers	1.8	2.8	2.5
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	151.1	248.1	265.8
Disponibilités	158.1	120.4	105.3
Total	311.0	371.3	373.6
Variation de l'exercice	-60.3	-2.3	

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Analyse des variations de l'exercice :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Changements de périmètre	12.4
Variation des montants bruts	-82.9
Écarts de conversion	9.8
Reprises de provisions	0.4
Total	-60.3
Exercice 10-11	
Changements de périmètre	-23.5
Variation des montants bruts	32.4
Écarts de conversion	-11.4
Reclassement	0.2
Total	-2.3

2.2 – Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	9.7
Brasmilho	2.0
Belgian Seed Company	0.2
Eurodur	0.8
Limagrain Genetics Inc	-0.6
Total	12.4
Exercice 10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	4.1
Limagrain Magyarorszag	-0.7
Cyclonie Ré	-26.4
Vilmorin Luxembourg	-0.1
Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd	-0.3
Flora Geissler GmbH	-0.1
Total	-23.5

Note 22 - Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société

1 - Composition des capitaux propres

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Capital social de la mère	262.6	262.6	262.6
Prime d'émission	350.5	350.5	350.5
Réserve légale de la mère	15.8	12.7	11.0
Autres réserves de la mère	51.5	17.1	10.4
Réserves de consolidation et autres	240.1	217.2	203.3
Réserves de conversion	5.8	-23.1	21.1
Résultat de l'exercice	80.6	91.0	54.1
Total	1 006.9	928.0	913.0
Variation de l'exercice	78.9	15.0	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau "Variations des capitaux propres".

2 - Informations complémentaires

2.1 - Capital de Vilmorin :

Le capital de Vilmorin est composé de 17 218 101 actions de 15,25 euros chacune.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2 - Caractéristiques des Océane (Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes) :

Vilmorin a émis des Océane le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

• Caractéristiques des Océane émises par Vilmorin

Société émettrice	Vilmorin
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Nombre d'obligations en circulation	958 558 ⁽¹⁾
Prix d'émission	155.96 €
Produit total de l'émission	149.5 M€
Taux d'intérêt	4.5% soit 7.0182 € par obligation
Échéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1 action Vilmorin pour 1 obligation

(1) En juillet 2010, un investisseur particulier a demandé la conversion de 21 Océane. Il reste donc, au 30 juin 2012, un total de 958 558 Océane en circulation.

❶ L'impact des Océane sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des Océane	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
30.06.10	149.5	138.8	3.6	7.1
Retraitements des intérêts de la composante dettes en 2010-2011	-	3.3	-1.1	-2.2
30.06.11	149.5	142.1	2.5	4.9
Retraitements des intérêts de la composante dettes en 2011-2012	-	3.6	-1.2	-2.4
30.06.12	149.5	145.7	1.3	2.5

Note 23 - Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

1 - Composition des capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Réserve de consolidation et autres	107.9	104.5	123.2
Réserve de conversion	0.6	-2.9	3.0
Résultat de l'exercice	6.5	6.3	6.0
Total	115.0	107.9	132.2
Variation de l'exercice	7.1	-24.3	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « variation des capitaux propres ».

2 - Informations complémentaires

❷ Caractéristiques des ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises par Limagrain Europe :

Sociétés émettrices	Limagrain Europe
Date de jouissance	28/06/2012
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55.7 M€
Taux d'intérêt	1.0 % ⁽¹⁾
Échéance	28/06/2020
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

(1) La rémunération exacte est de 1,00% plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos.

- ❶ L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
30.06.10	11.5	0.3	-0.1	11.3
Conversion d'ORA Limagrain Europe	-11.5		-	-11.5
Retraitements des intérêts de la composante dettes	-	-0.3	0.1	0.2
30.06.11	-	-	-	-
Initialisation de nouvelles ORA Limagrain Europe	55.7	3.7	-1.3	53.3
30.06.12	55.7	3.7	-1.3	53.3

Note 24 - Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Engagements de retraite et assimilés	9.5	9.2
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0.6	0.6
Plans de pension et assimilés	13.5	13.2
Provision pour avantages au personnel	23.6	23.0
> dont provision pour avantages au personnel (part non courante)	23.6	22.8
> dont provision pour avantages au personnel (part courante)	0.0	0.2
Provision pour avantages au personnel	23.6	23.0
Actifs financiers	-1.7	-1.0
Engagement net comptabilisé	21.9	22.0

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en IFRS.

- ❶ Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la convention applicable à certaines sociétés de Vilmorin a été modifiée avec effet rétroactif. L'impact de ce changement sur les services passés est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés

qui a été estimée à 19 ans à la date du changement. Il en résulte que la provision constituée au 30 juin 2012 ne comprend pas l'engagement supplémentaire de 0,5 million d'euros.

- ❶ Les engagements au titre des médailles du travail et autres concernent en majorité les sociétés françaises.
- ❶ Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies.
- ❶ Il existe un actif financier de 1,7 million d'euros correspondant aux provisions pour avantages au personnel.

1 - Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	125.2	142.5
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	3.1	3.2
Coût financier	7.1	7.0
Cotisations des participants	0.3	0.3
Pertes ou gains nets actuariels	16.2	-6.3
Prestations versées	-7.9	-8.2
Coût des services passés comptabilisés	-	-
Effets de liquidation / réduction de services futurs	-0.7	-0.9
Écarts de change et autres	13.7	-12.4
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	157.0	125.2

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	92.9	96.0
Rendement attendu des actifs de couverture	6.3	5.7
Pertes ou gains nets actuariels	-3.2	6.8
Cotisations effectuées par les employeurs	3.6	3.0
Cotisations effectuées par les participants	0.3	0.3
Prestations versées	-6.5	-7.2
Effet de liquidation / réduction de services futurs	0.0	-0.9
Écarts de change et autres	10.1	-10.8
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	103.5	92.9

1.1 - Informations complémentaires

1.1.1 Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin.

1.1.2 Informations sur la juste valeur des actifs

La juste valeur des régimes est ventilée comme suit :

- Actions ordinaires : 47 %
- Obligations : 39 %
- Immobilier : 6 %
- Autres : 8 %

1.1.3 Informations sur le rendement réel des actifs

Le rendement réel sur les actifs des régimes a été de +3,1 millions d'euros en 2012 contre + 12,5 millions d'euros en 2011 hors effet de change.

2 - Réconciliation des actifs et des passifs inscrits au bilan

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2012 :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Valeur actualisée de l'engagement	157.0	125.2
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	-103.5	-92.9
Déficit / (Excédent)	53.5	32.3
Écarts actuariels non comptabilisés	-31.0	-9.7
Coûts des services passés non comptabilisés	-0.6	-0.6
Autres	0.0	0.0
Provisions pour avantages au personnel	21.9	22.0

2.1 - Informations complémentaires

2.1.1 Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (application de la méthode du corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite principalement en France et les médailles du travail, ainsi que certains régimes de rentes en paiement et le plan de pension au Japon.

2.1.2 Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

2.1.3 Actuaires

Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

3 - Charge comptabilisée

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Coût des services rendus	3.4	3.4
Coût financier	7.0	7.0
Rendement attendu des actifs	-6.4	-5.7
Autres charges	-	-
Pertes (gains) actuariels reconnus	0.7	1.5
Coût des services passés reconnus	0.1	0.1
Effet des liquidations / réductions	-0.8	-
Total	4.0	6.3

4 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

• Zone Europe

En %	Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation	3.30 à 4.10	5.25 à 5.50	4.70 à 5.30	5.50 à 5.60
Taux de rendement attendu des actifs	4.00 à 5.00	1.70 à 5.00	5.46 à 5.90	6.40 à 6.87
Taux de progression des salaires	1.00 à 1.50	1.00 à 2.50	2.60	4.00 à 4.50
Taux d'inflation du fonds de pension	1.50 à 2.00	1.50 à 2.00	1.90 à 2.90	2.50 à 3.50

• Zone Amériques

En %	2012	2011
Taux d'actualisation	4.20	5.58
Taux de rendement attendu des actifs	7.50	7.50
Taux de progression des salaires	3.00	5.00
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

• Zones Moyen-Orient et Asie

En %	2012	2011
Taux d'actualisation	1.50 à 8.00	2.00 à 2.50
Taux de rendement attendu des actifs	5.60	2.20 à 2.50
Taux de progression des salaires	0.00 à 6.09	2.50 à 6.17
Taux d'inflation du fonds de pension	0.00	0.00

5 - Répartition géographique des droits

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
France	11.8	9.6
Europe (hors France)	90.3	75.2
Amériques	43.9	29.9
Moyen-Orient / Asie	11.0	10.5
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	157.0	125.2

6 - Régimes à cotisations définies

En millions d'euros	30.06.12			30.06.11
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes	
Charges portées au compte de résultat	2.6	1.1	3.7	2.9
Charges sociales				
Charges payées d'avance				

Note 25 - Impôts différés

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30.06.10	14.3	88.4	-1.6	0.2
Changements de périmètre	-	-6.5		
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	3.6	6.5	-2.9	
Reclassements	1.3	1.3		
Variations impactant les réserves	-1.4			-1.4
Écarts de conversion	-0.9	-1.4		
30.06.11	16.9	88.3	-2.9	-1.4
Changements de périmètre	-0.2	-0.1		
Variations impactant le résultat	2.5	8.8	-6.3	
Reclassements	-2.9	-3.0		
Variations impactant les réserves	-0.3	-1.2		0.9
Écarts de conversion	0.6	1.4		
30.06.12	16.6	94.2	-6.3	0.9

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
11-12		
Eurodur	-0.2	-
Investigacion Trigo	-	-0.1
Total	-0.2	-0.1
10-11		
Cylonie Ré	-	-6.5
Total	-	-6.5

2.2 - Variations impactant les réserves

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
11-12			
Couverture de taux	-0.2	-0.1	-0.1
Retraitement des ORA et OCA	-	-1.3	1.3
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-0.1	-0.2	0.1
Affectation du goodwill ⁽¹⁾	-	0.4	-0.4
Total	-0.3	-1.2	0.9
10-11			
Couverture de taux	-1.4	-	-1.4
Autres	-	-	-
Total	-1.4	-	-1.4

(1) cf. Note 14 - 3.4

Note 26 - Autres provisions courantes

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Litiges clients	2.0	1.7	2.2
Autres risques et litiges	4.8	5.3	4.8
Restructurations	4.0	4.7	7.4
Avantages au personnel	-	0.1	0.1
Total	10.8	11.8	14.5
Variation de l'exercice	-1.0	-2.7	

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros
11-12
Changements de périmètre 0.2
Variations des provisions -1.2
> Dotations de l'exercice 4.2
> Reprises utilisées -3.1
> Reprises non utilisées -2.3
Reclassements -0.1
Écarts de conversion 0.1
Total -1.0

10-11
Changements de périmètre -0.6
Variations des provisions -2.0
> Dotations de l'exercice 4.0
> Reprises utilisées -3.5
> Reprises non utilisées -2.5
Reclassements 0.1
Écarts de conversion -0.2
Total -2.7

2.2 - Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
11-12	
Limagrain Romania 0.2	
Total 0.2	
10-11	
Cylonie Ré - 0.6	
Total - 0.6	

Note 27 - Dettes financières courantes et non courantes

1 - Composition des dettes financières

1.1 - Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Emprunts bancaires	249.5	279.6	203.9
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	3.3	-	-
Composante dettes des Océane ⁽²⁾	145.7	142.1	138.8
Engagement de rachat des minoritaires	12.0	16.3	8.6
Instruments dérivés ⁽³⁾	2.9	2.8	10.0
Dettes de locations financières	0.7	0.1	1.1
Autres dettes financières	0.7	1.0	0.8
Total	414.8	441.9	363.2
Variation de l'exercice	-27.1	78.7	

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 22

(3) cf. Note 30

1.2 - Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Emprunts bancaires	201.7	154.6	241.2
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	0.4	-	0.3
Dettes de locations financières	0.2	0.1	0.2
Instruments dérivés ⁽²⁾	-0.8	-0.8	-0.8
Comptes courants	3.1	37.0	4.2
Autres dettes financières	0.3	1.5	6.2
Intérêts courus	7.0	7.2	6.9
Total	211.9	199.6	258.2
Variation de l'exercice	12.3	-58.6	

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 30

1.3 - Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Dettes financières non courantes	414.8	441.9	363.2
Dettes financières courantes	211.9	199.6	258.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21)	-311.0	-371.3	-373.6
Dettes financières nettes	315.7	270.2	247.8
Variation de l'exercice	45.5	22.4	

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Analyse de l'évolution de la dette financière

2.1.1 - Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.10	363.2	258.2	621.4
Augmentations	355.6	-	355.6
Diminutions	-248.0	-86.3	-334.3
Retraitements des Océane ⁽¹⁾	3.3	-	3.3
Changements de périmètre	-	-	-
Retraitements des instruments dérivés	-7.2	-	-7.2
Engagement de rachat des minoritaires	7.7	-	7.7
Reclassements	-29.8	29.8	-
Retraitements des ORA ⁽²⁾	-	-0.3	-0.3
Écarts de conversion	-2.9	-1.8	-4.7
30.06.11	441.9	199.6	641.5
Augmentations	17.2	-	17.2
Diminutions	-1.0	-43.0	-44.0
Changements de périmètre	-	3.0	3.0
Écarts de conversion	1.6	4.3	5.9
Reclassements	-47.6	47.6	-
Retraitements des Océane ⁽¹⁾	3.6	-	3.6
Retraitements des ORA ⁽²⁾	3.3	0.4	3.7
Retraitements des instruments dérivés	0.1	-	0.1
Engagement de rachat des minoritaires	-4.3	-	-4.3
30.06.12	414.8	211.9	626.7

(1) cf. Note 22

(2) cf. Note 23

2.1.2 Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
11-12			
Eurodur	-	0.8	0.8
Bisco Bio Sciences	-	2.2	2.2
Total	-	3.0	3.0
10-11			
Néant	-	-	-
Total	-	-	-

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2.2 - Informations sur l'emprunt obligataire

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin (Océane) ⁽¹⁾
Date d'émission	06.06.08
Montant	149.5 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.15
Possibilité de remboursement anticipé	01.07.13
Taux d'intérêt	4.50 %

(1) cf. Note 22

2.3 - Informations sur les emprunts bancaires

L'emprunt ci-dessus comporte des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300.0 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin
En cours	
> Au 30.06.2011	225.0 M€
> Au 30.06.2012	202.5 M€
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui

Suite à la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué en octobre 2010, la ligne de crédit autorisé et confirmé s'élève à 277,5 millions d'euros, sur lesquels 75,0 millions d'euros sont non utilisés au 30 juin 2012.

Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin :

- Dettes financières sur EBITDA
- EBITDA sur frais financiers

Les covenants cités ci-avant sont respectés au titre de l'exercice 2011-2012.

2.4 Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.12			
Dettes financières à taux fixe	191.9	73.3	265.2
Dettes financières à taux variable	222.9	138.6	361.5
Total	414.8	211.9	626.7
30.06.11			
Dettes financières à taux fixe	176.9	58.4	235.3
Dettes financières à taux variable	265.0	141.2	406.2
Total	441.9	199.6	641.5

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 163,0 millions d'euros à fin juin 2012.

Note 28 - Fournisseurs et autres créditeurs

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Fournisseurs et comptes rattachés	180.8	172.7	160.4
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	12.5	12.3	10.6
Avances reçues des clients	2.1	1.7	2.0
Dettes sociales	56.9	56.0	49.3
Dettes fiscales	20.0	27.6	27.7
Autres dettes d'exploitation	132.2	106.7	126.0
Autres dettes hors exploitation	1.6	1.1	1.1
Total	406.1	378.1	377.1
Variation de l'exercice	28.0	1.0	

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	11-12	10-11
Changements de périmètre	2.7	0.7
Autres variations	10.0	20.7
Écarts de conversion	15.3	-20.4
Total	28.0	1.0

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
11-12	
Bisco Bio Sciences	2.2
Brasmilho	0.5
Limagrain Genetics Inc	0.2
Investigacion Trigo	-0.1
VCC Seeds Israël	-0.1
Total	2.7
10-11	
Limagrain Guerra do Brasil	1.9
Cylonie Ré	-0.5
Vilmorin Luxembourg	-0.1
Flora Geissler GmbH	-0.6
Total	0.7

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Note 29 - Produits différés

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Montant total	34.9	25.6	25.7
Variation de l'exercice	9.3	- 0.1	

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2 - Informations complémentaires

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	11-12	10-11
Subventions reprises en résultat	- 0.2	- 0.5
Changement de périmètre	-	-
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	- 0.2	0.7
Subventions OSEO	8.1	-
Autres	1.6	- 0.3
Total	9.3	- 0.1

Note 30 - Instruments financiers

1 - Instruments financiers par catégorie

En millions d'euros	30.06.12		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	30.7	30.7	21.5	9.2			
Clients et autres débiteurs	550.2	550.2		416.4			133.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311.0	311.0		311.0			
Actifs financiers	891.9	891.9	21.5	736.6			133.8
Dettes financières non courantes	414.8	414.8		411.9			2.9
Dettes financières courantes	211.9	211.9		212.7			- 0.8
Fournisseurs et autres créiteurs	441.0	441.0		406.1			34.9
Passifs financiers	1 067.7	1 067.7		1 030.7		2.1	34.9

En millions d'euros	30.06.11		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	29.3	29.3	21.0	8.3			
Clients et autres débiteurs	483.4	483.4		387.9			95.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371.3	371.3		371.3			
Actifs financiers	884.0	884.0	21.0	767.5			95.5
Dettes financières non courantes	441.9	441.9		439.1			2.8
Dettes financières courantes	199.6	199.6		200.4			- 0.8
Fournisseurs et autres créiteurs	403.7	403.7		378.1			25.6
Passifs financiers	1 045.2	1 045.2		1 017.6		2.0	25.6

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2 - Gestion des risques financiers

Vilmorin dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidités auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2012, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 - Informations relatives au risque de change

2.1.1 Objectifs

Vilmorin gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein du groupe. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2 Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
30.06.12										
Actifs ⁽¹⁾	1 026.9	229.0	11.6	33.2	13.0	78.1	61.2	45.4	145.7	1 644.1
Passifs ⁽¹⁾	792.0	110.2	8.6	10.2	2.7	47.3	15.8	10.3	35.7	1 032.8
Différentiel	234.9	118.8	3.0	23.0	10.3	30.8	45.4	35.1	110.0	611.3
30.06.11										
Actifs ⁽¹⁾	1 059.9	203.4	10.5	31.4	10.9	64.5	57.0	33.1	103.6	1 574.3
Passifs ⁽¹⁾	784.3	95.5	21.3	11.4	2.3	40.7	14.8	12.5	36.8	1 019.6
Différentiel	275.6	107.9	- 10.8	20.0	8.6	23.8	42.2	20.6	66.8	554.7

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.12				
Contrats de change à terme	18.8	18.8	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	18.8	18.8	-	-
30.06.11				
Contrats de change à terme	5.8	5.8	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	5.8	5.8	-	-

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2.1.4 Informations sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
30.06.12	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽¹⁾	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS
30.06.11	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽²⁾	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2012 est non significative (NS).

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2011 est non significative (NS).

2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Yen	Dollar australien	Dollar canadien	Dollar néo-zélandais
Position nette avant gestion	15.5	5.2	-	0.1	-0.2	1.9
Achats à terme	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme	-18.8	-2.6	-	-	-	-0.5
Position nette après gestion	-3.3	2.6	-	0.1	-0.2	1.4

Au 30 juin 2012, les cours de change s'établissent pour 1 euro à 1,259 dollar, 0,8068 livre sterling, 100,13 yens et 1,2339 dollar australien.

Au 30 juin 2012, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien
Hypothèse de variation de devise (en %)	10%	10%	10%
Impact résultat (en valeur absolue)	0.3	0.3	0.2

Une variation de + ou – 10 % des cours de change contre euro serait non significative sur le résultat financier.

2.2 - Informations relatives au risque sur les matières premières

Des politiques de couverture du risque sur les matières premières sont mises principalement en place en Amérique du Nord et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase de production de semences.

Au 30 juin 2012, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour couvrir le risque sur matières premières sont des contrats futurs sur le maïs affichant une perte de 0,8 million d'euros, contre un produit de 4,8 millions d'euros sur l'exercice précédent, et comptabilisés en juste valeur dans la rubrique du résultat opérationnel.

2.3 - Informations relatives au risque de taux

2.3.1 Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.3.2 Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.12				
Actifs	9.6	8.6	0.3	0.7
Passifs	626.7	213.2	395.1	18.4
Différentiel	-617.1	-204.6	-394.8	-17.7
30.06.11				
Actifs	13.7	10.0	2.6	1.1
Passifs	641.5	208.4	412.7	20.4
Différentiel	-627.8	-198.4	-410.1	-19.3

2.3.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2012	2013	2014	2015	> 2015	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	133.0	103.0	6.0	6.0	6.0	12.0	
Swap de taux							-3.8
Opérations à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	30.0	30.0					
Swap de taux							-0.7
Total	163.0	133.0	6.0	6.0	6.0	12.0	-4.5

(1) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2012.

2.3.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2012, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 0,1 million d'euros.

2.4 - Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Australian Grain Technologies (Australie) et la société Bio Seeds (Pays-Bas) (cf. Note 18),
- actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17),
- autres actifs financiers non courants.

Le risque actions des titres mis en équivalence ne fait pas l'objet de mesure spécifique de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » est représenté principalement par deux lignes d'actions qui ne sont pas cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin. Au 30 juin 2012, Vilmorin détenait 1 081 titres pour une valeur comptable égale à 0,1 million d'euros.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

2.5 - Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la trésorerie de Vilmorin qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin.

Cette gestion opérée par la trésorerie de Vilmorin est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

Vilmorin utilise une ligne de crédit confirmée : il s'agit d'un crédit syndiqué à 7 ans d'un montant de 300,0 millions d'euros à l'origine. L'encours est de 202,5 millions d'euros au 30 juin 2012, sur une autorisation de 277,5 millions d'euros, soit 75,0 millions d'euros non utilisés, ce qui constitue une réserve de liquidité significative.

Par ailleurs, il existe, au 30 juin 2012, des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.12				
Dettes financières non courantes				
> Emprunts bancaires	-	243.4	6.1	249.5
> Composantes dettes des ORA	-	1.8	1.5	3.3
> Composantes dettes des Océane	-	145.7	-	145.7
> Engagements de rachat des minoritaires	1.4	-	10.6	12.0
> Dérivés	-	2.9	-	2.9
> Dettes sur locations financières	-	0.6	0.1	0.7
> Autres dettes financières	-	0.6	0.1	0.7
Total des dettes non courantes	1.4	395.0	18.4	414.8
Dettes financières courantes	211.8	0.1	-	211.9
Total	213.2	395.1	18.4	626.7
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs				
30.06.11				
Dettes financières non courantes				
> Emprunts bancaires	-	267.6	12.0	279.6
> Composantes dettes des ORA	-	-	-	-
> Composantes dettes des Océane	-	142.1	-	142.1
> Engagements de rachat des minoritaires	-	4.4	11.9	16.3
> Dérivés	-	-2.2	5.0	2.8
> Dettes sur locations financières	-	0.1	-	0.1
> Autres dettes financières	-	0.7	0.3	1.0
Total des dettes non courantes	-	412.7	29.2	441.9
Dettes financières courantes	199.6	-	-	199.6
Total	199.6	412.7	29.2	641.5
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	15.3	28.6	1.2	45.1

2.6 - Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance auprès de la Coface pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2012, Vilmorin n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Créances non échues	309.1	263.7
Créances échues :		
> retard compris entre zéro et trois mois	44.5	56.1
> retard compris entre trois et six mois	38.5	23.3
> retard compris entre six et douze mois	9.0	9.5
> retard supérieur à un an	9.9	7.9
Clients bruts et comptes rattachés	411.0	360.5

Note 31 - Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1 - Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Avals, cautions, garanties	6.1	2.8
Autres engagements	4.8	5.9
Total	10.9	8.7

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin sur les sociétés Limagrain Genetics Inc et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de l'activité grandes cultures réalisée le 3 juillet 2006.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 - Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11
Avals, cautions, garanties	39.3	32.2
Clause de retour à meilleure fortune	7.7	7.7
Autres engagements	2.9	0.8
Total	49.9	40.7

Les avals, cautions et garanties donnés comportent :

- ❶ une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial à long terme (25 ans) de la société Suttons pour 5,4 millions d'euros (5,3 millions d'euros au 30 juin 2011) et du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 14,3 millions d'euros (15,5 millions d'euros au 30 juin 2011),
- ❷ un engagement de 14,3 millions d'euros vis-à-vis de fournisseurs nord-américains, contre 9,9 millions au 30 juin 2011.

La clause de retour à meilleure fortune correspond à un engagement de Limagrain Europe envers Groupe Limagrain Holding suite à l'intégration de l'activité grandes cultures (pour 7,0 millions d'euros) et aux engagements d'une société américaine envers Groupe Limagrain Holding (pour 0,7 million d'euros).

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

3 - Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.12				
Crédits bails	5.7	2.6	3.1	-
Contrats de location simple	29.1	8.6	18.4	2.1
Couverture de change (cf. Note 30)	18.8	18.8	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	163.0	133.0	24.0	6.0
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	25.9	10.9	14.9	0.1
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.6	0.3	0.2	0.1
Autres engagements	24.3	9.5	14.8	-
Total	267.4	183.7	75.4	8.3
30.06.11				
Crédits bails	3.0	1.4	1.5	0.1
Contrats de location simple	26.5	7.8	16.1	2.6
Couverture de change (cf. Note 30)	5.8	5.8	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	175.0	42.0	133.0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	45.1	15.3	28.6	1.2
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.3	0.2	0.1	-
Autres engagements	22.8	9.8	13.0	-
Total	278.5	82.3	192.3	3.9

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 - Au 30 juin 2012

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	160.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	3.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 - Au 30 juin 2011

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	170.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	5.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4 - Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.11	38.0	101.1	101.1
30.06.12	36.9	103.4	103.4

(1) Il s'agit notamment de deux garanties accordées sur des actifs circulants et d'un nantissement de titres d'une filiale respectivement au profit d'un pool bancaire et d'une banque.

5 - Autres engagements

Dans le cadre de l'accord signé avec DLF, Vilmorin s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cessions de la branche Produits de jardin, notamment les sociétés Flora Frey et Carl Sperling intervenues au 30 juin 2008, une provision a été constituée à hauteur de 5,4 millions d'euros résultant des engagements pris lors de la cession. Le solde de cette provision au 30 juin 2012 s'élève à 3,3 millions d'euros.

Note 32 - Transactions avec les parties liées

1 - Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2 - Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin

Vilmorin est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 - Créances et dettes au 30 juin 2012

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	3.7	22.9
Créances et dettes financières	-	-
Total	3.7	22.9

2.2 - Charges et produits de l'exercice 2011-2012

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	- 69.2	5.0
Quotes-parts Groupe	- 10.8	2.3
Autres charges et produits d'exploitation	- 22.0	2.2
Charges et produits financiers	- 0.1	0.3
Total	- 102.1	9.8

3 - Rémunérations des dirigeants

En millions d'euros	30.06.12	30.06.11	30.06.10
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :			
> Avantages à court terme	1.6	1.7	1.3
> Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
> Autres avantages à long terme	-	-	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	1.1	1.0	0.8
> Paiements en actions	-	-	-
> Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-	-

Le Comité Exécutif compte cinq personnes sur l'exercice 2011-2012, contre six en 2010-2011.

En moyenne, les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,1 million d'euros au 30 juin 2012, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4 - Informations complémentaires

4.1 - Quotes-parts Groupe Limagrain

Des quotes-parts de gestion sont facturées par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 12,3 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de gestion de plusieurs éléments :

- de l'EBITDA,
- de la marge sur coût des ventes,
- des frais de recherche et développement,
- de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

4.2 - Quotes-parts Vilmorin

De la même manière, Vilmorin facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain, selon les mêmes critères que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 21,3 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés dites de semences du groupe Vilmorin, à savoir les branches Semences de grandes cultures et Semences potagères à destination du marché professionnel.

Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 11,5 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans le groupe Vilmorin pour effectuer cette répartition tiennent compte, pour les prestations de nature scientifique, de plusieurs éléments :

- des frais de recherche et de développement,
- de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

4.3 - Conventions de trésorerie et mutualisation du risque de change

Les sociétés ont signé avec Vilmorin des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

4.4 - Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

Note 33 - Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de trois millions de dollars canadiens. En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Note 34 - Événements postérieurs à la clôture

Vilmorin a acquis, via sa filiale Harris Moran, l'activité de sélection et de commercialisation de semences de tomates et de poivrons du groupe Campbell Soup.

ANNEXE - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 2012

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
SEMENCES DE GRANDES CULTURES						
Biogemma SAS	France	1 rue Edouard Colonne – 75001 Paris	412 514 366	55.01	55.01	IG
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road - Cambridge CB4 0GZ		100.00	55.01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		100.00	55.01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	523 Place des Terrasses – 91034 Évry	439 202 821	25.00	22.00	ME
1 - Limagrain Europe						
Limagrain Clovis Matton Belgium	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	95.20	IG
De Wulf & Co	Belgique	58 rue de la Gare – 7780 Comines Warneton		100.00	95.20	IG
GIE Semences de Brie	France	RD 402 – 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50.00	47.60	IP
Limagrain DK	Danemark	Marsalle III - 8700 Horsens		100.00	95.20	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne – 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	99.99	95.19	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorská 755/5 – 19800 - Kyje		100.00	95.20	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Bulevar Oslobodenja 127 - Novia Sad 21000		100.00	95.20	IG
Limagrain Europe SA	France	Ferme de l'Etang – BP 3 – 77390 Verneuil l'Etang	542 009 824	95.20	95.20	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen – D 31234		100.00	95.20	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz - Navarra 31470		100.00	95.20	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Frescarolo 115 - Busseto PR 43011		100.00	95.20	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 – MD – Chisinau 2004		100.00	95.20	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100.00	95.20	IG
Limagrain Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100.00	95.20	IG
Limagrain RU LLC	Russie	Odesskaya street 41/43, 3rd floor – Office 1 – 350020 Krasnodar		100.00	95.20	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742		67.00	63.79	IG
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	95.20	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 street off.7 - 01054 Kiev		100.00	95.20	IG
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell – Lincolnshire		100.00	95.20	IG
Seedline	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	95.20	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50.00	47.60	IP
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri – 60480 Froissy	317 760 668	46.00	43.79	ME
2 - AgReliant Genetics						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169 th Street – Westfield, IN 46074		50.00	50.00	IP
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 – Ontario N0P 1IZ0		50.00	50.00	IP

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
3 - Limagrain Asia						
Atash Seeds Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		99.99	61.01	IG
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		61.02	61.02	IG
4 - Limagrain Cereal Seeds						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide – Waite campus building 4B – 5064 URRBRAE S.A.		32.77	32.77	ME
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 – Delaware		65.00	65.00	IG
5 - Limagrain South America						
Limagrain Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso – Buenos Aires		90.00	90.00	IG
Limagrain do Brasil Participações Ltda	Brésil	Avenida Pedroso de Moraes - 2101, 4º andar, sala 13-CEP 05419-001-Sao Paulo		100.00	100.00	IG
Limagrain Guerra do Brasil SA	Brésil	PR, na Rod. PR280, KM 140 - numero 8801 - Bairro Cristo Rei - CEP 85508-280 Pato Branco		70.00	70.00	IG
Brasmilho SA	Brésil	Rod GO 080 Margem Direita A 150 Metros - KM60 - 76.380.000 Zona rural - Goianesia		85.00	85.00	IG
SEMENTES POTAGÈRES						
Bio Seeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen		24.95	24.95	ME
6 - HM.CLAUSE						
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal – CP 1151 Buenos Aires		100.00	100.00	IG
Alliance Semillas SA	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 – Oficina 201 Las Condas Santiago		100.00	100.00	IG
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	6-1-20/2, Walker New Bhoiguda 500 025 - Secunderabad		100.00	99.97	IG
Clause SA	France	Rue Louis Saillant – 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99.97	99.97	IG
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 Sathorn Bangkok		100.00	99.97	IG
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteado nº1038 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP		100.00	99.97	IG
Clause India Private Ltd	Inde	6-1-20/2 New Bhoiguda – Segunderabad Hyderabad – 500025 - ANDHRA PRADESH		100.00	99.97	IG
Clause Italia SPA	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real		100.00	99.97	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil – Chéraga – 16002 - Alger		100.00	99.97	IG
Clause Polska Sp.z.o.o.	Pologne	ul. Kbicka 32A - KRZECZOWICE		100.00	99.97	IG
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos nº17 La Mojoneria Almeria 04745		100.00	99.97	IG

GOUVERNANCE	CHIFFRES CLÉS	ACTIVITÉS	STRATÉGIE	DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ	ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN	INFORMATIONS FINANCIERES ET LÉGALES
INFORMATIONS JURIDIQUES	INFORMATIONS SUR LES FILIALES	COMPTES CONSOLIDÉS		COMPTES SOCIAUX	RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue 95352 Modesto (Californie)		100.00	100.00	IG
Henderson Seed Group Trading AS Clause Pacific Pty Ltd	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria		100.00	99.97	IG
Ica Seeds S.A.C.	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100.00	100.00	IG
Leafyco LLC	États-Unis	21866 Rosehart Way – 93908-9726 Salinas - Californie		100.00	100.00	IG
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe Lower – VIC 3107		100.00	99.97	IG
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah		100.00	99.97	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Bvd. V. Carranza 2378-A Parque industrial R.A.S.A. Mexicali, BC Mexico CP		100.00	100.00	IG
HM-CLAUSE Tohumculuk Tarým Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya		99.99	99.96	IG
7 - Hazera-Nickerson						
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim - Brurim		100.00	100.00	IG
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place - No. 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District – 100022 - Beijing		100.00	100.00	IG
Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo		100.00	100.00	IG
Hazera España 90 SA	Espagne	C/Torrelaguna 75 – 2/8 Madrid		100.00	100.00	IG
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim		100.00	100.00	IG
Hazera Mexico Services SA DECV	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A Edificio Plaza Palermo - Palermo Residencial 80104 - CULIACAN - SINALOA		100.00	100.00	IG
Hazera Hellas Seeds & Plant Material SA	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea – 17675 Athens		100.00	100.00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim - 79837 Brurim		100.00	100.00	IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover - Delaware		100.00	100.00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Necatibey St. Bascerrah N. 6/27 - Karakoy		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp D31234 Edemissen		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Seeds Private Ltd	Inde	c/o Ajoy Ghosh & Associates, Chartered Accountants - F202, Brigade Nest, 1/9, Airport Road, Kodihalli – 560017 Bangalore		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street – 0181 - NEW MUCKLENEUK		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Sp. zo.o.	Pologne	ul. Marywilska 34 I - 03-228 - Warszawa		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str – 03680 - Kiev		100.00	100.00	IG

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
8 - Vilmorin SA						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100.00	99.95	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine 20300 Casablanca		70.00	69.97	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 nd andar, sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo 13025-151 Cambui 151 Campinas/SP		100.00	99.95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99.91	99.86	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon - 85745 Tucson Arizona		100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100.00	99.96	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – 49250 La Ménitré	562 050 864	99.95	99.95	IG
9 - Mikado Kyowa Seed						
Mikado Kyowa Seeds Co Ltd	Japon	15-13 Nanpeidai-cho-Shibuya-Ku 150-0036 Tokyo		85.73	80.68	IG
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building – Dalian - 116011		80.00	64.54	IG
PRODUITS DE JARDIN						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds – 49320 Brissac Quince	432 004 679	33.33	33.33	ME
10 - Vilmorin Jardin						
C.H. Van Den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 (1693) Am Wervershoof		100.00	99.99	IG
Cnos Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul. Ks.P.Wawrzyniaka 2 62-052 - 62-052		100.00	99.99	IG
Vilmorin Jardin SA	France	65, rue de Luzais - BP 37 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	99.99	99.99	IG
11 - Suttons						
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume-Uni	Woodview road – Paignton Devon - TQ4 7NG		100.00	100.00	IG
Holdings & Biotechnologies						
> Genective SA	France	5 rue Saint-Germain l'Auxerrois – 75001 Paris	513 533 612	74.88	74.88	IG
> Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnодai, Midori-ku - 267-0056 Chiba-shi		79.78	79.78	IG
> VCC Japan KK	Japon	15-13 Nampeidaicho - Shibuya-Ku Tokyo		100.00	100.00	IG
> Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728	100.00	100.00	IG
> VCO Participations SAS	France	Rue Limagrain – 63720 Chappes	523 301 976	100.00	100.00	IG
> Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1Queen's Road East – Hong-Kong		100.00	100.00	IG
> Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 – County of Newcastle - Wilmington 19808 - Delaware		100.00	100.00	IG

Mode de consolidation : IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 / OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 / JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations,

nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les Notes 1.9.1 et 8 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.11 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les Notes 14, 15 et 16 de l'annexe donnent une information appropriée.
- La Note 1.16 de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagement assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2012. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, et à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la Note 24 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 / VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude Aubert
Associé

COMPTES SOCIAUX

1 / COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2011-2012

En milliers d'euros	Notes annexes	11-12	10-11
Chiffre d'affaires	1	40 795	37 801
Achats consommés		-556	
Marge brute		40 239	37 801
Autres produits d'exploitation	2	4 655	10 342
Reprises de provisions	3	201	180
Ressources d'exploitation		45 095	48 323
Frais de personnel		-14 257	-11 784
Impôts et taxes		-1 436	-695
Autres frais de fonctionnement		-33 383	-31 205
Dotations aux amortissements	3	-905	-1 160
Dotations aux provisions	3	-30	-1
Charges d'exploitation		-50 011	-44 845
Résultat d'exploitation		-4 916	3 478
Opérations en commun	4	-3 681	-2 651
Résultat financier	5	49 507	55 926
Résultat exceptionnel	6	-16 839	2 631
Impôts et participation	7	11 119	4 011
Résultat net		35 190	63 395

2 / BILAN AU 30.06.2012 – ACTIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.12	Amortissement Provisions	Montant net au 30.06.12	Montant net au 30.06.11
Immobilisations incorporelles	8	16362	9249	7113	6088
Immobilisations corporelles	9	1114	746	368	132
Immobilisations financières	10	10		10	475
Participations	10	811 475	5011	806 464	800 813
Créances rattachées à des participations	10				6019
Prêts	10	7 683		7 683	161
Actif immobilisé		836 644	15 006	821 638	813 688
Stock		237		237	
Avances et acomptes versés	11	476		476	469
Créances	11	259 981		259 981	300 911
Capital appelé non versé	12				
Valeurs mobilières de placement	13	142 630		142 630	244 102
Disponibilités		27 633		27 633	9 064
Actif circulant		430 957		430 957	554 546
Comptes de régularisation actif	14	3 755		3 755	4 467
Total de l'actif		1 271 356	15 006	1 256 350	1 372 701
Engagements reçus	25			173 497	192 556
Créances garanties par des sûretés réelles	26				465

3 / BILAN AU 30.06.2012 - PASSIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant net au 30.06.12	Montant net au 30.06.11
Capital		262 576	262 576
Primes d'émission		350 516	350 516
Réserves		15 836	12 666
Report à nouveau		54 176	19 770
Résultat de l'exercice		35 190	63 395
Provisions réglementées			
Capitaux propres	15	718 294	708 923
Autres fonds propres	15	1 981	
Provisions pour risques et charges	16	3 410	4 917
Emprunts et dettes financières	17	498 822	627 197
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	13 767	9 027
Autres dettes	18	16 485	21 326
Passif exigible		529 074	657 550
Comptes de régularisation passif	19	3 591	1 311
Total du passif		1 256 350	1 372 701
Engagements donnés	25	268 123	269 114
Dettes garanties par des sûretés réelles	27	16 987	20 385

4 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30.06.2012

En milliers d'euros	11-12	10-11	09-10
Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	35.2	63.4	32.6
Amortissements et provisions	0.4	6.4	2.8
Amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus			
Impôts différés			
Résultat sur opérations en capital	6.9	-3.4	-4.8
Marge brute d'autofinancement	42.5	66.5	30.6
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks			
> Crédits	10.9	-52.7	7.6
> Dettes à court terme	2.0	16.1	-7.1
Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation	11.9	-36.6	0.4
Opérations d'investissement			
Prix de cession des actifs immobilisés	5.8	28.1	11.4
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	-1.8	-3.5	-2.3
> Immobilisations corporelles	-0.2	0	0
> Immobilisations financières	-18.8	-114.1	-48.9
> Charges étalementes sur emprunt	0	-1.7	-0.5
Variation de périmètre - acquisitions ⁽¹⁾			
Variation de périmètre - cessions ⁽¹⁾			
Variation de prêts et créances immobilisées	-1.0	8.2	12.9
Incidence des décalages de trésorerie			
Trésorerie affectée aux investissements	-16.0	-83.1	-27.3
Opérations de financement			
Variation des capitaux propres	1.98	0	197.94
Variation des dettes financières	-28.6	46.6	-23.9
Distribution de dividendes	-25.8	-24.3	-23.7
Incidence des décalages de trésorerie			
Trésorerie affectée aux opérations de financement	-52.4	22.4	150.4
Incidence de la variation des taux de change			
Variation de la trésorerie	-13.0	-30.9	154.1
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾	287.5	318.3	164.2
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	274.5	287.5	318.3

(1) Net de la trésorerie acquise ou cédée.

(2) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en «Autres créances».

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30.06.2012

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi au cours de l'exercice 2011-2012 sa politique de croissance externe. Ainsi a été réalisée, en Inde, une prise de participation majoritaire dans Bisco Bio Sciences (après lui avoir vendu sa participation dans Atash Seeds) et en Finlande, une prise de participation au capital de Boreal. Vilmorin & Cie a également renforcé sa participation dans Limagrain Europe à hauteur de 95%. Au cours de cet exercice, Vilmorin & Cie a également reçu les premiers versements de la subvention et de l'aide remboursable versés par OSEO pour le financement d'un projet de recherche. Dans le cadre de l'optimisation de la gestion et la réduction des coûts administratifs, la fusion avec la société Vilmorin 1742, qui exploite la boutique du quai de la Mégisserie à Paris a été réalisée le 29 juin 2012 à effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011. Enfin, la dissolution programmée de Limagrain Genetics Inc a entraîné une diminution du portefeuille de titres de Vilmorin, une augmentation des produits de participation et des pertes de change.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2011-2012 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ➊ continuité de l'exploitation,
 - ➋ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - ➌ indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activités :

- ➊ constructions : 10 à 20 ans,
- ➋ installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans,
- ➌ autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique « valeurs mobilières de placement » dans le cadre du contrat de liquidité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le groupe. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains latents sont compensés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière linéaire.

Changements de méthode d'évaluation et de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice

Néant.

Convention d'écriture

La société Vilmorin & Cie est dénommée Vilmorin dans la présente annexe.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

NOTES DE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 - Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	11-12			10-11
	France	Etranger	Total	
Prestations de services	21035	11689	32724	31777
Vente de marchandises	1198		1198	
Autres produits annexes	6430	443	6872	6024
Total	28663	12132	40795	37801

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et des ventes de marchandises réalisées à la boutique de Paris.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies.

Note 2 - Autres produits

En milliers d'euros	11-12		10-11
Subventions d'exploitation	415		21
Transfert de charges d'exploitation	4240		10321
Total	4655		10342

Les subventions d'exploitation résultent du contrat cadre signé avec OSEO pour l'aide au projet d'Innovation Stratégique Industrielle «ABBAH».

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de la refacturation de coûts de maintenance ERP et autres applications informatiques, de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche.

Note 3 - Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	11-12		10-11	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissement des immobilisations	-	905	-	1160
Autres provisions d'exploitation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	201	30	180	1
Total	201	935	180	1161

La reprise de provisions pour risques et charges correspond pour 200 milliers d'euros à une avance consentie à un partenaire recherche initialement provisionnée.

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à l'ajustement en matière de médailles du travail pour 5 milliers d'euros et à une indemnité à verser pour 25 milliers d'euros.

Note 4 - Opérations en commun

Ces opérations correspondent à notre quote-part dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

Note 5 - Résultat financier

En milliers d'euros	11-12		10-11	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	65959	-	70528
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	111	-	457
Défauts de change	12163	5606	2407	4041
Intérêts divers	19459	9101	19654	7645
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	40	48	41	54
Dotations et reprises de provisions	1067	1411	4757	60
Total	32729	82236	26859	82785

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.

Le produit des autres créances correspond en 2010-2011 aux intérêts perçus sur le prêt consenti à la société Limagrain Europe et remboursé le 30 juin 2011. En 2011-2012, ce produit correspond aux intérêts perçus sur les ORA de Limagrain Europe converties en actions le 31 décembre 2011.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen, le shekel et le dollar australien. Le paiement du solde du compte courant Limagrain Genetics Inc en dollar canadien a entraîné la constatation d'une perte de change de 5615 milliers d'euros.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

	Dotations	Reprises
Des dotations pour charge à répartir sur frais d'émission d'emprunt	462 milliers d'euros	
Des dotations pour charge à répartir sur frais d'émission d'Océane et d'emprunt	501 milliers d'euros	
Des provisions pour écart de conversion	104 milliers d'euros	576 milliers d'euros
Des provisions pour mutualisation des devises	835 milliers d'euros	
	1067 milliers d'euros	1411 milliers d'euros

Il ressort un gain net sur cession de valeurs mobilières de placement intégralement lié au contrat d'animation des titres Vilmorin.

Les intérêts divers se composent principalement :

- ➊ Pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt à moyen terme syndiqué, les Océane, l'emprunt moyen terme auprès de la banque de Tokyo, sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, spots et découverts.
- ➋ Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Note 6 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	11-12		10-11	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	1 904	865	1 552	739
Sur opérations en capital	21 665	5 835	24 771	28 969
Sur dotations / reprises exceptionnelles	169	199	1 368	614
Total	23 738	6 899	27 691	30 322

Le résultat exceptionnel constitue une perte nette de 16 839 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- ➊ Sur opération de gestion : prise en charge de loyers pour 1 545 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et d'encaissements de loyers sur une partie des locaux pour 865 milliers d'euros, et annulation d'une avance consentie à un partenaire recherche initialement provisionnée pour 300 milliers d'euros.
- ➋ Sur opération en capital : se compose d'un complément de prix reçu après la cession en 2009-2010 de la participation dans

un laboratoire nord-américain pour 164 milliers d'euros, d'une moins-value de cession sur la participation dans Atash Seeds pour 7 016 milliers d'euros, d'une moins-value de cession sur la participation dans Trigo pour 64 milliers d'euros et de la moins-value sur la valorisation des titres de Limagrain Genetics Inc, suite à une réduction de capital de 8 913 milliers d'euros.

- ➌ Sur dotations/reprises : le déboulement des provisions 2008-2009 (Flora Frey) fait apparaître un impact sur le résultat de + 30 milliers d'euros sur cet exercice en couverture des montants ci-dessus.

Note 7 - Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	11-12		10-11	
Impôt sur les sociétés				
Intégration fiscale/charges	- 2 764		- 2 060	
Intégration fiscale/produits	12 088		4 710	
Crédit d'impôt recherche et mécénat	1 795		1 361	
Total	11 119		4 011	

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin et les sociétés Clause et Vilmorin Jardin (Oxadis) depuis le 1^{er} juillet 2000 et avec la société Vilmorin SA depuis le 1^{er} juillet 2010.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2011-2012, la répartition de l'impôt est la suivante :

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| ➊ Clause | + 4 612 milliers d'euros |
| ➋ Vilmorin Jardin | - 3 milliers d'euros |
| ➌ Vilmorin SA | - 2 761 milliers d'euros |
| ➍ Vilmorin | + 7 476 milliers d'euros |
| ➎ Crédit d'impôt | + 1 795 milliers d'euros |
| ➏ Soit au total | + 11 119 milliers d'euros |

En milliers d'euros	Allègements de la dette future d'impôt	Accroissements de la dette future d'impôt
Écarts de conversion	1 529	
Provision pour mutualisation		
Provisions liées aux engagements		

NOTES DE BILAN

Note 8 - Immobilisations incorporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute 01.07.11	Acquisitions	Reclassement & apport/fusion	Sorties de l'actif	Valeur brute 30.06.12
Concessions, brevets, licences	11 096	-	2 509	10	13 595
Immobilisations incorporelles en cours	3 482	1 775	- 2 490	-	2 767
Total	14 578	1 775	19	10	16 362

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche.

Au cours de l'exercice 2011-2012, ont été acquis 1 775 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles dont 1 529 milliers d'euros de licences et un droit d'accès à des technologies pour 246 milliers d'euros (non amortissable, licence perpétuelle).

Amortissements En milliers d'euros	Total 01.07.11	Dotations	Apport fusion	Sorties de l'actif	Total 30.06.12
Concessions, brevets, licences	8 490	767	2	10	9 249
Total	8 490	767	2	10	9 249

Note 9 - Immobilisations corporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute 01.07.11	Acquisitions	Apport fusion	Sorties de l'actif	Valeur brute 30.06.12
Autres immobilisations corporelles	322	253	582	43	1 114
Total	322	253	582	43	1 114

Amortissements En milliers d'euros	Valeur brute 01.07.11	Acquisitions	Apport fusion	Sorties de l'actif	Valeur brute 30.06.12
Autres immobilisations corporelles	190	138	461	43	746
Total	190	138	461	43	746

Note 10 - Immobilisations financières

Brut En milliers d'euros	Valeur brute 01.07.11	Acquisitions	Apport fusion	Sorties de l'actif	Valeur brute 30.06.12
Titres de participation	807 430	96 896	- 2 000	- 90 851	811 475
Créances rattachées à des participations	6 019			- 6 019	
Prêts	161	7 528		- 6	7 683
Autres créances immobilisées	465			- 465	
Autres immobilisations financières	10				10
Total	814 085	104 424	- 2 000	- 97 341	819 168

L'augmentation des titres de participation est relative à :

- ➊ l'acquisition des titres de la société Bisco Bio Sciences : 22 475 milliers d'euros,
- ➋ la participation à l'augmentation de capital de Atash Seeds : 774 milliers d'euros,
- ➌ la participation à l'augmentation de capital de Limagrain South America : 2 442 milliers d'euros,
- ➍ la participation à l'augmentation de capital de Limagrain Do Brasil : 7 200 milliers d'euros,
- ➎ l'acquisition de titres de Limagrain Europe par la conversion d'ORA : 5 994 milliers d'euros,
- ➏ l'acquisition de titres de la société Boreal : 550 milliers d'euros,
- ➐ l'acquisition de titres Limagrain Europe : 57 460 milliers d'euros.

Les cessions de titres de participations correspondent à :

- ➊ la cession de la totalité des titres de Atash Seeds : 12 181 milliers d'euros,
- ➋ la réduction de capital de Limagrain Genetics Inc : 40 100 milliers d'euros,
- ➌ la réduction de capital de Vilmorin Hong-Kong : 38 000 milliers d'euros,
- ➍ la cession de la totalité des titres de Trigo : 570 milliers d'euros.

Les prêts sont constitués essentiellement par l'octroi d'un prêt à Limagrain Do Brasil pour 7 500 milliers d'euros remboursable le 31 décembre 2013.

Provisions En milliers d'euros	Valeur brute 01.07.11	Dotations	Reprises	Valeur brute 30.06.12
Titres de participation	6617		- 1 606	5 011
Prêts				
Total	6617		- 1 606	5 011

La diminution des provisions sur titres de participation vient de l'annulation de la provision sur les titres de Vilmorin 1 742, société fusionnée avec Vilmorin au 1^{er} juillet 2011.

Note 11 - Stocks et Créances

En milliers d'euros	30.06.11	Apport fusion	30.06.12
Stocks		235	237
Total		235	237

Les stocks se composent des marchandises non vendues à la boutique de Paris.

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.11
Fournisseurs avances versées	476	469
Clients et comptes rattachés	16077	14046
Autres créances d'exploitation	28969	40644
Comptes courants	214935	244770
Comptes courants intégration fiscale		1451
Provision sur créances		
Total	260457	301380

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et TVA pour 25310 milliers d'euros, d'une subvention à recevoir pour 2995 milliers d'euros, de la participation aux programmes de recherche Biogemma pour 98 milliers d'euros, d'une avance consentie à un partenaire en Chine pour 525 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent :

- ➊ Des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin pour un montant de 204 184 milliers d'euros. Elles sont rémunérées aux conditions appliquées à l'ensemble du groupe, sur la base du coût moyen des ressources court terme du mois considéré +0,18%.
- ➋ Une avance consentie à la société VCC Japan pour 10751 milliers d'euros et portant intérêt au taux LIBOR JPY moyen 3 mois +0,88%.

Note 12 - Capital souscrit appelé non versé

Néant.

Note 13 - Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.11
Actions propres	89	109
Autres valeurs mobilières de placement	42 541	83 993
Certificats de dépôt	100 000	160 000
Total	142 630	244 102

Les actions propres représentent 1 081 titres au 30 juin 2012 au prix unitaire moyen de 81,83 euros. Au cours de l'exercice 2011-2012, il a été procédé à l'acquisition de 114 768 titres au prix unitaire moyen de 76,91 euros et à la cession de 115 004 titres au prix unitaire moyen de 76,94 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts sont composés de 90 millions d'euros à échéance du 28 septembre 2012, 10 millions d'euros à échéance du 21 septembre 2012.

Note 14 - Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.11
Charges constatées d'avance	1 463	776
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	2 040	3 003
Ecart de conversion actif	252	688
Total	3 755	4 467

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturés annuellement.

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en octobre 2010 et à celles versées lors de l'émission des Océane en juin 2008.

Note 15 - Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.11	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.12
Capital social	262 576					262 576
Primes d'émission	350 516					350 516
Réserve légale	12 666	3 170				15 836
Report à nouveau	19 770	60 225	-25 819			54 176
Résultat de l'exercice	63 395	-63 395		35 190		35 190
Amortissements dérogatoires						
Total	708 923	0	-25 819	35 190		718 294

Le capital social est composé de 17 218 101 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2011 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 2011.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 25 819 milliers d'euros.

Autres fonds propres

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.11
Avances conditionnées	1 981	
Total	1 981	

L'avance remboursable résulte du contrat bénéficiaire d'avance remboursable signé avec OSEO pour l'Aide au projet d'Innovation Stratégique Industrielle «ABBAH».

Note 16 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.11	Dotations	Reprises	30.06.12
Provisions pour risque de change	580	104	580	104
Provisions pour mutualisation	835		835	
Autres provisions pour risques	196		196	
Provisions pour charges	3306	199	199	3306
Total	4917	303	1810	3410

Une provision pour risque de change a été constituée pour 104 milliers d'euros.

La provision pour mutualisation de change a été reprise pour 835 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond :

- à la provision pour médailles du travail pour 17 milliers d'euros,
- au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 3 264 milliers d'euros,
- à la provision pour indemnité à verser pour 25 milliers d'euros.

Note 17 - Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.11	Accroissement	Remboursement	Effet / Change	30.06.12
Emprunts à long terme					
> Emprunts obligataires convertibles : Océane	156 224				156 224
> Emprunts à moyen et long terme	260 512	66	- 28 641		231 937
Total long terme	416 736	66	- 28 641		388 161
Emprunts à court terme					
> Concours bancaires courants	37 022	42 273	- 37 022		42 273
> Spot euros et devises	13 940	40 000	- 13 940		40 000
> Comptes courants	159 499	607	- 131 718		28 388
Total court terme	210 461	82 880	- 182 680		110 661
Total emprunts	627 197	82 946	- 211 321		498 822

Caractéristiques des Océane émises :

Date d'émission	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Montant total de l'émission	149 500 milliers d'euros
Échéance	01.07.2015 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.2013
Taux d'intérêt	4,5 %

Une Océane donne droit à une action, rapport qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note d'opération déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107.

Caractéristiques des emprunts à long et moyen terme :

Montant d'origine des emprunts	300 millions d'euros
En cours au 30.06.2012	202,5 millions d'euros
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui

Note 18 - Autres dettes

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.11
Dettes fiscales et sociales	5552	6644
Comptes courants intégration fiscale	9873	12937
Dettes sur immobilisations	275	-
Dettes fournisseurs et autres	13767	9027
Autres dettes d'exploitation	785	1745
Total	30252	30353

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement :

- ➊ des avoirs à établir pour 117 milliers d'euros,
- ➋ des produits financiers sur SWAP de taux pour 241 milliers d'euros,
- ➌ le montant des subventions reçues d'OSEO et à reverser à Genective pour 427 milliers d'euros.

Note 19 - Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.11
Ecart de conversion	2404	1311
Produits constatés d'avance	1187	
Total	3591	1311

Les produits constatés d'avance correspondent au solde de la subvention d'OSEO non encore activé.

Note 20 - Echéancier des créances et dettes

En milliers d'euros	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	Total 30.06.12
Créances				
> Crédences rattachées à des participations				
> Prêts	7 500	183		7 683
> Autres titres immobilisés				
> Autres immobilisations financières	10			10
> Fournisseurs, avances versées	476			476
> Clients et comptes rattachés	16 077			16 077
> Comptes courants financiers	214 935			214 935
> Autres créances d'exploitation	28 969			28 969
> Comptes courants d'intégration fiscale				
> Charges constatées d'avance	172	860	431	1 463
> Frais d'émission d'emprunt à étailler sur plusieurs exercices	671	1 369		2 040
Total	261 300	9 739	614	271 653
Dettes				
> Emprunts obligataires convertibles	6 727	149 497		156 224
> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 963	205 974		231 937
> Spots	40 000			40 000
> Concours bancaires courants	42 273			42 273
> Fournisseurs et comptes rattachés	13 767			13 767
> Dettes fiscales et sociales	5 552			5 552
> Comptes courants financiers	28 388			28 388
> Comptes courants intégration fiscale	9 873			9 873
> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	275			275
> Autres dettes d'exploitation	785			785
> Produits constatés d'avance	1 187			1 187
Total	174 190	355 471		530 261

Note 21 - Ventilation de l'effectif

Répartition par catégorie	30.06.12	30.06.11
Cadres	92	87
Non cadres	35	26
Total	127	113
Répartition par fonction		
Administration	114	105
Recherche	5	8
Marketing-Ventes	8	
Total	127	113

Note 22 - Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain
 Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)
 N° Siret : 775.633.357.00014

Note 23 - Entreprises liées

	Montant brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
Immobilisations financières				
> Participations	811 475	795 800		
> Créances rattachées à des participations	0	-		
> Prêts	7 683	7 500		
> Autres immobilisations financières	10	-		
> Autres créances immobilisées	0	-		
Créances				
> Fournisseurs, acomptes versés	476	-		
> Clients et comptes rattachés	16 077	15 859		
> Comptes courants financiers	214 935	214 935		
> Autres créances	28 969	-		
> Comptes courants intégration fiscale	-	-		
Dettes				
> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	231 937	-		
> Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 767	8 449		
> Comptes courants financiers	28 388	28 388		
> Dettes fiscales et sociales	5 552	-		
> Comptes courants intégration fiscale	9 873	9 873		
> Dettes sur immobilisations	275	-		
> Autres dettes	785	111		
Résultat financier				
> Charges financières	32 729	748		
> Produits financiers	82 236	42 076		

GOUVERNANCE	CHIFFRES CLÉS	ACTIVITÉS	STRATÉGIE	DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ	ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN	INFORMATIONS FINANCIERES ET LÉGALES				
INFORMATIONS JURIDIQUES	INFORMATIONS SUR LES FILIALES	COMPTES CONSOLIDÉS			COMPTES SOCIAUX	RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE				
Note 24 - Tableau des filiales et participations financières										
FILIALES KE ou KDEVISSES	Capital	Capitaux Propres avant Répartition	% Détenue	Valeur Comptable Brute	Valeur Comptable Nette	Dividendes Encaissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions Avals	Avances
Participations > 50%										
BISCO BIO SCIENCES	INR 8 465	INR 795 802	61.02	22 475	22 475	-	INR 363 320	INR 141 349	-	-
BIOGEMMA	48 336	48 375	55.01	30 800	30 800	-	-	-	225	-
CLAUSE SA	10 061	92 506	99.97	50 194	50 194	16 727	136 309	32 026	-	12 934
HAZERA GENETICS	ILS 22 782	ILS 480 282	100	83 523	83 523	-	ILS 292 350	ILS 4 270	-	-
LIMAGRAIN EUROPE	9 230	318 239	95.20	310 609	310 609	3 079	286 270	28 535	-	100 420
LIMAGRAIN ARGENTINA	ARS 37 059	ARS 26 421	90.00	9 318	9 318	-	ARS 5 474	ARS -5 510	-	536
VILMORIN JARDIN	4 847	10 060	99.99	7 775	7 775	1 141	54 159	447	-	-
SUTTONS SEEDS Ltd	GBP 500	GBP 387	100	5 445	5 445	-	GBP 16 292	GBP -2 592	5 438	-
VCC JAPAN	JPY 60 000	JPY -68 189	100	424	424	-	-	JPY -12 014	-	10 751
VILMORIN SA	12 032	67 631	99.95	55 696	55 696	14 043	78 816	12 699	-	24 445
VILMORIN HONG KONG Ltd	-	1 646	100	2 000	2 000	-	-	-	368	-
LIMAGRAIN DO BRASIL	BRL 56 567	BRL 53 956	100	25 671	25 671	-	-	BRL -2 335	-	-
VCO PARTICIPATIONS	1	- 7	100	1	1	-	-	- 5	-	27
VILMORIN USA CORP	USD 163 775	USD 123 639	100	162 431	162 431	-	-	USD 3 528	-	2 383
Dettes										
GENECTIVE	49	- 443	24.88	12	12	-	-	4 270	-	-
AVESTHAGEN	-	-	4.60	5 011	-	-	-	-	-	-
ARCADIA BIOSCIENCE Inc	-	-	-	18 892	18 892	-	-	-	-	-
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY Ltd	AUD 32 617	AUD 21 237	32.77	8 021	8 021	-	-	AUD 7 856	-	-
BIO SEEDS	1 788	13 710	24.95	1 092	1 092	-	-	- 1 558	-	-
CEE KAY SEEDS&SEEDLING Private Ltd	INR 300	INR -7 621	N/S	0.2	0.2	-	-	INR -294	-	-
CLAUSE INDIA Private Ltd	INR 40 500	INR 61 880	N/S	-	-	-	INR 269 365	INR -11 436	-	-
CLAUSE BRASIL Comercio de Sementes Ltda	BRL 556	BRL 8 767	0.02	0.03	0.03	0.01	BRL 18 188	BRL 696	-	-
PT CLAUSE INDONESIA	IDR 2 400 000	IDR 1 969 178	0.03	0.1	0.1	-	IDR 5 074 595	IDR 221 659	-	-
CLAUSE THAILAND Ltd	THB 110 000	THB -18 868	N/S	-	-	-	THB 12 531	THB -20 633	-	-
MIKADO KYOWA SEED	JPY 109 350	JPY 3 845 591	44.27	10 533	10 533	416	JPY 9079 197	JPY 567 400	-	-
HM.CLAUSE TOHUMCULUK	TRY 4 100	TRY 1 288	N/S	-	-	-	TRY 10 118	TRY -274	-	-
BOREAL	-	-	6.54	550	550	-	-	-	-	-
DLF FRANCE SAS	3 000	5 063	33.33	1 000	1 000	126	-	270	-	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	311	1	0.6	0.6	6	13 042	244	-	-

Note 25 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	1 126	
Avals, cautions, garanties		93 500
Achat/Vente à terme de devises	43 497	43 497
Gestion du risque de taux	130 000	130 000
Total	173 497	268 123

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, actualisation.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (41 305 milliers d'euros) et de leurs relations contractuelles (32 495 milliers d'euros).

Ils comportent par ailleurs des engagements donnés en faveur de Flora Frey et de Suttons sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans).

• Flora Frey : 14 262 milliers d'euros,

• Suttons : 5 438 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat / Vente à terme de devises :

Depuis le 1^{er} juillet 2007, Vilmorin assure la gestion du risque de change du groupe (précédemment en place sur Groupe Limagrain Holding) au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin vis-à-vis des sociétés s'élèvent à 25 023 milliers d'euros et à 18 473 milliers d'euros auprès des banques.

Gestion du risque de taux :

Afin de se couvrir contre le risque de taux sur les emprunts contractés, la société utilise des swaps de taux fixe contre variable sur une partie de sa dette financière.

Dans le cadre des contrats de cessions de titres, des garanties de passif ont été accordées.

Les engagements Vilmorin en matière de Droit Individuel à la Formation s'élèvent à 9 222 heures au 30 juin 2012 valorisés pour un montant de 112 500 euros.

Note 26 - Créesances garanties par des sûretés réelles

Néant.

Note 27 - Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16987	83523	83523
Total	16987	83523	83523

❶ Événements postérieurs à la clôture

Néant.

❷ Résumé pluri-annuel des principales données

En milliers d'euros	11-12	10-11	09-10	08-09	07-08
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262576	262576	262576	204226	204226
Nombre actions ordinaires	17218101	17218101	17218101	13391857	13391857
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	40795	37801	37327	33993	29963
Dont France	28663	25734	26775	24348	20444
Export	12132	12067	10552	9645	9519
Dont Services	32724	31777	37327	33993	29963
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	24430	65818	29723	28878	-13051
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	35190	63395	32647	37004	4203
Résultat distribué		25827	24278	23704	22230
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.06	4.05	2.06	2.71	-0.06
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.04	3.68	1.90	2.76	0.31
Dividende attribué à chaque action		1.50	1.41	1.77	1.66
Personnel					
Effectif moyen propre ⁽¹⁾	133	105	89	87	88
Masse salariale totale	8602	6726	6027	5511	4958

(1) En nombre de personnes

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 / OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 / JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillés dans les Notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode

décrise dans la note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30 juin 2012.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 / VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude Aubert
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude Aubert
Associé

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DES AUDITEURS ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

	30.06.12			30.06.11		
	KPMG	Visas 4	Total	KPMG	Visas 4	Total
Commissariat aux Comptes						
Vilmorin & Cie	142 720	34 918	177 638	136 524	36 169	172 693
Filiales intégrées globalement	800 411	24 417	824 828	735 712	28 300	764 012
Autres prestations						
Juridiques, fiscales, sociales	303 260	-	303 260	401 318	-	401 318
Total	1 246 391	59 335	1 305 726	1 273 554	64 469	1 338 023

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 12 DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2012 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2011-2012.

Deuxième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conclusions dudit rapport.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 35 189 797,73 euros de la façon suivante :

➊ Résultat net au 30 juin 2012	35 189 797,73 euros
➋ Affectation à la réserve légale	1 759 489,89 euros
➌ Résultat au 30 juin 2012 disponible	33 430 307,84 euros
➍ Report à nouveau initial	54 176 314,29 euros
➎ Dividendes à distribuer	28 409 866,65 euros
➏ Report à nouveau final	59 196 755,48 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau.

Le dividende est fixé à 1,65 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 17 décembre 2012 et que sa mise en paiement sera effective au 20 décembre 2012.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2011-2012.

Cinquième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2011-2012, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 21 200 euros.

Sixième résolution

Achat et vente par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- ➊ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- ➋ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- ➌ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- ➍ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 120 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 120 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2011 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Septième résolution

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 300 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 14 décembre 2011.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence

pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, selon les modalités et aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

- ❶ décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 75 millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome de celui visé à la douzième résolution ou toute résolution qui lui sera substituée, et ne pourra en tout état de cause excéder le montant des comptes de primes, réserves, bénéfices ou autres visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital, étant précisé que ces montants ne tiennent pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.
- ❷ décide que, en cas d'usage par le Conseil d'Administration, de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions réglementaires applicables.
- ❸ donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission, imputer sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles le montant des frais afférents à l'augmentation de capital correspondante et, s'il le juge opportun, y prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélatrice des statuts et, d'une manière générale, procéder à toutes formalités nécessaires à la réalisation des augmentations de capital.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Neuvième résolution

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce :

- ❶ délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- ❷ décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la douzième résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires

ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Dixième résolution

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce :

② délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

② décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la douzième résolution.

② décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 300 millions d'euros ou leur contre valeur en euros à la date de décision de l'émission.

② prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

② décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

② décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

② décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

② décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

② décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques

des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

■ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

■ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant

les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

■ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Onzième résolution

Possibilité d'utiliser les neuvième et dixième résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration sa compétence avec faculté de subdélégation, de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des neuvième et dixième résolutions au cas où interviendraient une ou plusieurs offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi la présente délégation.

La présente délégation est conférée pour une durée de 12 mois qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Douzième résolution

Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux neuvième, dixième et onzième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la septième résolution ci-dessus

ne pourront excéder, en global, le montant nominal total de 450 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Treizième résolution

Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225 180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et conditions des émissions,
- fixer les montants à émettre,
- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2011.

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

Quatorzième résolution

Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011-2012

Le 30 octobre 2012,

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 99) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Gérard RENARD
Président Directeur Général

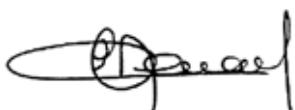


TABLE DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	202
1.2 Attestation des responsables	202
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	13
3. Informations financières sélectionnées	16-17/23/26/29/32/35/43/129-130/191
4. Facteurs de risques	11/61-65/84/93-95/122-123/161-165
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	
> Raison sociale et nom commercial de la société	80
> Lieu et numéro d'enregistrement	80
> Date de constitution et durée de vie	80
> Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	80-81
> Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	23-35/38-47/50/100-103/126-127/168/177
5.2 Investissements	
> Principaux investissements de l'exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	16-17/24/27/30/32-35/42-43/45/131-132/138-141
> Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement	84
> Principaux investissements à venir pour lesquels des engagements fermes ont été pris	84
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	
> Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités	3/20-21/22-35/38-47/129
> Nouveau produit important lancé sur le marché et état de son développement dans le cas où il aurait fait l'objet de publicité	3/23/41/58
6.2 Principaux marchés	
6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	NA
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	84
6.5 Position concurrentielle	2-3/22/23-35/38-47/129
7. Organigramme	
7.1 Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	3/10/22-35/38-47
7.2 Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine, le pourcentage de capital, et s'il est différent le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	86-91/169-172
8. Propriété immobilière, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	84/113/140-141
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	57-58/63/102

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	17/113/175
9.2 Résultat d'exploitation	
> Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	130-135/142-146/178-180
> Raisons des changements importants de chiffre d'affaires ou des produits nets	130-135/142-146/178-180
> Stratégie ou facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	38-47/102-103/126-127/168
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	17/113/115/148-149/175/184
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	114-115/147/176
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	113/156-158/175/185-187
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influer sur les opérations	NA
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
11. Recherche et développement, brevets, licences	
11.1 Politique de recherche et développement et indications du coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	3/16/20/40-43/46-47/55/99-100/103/131-132
12. Information sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	23-35/100-101
12.2 Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	24/28/30-31/33-35/103
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, Direction Générale	
14.1 Information concernant les organes de directions	8-13/92-93/108-110
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	13
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	13/97/105/167
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	13/105/167
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats	8-9
16.2 Contrat de service liant des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur	12-13/105/167
16.3 Informations sur les Comités d'audit et les Comités de rémunération	11/61/84/92-93/105
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	10/84/105
17. Salariés	
17.1 Effectifs	3/17/21/22-23/26/29/32/35/50-53/86-91/102/131/191
17.2 Participations et stock-options	68
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18. Principaux actionnaires	
18.1 Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	10/68-69/82/103
18.2 Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différents ou déclaration négative	68/82/84
18.3 Détection ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	NA
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
19. Opérations avec des apparentes	105/167-168/193
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	16-17/104/129-130/191
20.2 Informations financières pro-forma	NA
20.3 États financiers	112-172/174-191
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	
> Déclaration attestant la vérification des informations financières historiques	173/192
> Précisions sur les autres informations du document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	98/193
20.5 Date des dernières informations financières	117
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	
> Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	17/70
> Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, éventuellement ajusté lorsque le nombre d'actions a changé	17/70/103-104
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	94/168
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	17/43/69/81/102-103/126-127
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	
> Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions : le nombre d'actions autorisées, le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; la valeur nominale par action, un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	68/81/99/103-104/113/184/191
> Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	NA
> Nombre, valeur comptable, valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou en son nom par ses filiales	68/81/99/103-104/113/184/191
> Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	148/158/185
> Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA
> Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	NA
> Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	81
21.2 Acte constitutif et statuts	
> Objet social de l'émetteur et lieu où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	80-81
> Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	13/105
> Droits, priviléges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	75/84/103/148
> Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	75-76/103/148
> Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires des actionnaires sont convoquées ainsi que les conditions d'admission	75-76/97
> Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur	NA
> Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	69
> Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	NA
22. Contrats importants	84
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	25/27/28/30-31/38-40/44-45/63/83
24. Documents accessibles au public	72-73/81/207
25. Informations sur les participations	24/32-35/42-43/86-91/100/102-103/127-136/144-145/169-172/177/189

GLOSSAIRE

AGRICULTEUR-MULTPLICATEUR :

Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

BIOTECHNOLOGIES :

Ensemble des méthodes et techniques qui utilisent des organismes vivants ou leurs composants pour fabriquer ou modifier des produits, pour améliorer des végétaux, ou pour développer des micro-organismes destinés à des applications spécifiques.

CARACTÈRE :

Elément de la description du phénotype d'un être vivant ou d'une espèce.

CHIFFRE D'AFFAIRES OBTENTION :

Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin.

CULTURE IN VITRO :

Cellules ou groupe de cellules de plante propagées sur milieu de culture. Technique qui permet la régénération de la plante entière autonome et fertile à partir de la propriété des cellules végétales et sans subir les risques inhérents au milieu ambiant.

CRITICITÉ :

Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

GÉNOME :

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

GÉNOMIQUE :

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

HYBRIDE :

Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines.

LUTTE BIologIQUE :

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

MARQUAGE MOLÉCULAIRE :

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

MYCOTOXINE :

Substance parfois hautement toxique, sécrétée par certains champignons ou moisissures.

OBTENTEUR :

Entreprises et professionnels qui créent de nouvelles variétés.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ :

Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

ORGANOLEPTIQUE :

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

PATHOGÈNE :

Qualifie ce qui provoque une maladie, en particulier un germe capable de déterminer une infection.

PHÉNOTYPAGE :

Ensemble des techniques visant à analyser les caractéristiques d'une plante observée au champ ou analysée en laboratoire.

RESSOURCES GÉNÉTIQUES :

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

SÉLECTION :

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

STACKING :

Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein d'une même plante.

TECHNOLOGIES SEMENCES :

Traitements de semences se définissant par l'utilisation et l'application d'agents biologiques, physiques et chimiques ainsi que les procédés appliqués aux semences qui procurent une protection des semences et des plants.

THINK TANK :

Cercle de réflexion émanant généralement d'institutions privées et apte à soumettre des propositions aux pouvoirs publics.

TRAITS :

Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

TRANSGÉNÈSE :

Technique de transfert et d'intégration d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur du patrimoine génétique d'un organisme vivant.

Sources :

- > www.gnis-pedagogie.org
- > www.larousse.fr
- > Wikipedia
- > Interne. Vilmorin

INFORMATIONS CONCERNANT LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 octobre 2012, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Rapports d'activités, comptes consolidés, comptes annuels de Vilmorin & Cie et rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2009-2010 tels que présentés sur les pages 81 à 187 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 novembre 2010 sous le n° D10-0832,
- le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2010-2011 tels que présentés sur les pages 95 à 201 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 novembre 2011 sous le n° D11-0986.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Vilmorin & Cie, www.vilmorin.info, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

